

Coordonné par
Pierre-Yves Guihéneuf & Alexandra Villarroel

CONCERTATION et ENVIRONNEMENT

LES ACQUIS DES EXPÉRIENCES LOCALES

Comédie

Publié avec le soutien de la Fondation de France
et du ministère de la Transition Écologique et Solidaire,
Commissariat général au développement durable.

Édité par Comédie. c/o Synergie-Jeunes - URCPIE, 245 rue Duguesclin, 69003 Lyon
Conception graphique et mise en page : Julie Agor (Oreka Graphisme)

Licence Creative Commons CC-BY-SA

Dépôt légal : septembre 2017
ISBN : 978-2-9560945-0-0

Achevé d'imprimer à Mérignac par www.copy-media.net
SARL ACBE - COPY MEDIA, CS 20023, 33693 Mérignac cedex

Sommaire

Introduction	5
Préface	8
Gestion partagée des espaces naturels et de la biodiversité	13
Construction participative du Chemin des savanes	15
Les plantes envahissantes de La Réunion	19
Gérer ensemble les risques d'inondation	22
Les zones humides du bassin du Drugeon	26
L'inventaire participatif des zones humides	30
Le plan de gestion participatif du plateau mormantais	34
Harmoniser les usages du Massif de la Pinatelle grâce au dialogue	37
Quand les habitants agissent en faveur de la biodiversité sur leur commune	41
► Regard d'expert, Christine Jean.	
Choisir le dialogue. Les naturalistes et la concertation	45
Gestion et prévention des conflits d'usage	49
Escalade et protection des rapaces	51
Une médiation entre la loutre et les poissons	54
Prévention des conflits d'usage en Haute-Savoie	56
Cohabiter avec le loup ?	59
Accueil du public sur le lac du Bourget	62
► Regard d'expert, André Torre. Porter un regard plus positif sur les conflits	65

Transition énergétique	69
Essaimage de l'éolien citoyen	71
Pour un entretien collectif des haies des bords de route	76
► Regard d'expert, Loïc Blondiaux.	
L'intérêt général dans le champ de l'environnement : une construction collective	81
Paysage et cadre de vie	85
Mobiliser pour le retour des moutons	87
Les anciennes friches viticoles, des atouts pour l'agriculture et le paysage	91
Les habitants et le parc urbain	95
L'agriculture, la nature et la ville	99
Vers une gestion partagée du site de Kério	103
► Regard d'expert, Laurence Monnoyer-Smith. Pour de nouveaux partenariats	107
Mer et littoral	111
Éconavigation à Belle-Île	113
L'observatoire citoyen des goélands urbains	116
Cantonement de pêche du Cap Roux	120
Les herbiers sous-marins du Golfe du Morbihan	123
Mobilisation des habitants pour préserver les hippocampes de la lagune de Thau	127
Retour à la nature dans les anciens salins de Camargue	131
► Regard d'expert, Hélène Rey-Valette.	
La participation, un outil pour la transition écologique	135
Comédie	139
Coordonnées des porteurs de projet	141
Remerciements	145
Crédits photographiques	146

Introduction

Depuis 2000, Comédie met en place des activités destinées aux acteurs de la concertation, de la médiation et de la participation dans le domaine de l'environnement : échanges, rencontres, diffusion de bonnes pratiques et de conseils méthodologiques, publications... Son champ n'est pas celui des débats publics et autres procédures réglementaires autour des grands aménagements par exemple, mais celui des initiatives locales menées le plus souvent de façon volontaire par des acteurs du territoire : associations, collectivités, acteurs économiques, organismes publics... Cette concertation, souvent dite locale, est loin d'être anecdotique ou sans effet : elle est faite d'une grande diversité d'expériences, peu visibles mais qui couvrent parfois de

vastes périmètres, portent sur des enjeux significatifs et mènent à des actions qui transforment sensiblement les paysages. Elle est portée par des structures dont les pratiques de concertation ne sont pas forcément le cœur de métier mais qui ressentent, à un moment donné de leur parcours ou de leur projet, la nécessité de partager les enjeux et problèmes identifiés avec d'autres catégories d'acteurs, et, au-delà, de construire avec eux des propositions d'action.

Ces expériences sont innombrables. La Fondation de France, à travers son programme *Environnement*, aide depuis 1997 les porteurs de projets à s'y engager. La majorité des expériences présentées dans cet ouvrage a bénéficié de cet appui. Ce faisant, la Fondation de France a permis à

Comédie de disposer d'un observatoire privilégié. En retour, Comédie apporte à des porteurs de projets la possibilité d'entrer en relation, de capitaliser leurs pratiques et de disposer de conseils méthodologiques. Cet observatoire nous a permis de voir évoluer les expériences au cours des dernières années. Trois évolutions nous semblent particulièrement significatives.

■ La diversification des publics

La première est la diversification des publics. Dans le domaine de l'environnement, les acteurs privilégiés des démarches participatives sont les « parties prenantes », c'est-à-dire les collectifs organisés : associations, chambres consulaires, organismes professionnels, collectivités, etc. Ce choix, hérité des premiers contrats de rivière des années soixante-dix, était légitimé par le constat d'une décision environnementale éclatée dans les mains d'acteurs multiples dont il s'agissait de coordonner les efforts afin de garantir la cohérence du résultat. Si cet objectif reste prégnant dans les expériences présentées ci-après, celles-ci se font également l'écho de l'apparition du citoyen, de l'utilisateur ou de l'habitant, en bref de l'individu. Il est à la fois la cible de messages de sensibilisation, un acteur dont les gestes quotidiens comptent et un détenteur de connaissances et de créativité dont on aurait bien tort de se passer. Cette évolution, encouragée par les demandes des citoyens eux-mêmes, soucieux de prendre part aux décisions publiques ou au moins

de mieux les comprendre, se renforcera probablement dans les années à venir.

■ L'exigence méthodologique

La seconde évolution est l'exigence méthodologique. Il est fini le temps où il s'agissait de « mettre tout le monde autour de la table » et d'improviser en comptant benoîtement sur la bonne volonté de chacun. Les scènes de dialogue territorial mobilisent des outils diversifiés, font appel à des méthodes issues de la médiation, de la facilitation ou d'autres domaines. Elles demandent aux animateurs de dessiner des processus de concertation et de prêter une grande attention à leur attitude. On ne cherche plus aussi facilement qu'auparavant à trier les participants pour pacifier les échanges, ni à évacuer les sujets qui fâchent pour garantir une atmosphère paisible. On cherche au contraire à affronter les contradictions d'intérêts, car elles font vaciller les certitudes et mettent sur la piste d'idées nouvelles. On cherche à dépasser le cercle des convaincus. On cherche à mobiliser les savoirs scientifiques et empiriques. Tout cela requiert des méthodes adaptées. Ce virage méthodologique est amorcé depuis plusieurs années et il se poursuivra dans les années à venir. D'importantes marges de progrès existent encore, qui doivent passer par l'accroissement des ressources consacrées à la concertation, par la formation des animateurs du dialogue territorial, mais peut-être aussi par la montée en compétence des parties prenantes et des citoyens.

■ La demande de résultat

Enfin, la troisième évolution est la demande de résultat. Les porteurs de projets dont les expériences sont présentées ici n'attendent pas de la concertation qu'elle constitue un rideau de fumée à une réflexion sur l'environnement réservée à un cercle d'experts. Elle ne doit pas non plus conduire aux fameux « consensus mous » que tout le monde semble craindre sans vraiment savoir comment les éviter. Elle doit au contraire se traduire par de l'exigence. Elle doit contribuer de façon effective à la décision publique et au changement des comportements.

Lors de la rencontre organisée par Comédie et la Fondation de France en mars 2016, cette question a structuré les échanges : à quelles conditions les démarches de dialogue sur les territoires contribuent-elles à de meilleures décisions pour l'environnement ? La question est complexe, les expériences présentées ici y répondent chacune à sa manière. Nous avons voulu savoir en particulier pour quelles raisons les initiateurs de ces démarches, désireux pour la plupart de préserver l'environnement, choisissaient la voie du dialogue avec ceux dont ils n'approuvent pas les comportements, et non pas la diffusion de messages de sensibilisation, le rappel à la loi ou l'affrontement par médias ou tribunaux interposés. Nous avons tâché de présenter la mise en œuvre concrète et opérationnelle de ces initiatives, souvent caractérisées par une imbrication des modalités d'action, en donnant la parole à ceux qui ont porté et participé

à ces démarches. Nous nous sommes également concentrés sur les effets multiples de ces concertations qui, loin de se résumer aux seuls résultats environnementaux, se situent aussi à d'autres niveaux : sur l'acquisition de connaissances nouvelles par les participants, la réappropriation de leur lieu de vie, ou, plus largement, l'émergence de nouvelles dynamiques locales.

Les 26 expériences présentées dans cet ouvrage n'ont pas une valeur exhaustive de ce qui se passe sur le territoire en matière de concertation locale. Par leur diversité, elles mettent toutefois en lumière la richesse que recèlent les échanges, les débats, les conflits parfois, entre habitants d'un même territoire.

Pierre-Yves Guihéneuf
et Alexandra Villarroel,
Comédie

Préface

La concertation territoriale pour l'environnement fait peu parler d'elle : moins médiatisée, moins dotée en financement, moins étudiée par la recherche, moins reconnue par l'État que des instances de consultation telles que le débat public, elle fait pourtant partie de la vie de nos territoires. Il y a encore dix ans, elle était plutôt le fait de collectivités locales, associations naturalistes ou organisations professionnelles ; mais ces projets sont aujourd'hui portés par des acteurs très divers, pouvant relever du secteur de l'environnement comme de l'éducation populaire, du sport ou de la culture : l'initiative environnementale devient l'affaire de tous, avec une majorité d'initiatives associatives citoyennes. Elles ne relèvent pas d'une démocratie participative

dans laquelle le citoyen est invité à participer à ce que l'acteur public lui propose : elles relèvent d'une démocratie coopérative¹, dans laquelle le citoyen, organisé ou non en collectif, apporte une contribution pour un bénéfice public et, ce faisant, agit pour compléter, corriger ou prolonger l'action publique. Il apporte de lui-même une contribution au bénéfice d'un intérêt général : dans le domaine environnemental et à l'échelle territoriale, via cette multitude d'initiatives de concertation et d'action collective, cette contribution est majeure.

Est-elle efficace ? La concertation territoriale pour l'environnement sert-elle réellement la cause de l'environnement ? Cette question est clairement posée par des acteurs environnementaux qui dénoncent la lenteur de certains processus ou le fait

d'être invités par des acteurs publics à des concertations qui n'en ont parfois que l'affichage et sont tout au plus des espaces de communication et d'information. Certains interrogent l'efficacité de la concertation et appellent de leurs vœux un retour à un usage massif de la réglementation, l'exclusion des usages anthropiques, l'exercice de l'autorité. Cette question nous a été posée et nous l'avons donc posée à des porteurs d'initiatives environnementales dans les territoires. Leur réponse est sans ambiguïté. Une grande majorité d'entre eux affirment avoir recours à la concertation non pas parce qu'elle serait plus efficace que d'autres options... mais parce que c'est la seule option possible. Ceci peut tenir à plusieurs raisons.

La première est que même des acteurs disposant d'un pouvoir réglementaire n'ont souvent pas (plus) les moyens de produire et/ou faire respecter des règles sans avoir recours à la concertation. La co-construction de règles adaptées aux usages de la nature est souvent une condition *sine qua non* pour que les règles soient connues et respectées : réglementation et concertation sont indissociables, chacune se nourrissant de l'autre.

Une deuxième raison est que les acteurs environnementaux ont souvent des moyens d'action très restreints sans la coopération d'autres acteurs : un espace de nature en ville est respecté s'il est investi par des habitants proactifs, des alpages envahis par la friche ne peuvent être restaurés et entretenus à un coût raisonnable que par l'agropastoralisme.

Une troisième raison est que l'action

environnementale est souvent vaine lorsqu'elle intervient en aval de la réalisation de certains aménagements. La concertation est vue comme le seul moyen de créer un cadre de confiance sans lequel les acteurs préfèrent placer le gestionnaire de l'environnement devant le fait accompli plutôt que de mettre en discussion leurs projets pour les ajuster à des exigences économiques mais aussi environnementales.

Enfin, pour ce qui est du contenu de l'action environnementale, la concertation est le moyen, d'une part de mobiliser et exploiter des savoirs locaux, et d'autre part de construire une acceptation de l'action environnementale sans laquelle celle-ci est souvent réduite, via la confrontation, pour devenir peu efficace. Ce que nous disent ces acteurs, c'est que si la concertation est la seule option possible, la question à se poser n'est plus celle de son efficacité comparée à celle d'hypothétiques alternatives, mais celle des conditions de son efficacité.

Sous quelles conditions la concertation territoriale pour l'environnement est-elle efficace ? Une première condition est très simple : il faut que derrière l'affichage, ce que l'on fait ensemble relève réellement d'un processus de concertation. Trop de concertations affichées comme telles n'en sont pas, à tel point que nombre d'acteurs s'en détournent pour s'investir dans la confrontation : des « concertations-alibi » pour justifier des décisions déjà prises, mal conduites, sans ingénierie adaptée, légitimement malheureusement ces choix extrêmes. D'où l'importance de prendre la concertation au sérieux, en mobilisant une ingénierie

spécifique, dans le cadre de démarches construites. Les définitions et points de repère élaborés par la recherche ont manifestement peu d'influence sur nos décideurs. En revanche, toutes les expériences rassemblées dans cet ouvrage montrent clairement ce qu'est réellement la concertation lorsqu'elle investit le champ des territoires et de l'environnement. Ce livre les donne à voir. Un paradoxe de la concertation est que les personnes les plus compétentes dans ce domaine sont généralement très demandeuses de références et d'échanges, alors que ceux qui en auraient le plus besoin n'en demandent pas, considérant que la concertation « va de soi ». C'est aussi ce que disent des porteurs de projets qui affirment avoir appris chemin faisant, sans avoir eu conscience au départ des compétences qu'ils auraient à mobiliser. Espérons que ces expériences soient lues par le plus grand nombre, non pas pour proposer des méthodes standards, mais pour qu'elles soient sources d'inspiration, de repères pratiques, de demandes d'échanges entre porteurs de projets. Et pour qu'elles soient sources de reconnaissance aussi, de la part d'autorités qui peinent parfois à valoriser des actions dont elles ne sont pas les initiatrices.

Nombre de conditions de l'efficacité de ces concertations territoriales ont été identifiées telles que l'existence de réelles synergies entre acteurs publics et privés, l'inscription de la concertation dans des dynamiques suffisamment longues, la mise en œuvre d'actions, en amont de la concertation, visant à mobiliser les acteurs, à construire des proximités et langages communs entre eux,

à favoriser l'organisation et la représentation de certaines parties prenantes, etc...². Mais il nous semble important de citer une autre condition de l'efficacité de ces concertations environnementales... qui est de ne pas mobiliser la concertation (ou tout au moins uniquement la concertation) dans des situations auxquelles elle ne peut apporter de réponse satisfaisantes.

La concertation ne répond pas à des situations d'urgence. Elle peut être associée à la mise en œuvre d'actions et à une projection dans l'avenir, mais ne doit pas servir l'indécision, la remise à plus tard, l'évitement des problèmes dans des situations qui appellent des réactions rapides. Or, il existe de telles situations dans le champ de l'environnement. La concertation ne fonctionne pas dans des zones de non-droit, là où personne n'a les moyens ou ne se donne les moyens de faire respecter un minimum de règles, même lorsque ces règles sont issues d'un dialogue. La concertation ne transforme pas les rapports sociaux là où ces rapports sont déséquilibrés et sources d'injustices majeures : la concertation n'est pas la révolution, elle permet de concilier des usages et de mettre en cohérence ces usages et une gestion raisonnable des milieux, elle permet de créer quelque chose de nouveau à partir de l'existant mais on ne doit pas attendre d'elle une redistribution des cartes. Conflits et concertations sont souvent articulés, voire enchevêtrés, chacun jouant un rôle spécifique dans les dynamiques sociales et d'innovations : n'attendons pas de la concertation ce qu'elle ne peut offrir.

Le cadre étant posé quant au rôle que peut

jouer la concertation (et ce qu'il ne faut pas attendre d'elle), il nous semble que la concertation territoriale pour l'environnement est un maillon incontournable d'une action publique environnementale qui n'est pas limitée aux politiques publiques mais doit aussi considérer l'action associative et citoyenne. Ces initiatives se situent à l'interface entre des intérêts et enjeux environnementaux locaux d'une part, des enjeux environnementaux globaux relevant d'intérêts nationaux et internationaux d'autre part, parfois convergents mais pas toujours, et permettent notamment de construire une action qui considère et intègre ces multiples enjeux.

Jean-Eudes Beuret

1 Beuret J-E., Cadoret A., 2011 Ensemble pour gérer les territoires: pour une démocratie coopérative, Ed. ECLM

2 Voir les résultats de l'évaluation de l'axe concertation médiation environnement de la Fondation de France, conduite par Jean-Eudes Beuret, Anne Cadoret, Pierre-Yves Guihèneuf et Robert Douillet sur le site de Comédie

Construction participative du Chemin des savanes

Groupe d'étude et de protection des oiseaux en Guyane



En Guyane, les habitants appellent « savane » quasiment tout milieu qui n'est pas forestier. Pour les naturalistes, ce sont des espaces couverts d'une végétation herbacée et arbustive, généralement situés dans la plaine côtière où se concentre la majeure partie de la population. Elles ne nécessitent pas de défrichage et sont vulnérables aux projets d'aménagement, ce qui fait que leurs surfaces déjà réduites tendent à régresser. D'autres activités humaines, comme leur transformation en pâtures pour bovins ou l'introduction d'espèces envahissantes peuvent également avoir des conséquences inquiétantes sur les sols, la flore et la faune. Or, les savanes contribuent pour une part importante à la biodiversité de la Guyane. Sur les quelque

5 000 espèces végétales présentes dans le département, 788 ont été recensées sur les savanes, ce qui représente une part significative (16%) des espèces sur une faible surface (0,3%). Concernant la faune, outre des animaux emblématiques comme le tamanoir, la savane héberge des tatous, de nombreuses espèces d'oiseaux dont certaines rares et menacées, une très grande diversité de reptiles et d'amphibiens.

Une enquête de perception menée par une anthropologue dans les communes de Sinnamary et Iracoubo, au nord de Kourou, montre que les savanes de Guyane sont souvent vues par les habitants comme vides et hostiles. « *Il n'y a pas grand-chose dans les savanes* » dit ainsi une agricultrice.



« *C'est un endroit de désolation* » estime un autre habitant. Pourtant, au cours des siècles, les savanes ont été le théâtre de nombreuses activités humaines et ont été façonnées par elles. Les naturalistes et les habitants des régions de savanes ne portent pas le même regard sur ces milieux, au point qu'ils estiment « *ne pas parler le même langage* ».

Pour le Groupe d'étude et de protection des oiseaux en Guyane (GEPGG), la préservation des savanes passe par une adhésion de la population locale aux mesures de protection et par une reconnaissance de leurs atouts. Pour cela, des actions de valorisation de la richesse des savanes sont nécessaires et cela passe par une démarche participative.

Pourquoi participative? Les spécialistes savent mener des actions de valorisation d'un milieu naturel. Il existe pour cela des outils classiques: observatoire de la faune locale, panneaux d'interprétation, publications... Mais ces mesures ne sont pas toujours adaptées au contexte ni appropriées par les habitants si elles n'ont pas été conçues avec eux. C'est pourquoi le GEPGG a décidé d'organiser des ateliers pour imaginer avec la population locale une action adaptée.

Un processus de travail structuré

Un groupe de travail a ainsi été constitué avec des habitants des communes de Sinnamary et Iracoubo, recrutés par divers moyens de communication: prospectus, affiche, article dans le bulletin municipal, contacts directs... Des acteurs professionnels ont également été invités: Office national des forêts, Conservatoire du Littoral, DEAL Guyane, Parc Naturel Régional de Guyane, agents des mairies concernées, associations. Enfin, l'anthropologue qui a réalisé les premiers entretiens a également participé aux ateliers. En tout, 27 participants, dont 10 structures, ont contribué activement au projet.

Les objectifs? Prendre en compte les dimensions humaines dans tout projet concernant les savanes, mobiliser les connaissances écologiques et anthropologiques, être participatif et inventif!

Pour cela, il faut définir des étapes et progresser ensemble. Le processus de travail et les objectifs ont été présentés et validés par tous dès le premier atelier. Ensuite, chacun a pu se présenter, exposer sa vision de la situation, exprimer ses

besoins. Un diagnostic partagé a été élaboré sur la base des connaissances des scientifiques, des institutions et des habitants. Il ne s'agissait pas d'un rapport élaboré comme peuvent en produire les bureaux d'études, mais d'une mise en commun structurée des visions et des attentes.

La seconde étape a consisté à faire preuve de créativité pour imaginer des actions possibles qui satisfassent au maximum les besoins de chacun et qui s'appuient sur les connaissances disponibles, sans se soucier dans un premier temps de les hiérarchiser.

Troisième étape : le choix des actions les plus pertinentes. En fonction de la faisabilité et de l'acceptabilité des idées émises précédemment, un tri a été effectué, jusqu'à retenir des actions réalistes et adaptées aux besoins de chacun. Dernière étape : la mise en œuvre des décisions collectives.

Au total, six ateliers de travail d'une demi-journée, espacés de deux mois environ, ont été nécessaires pour dérouler l'ensemble du processus de travail. Parallèlement à cette phase de co-construction, deux ateliers avec les enfants du village amérindien de Bellevue, sur la commune d'Tracoubou, ont été réalisés en animations extra-scolaires. Enfin, un septième atelier de bilan a pu être réalisé après la fin du projet.

Lors de chaque rencontre, une attention a été apportée à la convivialité : petit déjeuner, disposition en cercle des tables et des chaises, temps de pause conséquents, utilisation d'outils d'animation « brise-glace » au début des réunions pressenties complexes... Lors des travaux en sous-groupes, la

répartition des participants s'est faite par tirage au sort, afin d'obliger le mélange des participants et ainsi éviter les regroupements par affinités. Diverses méthodes d'animation et d'expression ont été mobilisées : métaplan, boule de neige, world café, brainstorming, cartographie participative, vote indicatif, etc. Enfin, afin de libérer la parole, les comptes-rendus des ateliers n'ont pas été diffusés en dehors des participants jusqu'à la fin du processus de travail.

Le résultat de la réflexion collective ? *Le Chemin des Savanes*. C'est un sentier d'interprétation sonore, un parcours de découverte tracé sur la commune de Sinnamary, qui se fait en voiture et à pied, accompagné d'une application mobile. Un mobilier public est positionné stratégiquement sur des points thématiques. Des montages sonores ponctuent le parcours : témoignages, musiques, contes, sons du vent, de grenouilles, d'oiseaux, de clochers ou encore d'ambiances de marchés... Pour la réalisation, le GEPOG a fait appel à un scénographe et à un réalisateur sonore.

Plus-values et coûts de la participation

Pour les initiateurs du projet, *Le Chemin des Savanes* est une action de valorisation originale et bien adaptée au contexte local, qui a constitué un levier pour construire des actions qui se sont révélées ensuite portées par tous. Le processus de travail a permis une réelle implication des participants, même au-delà de la participation lors des ateliers. Par exemple, les participants ont travaillé

entre les ateliers et ont ensuite apporté leur soutien à la mise en œuvre concrète du parcours.

Les participants ont également constitué eux-mêmes des relais pour la participation d'autres habitants, d'enfants, d'anciens ou de chefs coutumiers. Ceux-ci par exemple ont contribué aux enregistrements du parcours sonore.

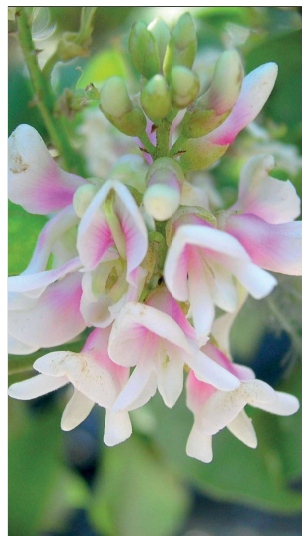
Le transfert de connaissances est une dimension essentielle pour les acteurs locaux. Le responsable d'une association locale estime ainsi que « les jeunes ne parlent plus aux anciens. Ce projet permet

une transmission des savoirs car pour préserver un territoire, il faut le connaître. Les anciens jouent un rôle important dans la diffusion de savoirs sur l'usage des plantes ou sur les milieux naturels ». Ce que confirme un garde du Conservatoire du littoral, également agent municipal : « Ces ateliers ne sont pas habituels pour nous mais c'est une méthode efficace car elle permet de mélanger tout un ensemble de savoirs ».

Cependant, la co-construction s'inscrit dans un laps de temps incompressible : plus de deux ans dans le cas de ce projet. Le budget initial a été doublé et de nouvelles sources de financement ont dû être trouvées.

Le GEPOG estime que, pour que les participants aient envie de s'engager dans l'ensemble du processus, il est nécessaire que les questions mises en débat constituent pour eux des enjeux véritables, qu'ils aient un réel pouvoir de peser sur les décisions qui seront prises et qu'ils aient le sentiment d'être utiles. Par ailleurs, le processus de travail doit représenter une charge de travail supportable par tous. Enfin, la mise en place progressive d'une dynamique de groupe positive permet à chacun de vaincre la peur de s'impliquer. Répondre à tous ces points simultanément et sur la durée est un réel défi. Les outils et méthodes ainsi que l'acquisition d'une bonne posture d'animateur nécessitent une formation ou un accompagnement.





Les plantes envahissantes de La Réunion

Conservatoire botanique national et Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Mascarin



Les plantes introduites invasives ou envahissantes constituent une sérieuse menace pour l'équilibre de nombreux écosystèmes. En milieu insulaire, leurs effets sont encore plus dévastateurs. Sur l'île de La Réunion, certaines plantes « exotiques » c'est-à-dire introduites, notamment ornementales, se répandent dans les milieux naturels, concurrencent les plantes natives de l'île et peuvent mener à leur disparition, constituant ainsi une des premières menaces sur le maintien de la biodiversité végétale indigène. Avec les espèces locales, dont nombreuses sont endémiques (c'est-à-dire qu'elles ne se trouvent nulle part ailleurs que dans l'île), ce sont aussi des espèces animales qui sont mises en danger. Esthétiques et de croissance

rapide, certaines de ces espèces invasives ont été introduites par des pépiniéristes, des horticulteurs ou des jardiniers amateurs, et sont actuellement utilisées par les paysagistes, les entrepreneurs du paysage, les aménageurs du territoire, les sociétés immobilières, les bureaux d'étude en urbanisme, ou encore les collectivités désireuses de végétaliser les espaces verts ou les bords de route.

Une médiation pour remettre le dialogue sur de bons rails

Le Conservatoire Botanique National et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Mascarin (CBN-CPIE Mascarin) décide de

porter la « Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes » (DAUPI) financée par l'État, la Région Réunion et l'Europe. Ils invitent les professionnels des espaces verts et du paysage à une réunion de travail. Mais le contexte est tendu et le dialogue difficile. Les professionnels craignent que la démarche ne se traduise à terme par des contraintes réglementaires et une surveillance de leurs activités dont ils se passeraient bien. Rien de bien positif ne sort de cette première tentative et le projet semble mal engagé. Le CBN-CPIE Mascarin demande alors l'intervention d'un médiateur pour renouer les fils du dialogue.

Même s'il est appelé par le CBN-CPIE Mascarin, le médiateur est vu comme extérieur au jeu des acteurs locaux. Cela lui permet de prendre contact avec les professionnels et de solliciter des entretiens bilatéraux au cours desquels il précise sa position de neutralité par rapport aux acteurs en présence. Il rassure chacun sur le fait que les intérêts de tous seront entendus. Il porte un message des autorités : aucune nouvelle réglementation contraignante n'est en projet. Enfin, il propose des règles pour la tenue des réunions à venir, notamment le respect des personnes et l'écoute de besoins de chacun. Ces 18 entretiens préliminaires permettent aux professionnels d'exprimer leurs craintes et de formuler leurs attentes par rapport à une reprise des discussions, ce qui est résumé par le médiateur dans une synthèse portée à la connaissance de tous. Une fois cette première étape achevée, les tensions sont apaisées et il devient possible d'envisager la suite de la démarche.



Une nouvelle réunion est engagée. Outre les promoteurs du projet, elle rassemble une quarantaine de personnes : professionnels, services de l'État, associations naturalistes, collectivités locales. Elle permet de s'accorder sur le principe de mesures non contraignantes visant à limiter le développement des plantes invasives afin de préserver la flore indigène. Elle permet surtout de poser les bases d'un processus concerté et bienveillant afin d'y parvenir.

Des thèmes sont définis et plusieurs groupes de travail sont mis en place, en veillant à ce qu'une diversité d'intérêts soit bien représentée dans chacun d'eux : un premier groupe sur les itinéraires techniques de production, un second sur les questions de communication, un dernier sur les espèces alternatives, c'est-à-dire les espèces indigènes qu'il est possible d'utiliser pour les plantations et les espèces exotiques qui ne sont pas envahissantes.

Belles et inoffensives

L'établissement d'une « liste verte » consensuelle des espèces indigènes et d'espèces exotiques non envahissantes à promouvoir devient l'objet de longues discussions, notamment grâce à l'appui de scientifiques. Les espèces retenues doivent être compatibles avec les besoins des aménageurs. Les associations naturalistes demandent que les plantes indigènes ne soient pas prélevées dans la nature. Les apiculteurs sont sensibles aux propriétés mellifères des espèces choisies...

Une base de données est constituée. Des fiches techniques sont rédigées de façon participative. La collecte de semences est engagée sur le terrain. Les arboretums existants sont répertoriés et mobilisés pour créer des pépinières de plantes locales. Du fait de craintes toujours présentes, certaines propositions sont abandonnées. C'est le cas d'un projet de label, interprété par certains acteurs locaux comme possible prémisses à de futures mesures réglementaires.

Tous les professionnels n'adhèrent pas pleinement à la démarche, mais une impulsion est lancée et le sujet cesse d'être conflictuel. La question n'est plus de savoir si les acteurs locaux sont pour ou contre l'utilisation de plantes indigènes ou exotiques, mais à quelles conditions ils accepteraient de changer de pratiques pour se rapprocher d'un objectif qui est désormais mieux compris. Travailler sur les résistances permet peu à peu de lever certains obstacles.

En 2014, deux ans après le début de la démarche, des partenariats sont signés entre le

CBN-CPIE Mascarin et certains organismes professionnels, qui permettent d'engager des mesures concrètes: choix d'espèces, production de plants, création d'arboretums dédiés à la démarche, plantations... En 2015, une première commune de l'île s'engage à suivre la démarche. Aujourd'hui, de nombreux professionnels l'ont fait à leur tour et mettent en œuvre les recommandations issues de la concertation dans l'aménagement paysager des espaces publics de l'île.



Gérer ensemble les risques d'inondation

Syndicat de rivières Brévenne Turdine



À la confluence des capricieuses rivières Brévenne et Turdine, les agglomérations de l'Arbresle et de Sain-Bel sont régulièrement menacées par les crues. En 1983, 2000, 2003, puis en 2008, des montées des eaux brutales et dévastatrices mettent une bonne partie des habitations les pieds dans l'eau. La population est sous le choc, une association locale de riverains attaque l'État en justice.

Le Syndicat de rivières Brévenne et Turdine (SYRIBT), créé en 2006 et porté aujourd'hui par quatre intercommunalités, reconduit le contrat de rivières du bassin versant dont un des objectifs est de réduire le risque d'inondation. À sa demande, un bureau d'étude spécialisé propose de créer

des barrages «écrêteurs de crue» en amont des agglomérations. Ces ouvrages sont dits «transparents», c'est-à-dire qu'en période normale, ils ne perturbent pas l'écoulement des eaux, le transport des sédiments et la circulation des poissons. Mais si les eaux montent brutalement, ils jouent leur rôle et limitent le débit, provoquant une retenue d'eau dans la zone choisie. Cela épargnera les habitations... au prix de l'inondation temporaire de terres agricoles situées en amont.

Pourquoi se concerter autour d'un tel projet? D'un point de vue réglementaire, ce n'est pas nécessaire: il s'agit d'utilité publique et les élus peuvent exproprier les propriétaires riverains récalcitrants. Mais dans un passé récent, la création



d'une zone d'activités et le chantier de l'autoroute A89 ont mangé bien des terres agricoles. Devant le sentiment d'exaspération des agriculteurs et pour prévenir tout risque de conflit, les élus décident d'engager un dialogue et de promouvoir une gestion solidaire et concertée de l'eau.

Dialoguer plutôt que passer en force

Pour cela, le SYRIBT sollicite l'intervention de médiateurs spécialisés dans ce type de situation. Ceux-ci mènent des entretiens préparatoires avec les principaux acteurs locaux afin de vérifier s'ils acceptent de s'engager dans le dialogue et si le rapport de forces entre les différents intérêts en présence est à peu près équilibré. Ils s'assurent aussi

que les décisions ne sont pas déjà prises et que le bureau d'étude est disposé à présenter, non pas la meilleure solution à ses yeux comme c'est habituellement le cas, mais plusieurs solutions possibles afin de les mettre en discussion.

Trois niveaux de concertation sont établis : un comité de pilotage composé d'institutionnels (notamment les décideurs publics) ; un groupe de travail rassemblant les représentants des intérêts concernés par le projet (élus communaux, associations environnementales, associations de riverains, institutions publiques compétentes) ; enfin, des groupes locaux sur les quatre sites pressentis pour les ouvrages (propriétaires, exploitants, riverains). Les médiateurs et les techniciens du SYRIBT assurent l'articulation et la cohérence entre les différents niveaux de la concertation.

Dès le début, les participants demandent que les effets écologiques et économiques des ouvrages proposés soient précisés. Les agriculteurs sont soucieux de minimiser l'impact sur les terres agricoles. Les pêcheurs se mobilisent pour préserver la continuité écologique piscicole et déterminer des mesures de compensation. L'expertise technique du bureau d'étude est croisée avec celle des organismes agricoles, des associations environnementales, des pêcheurs et des institutions publiques du domaine de l'eau.

Une concertation qui produit des effets

Après six mois d'allers-retours entre le groupe de travail principal, le comité de pilotage et les

réunions délocalisées, le projet évolue. La concertation oblige les responsables locaux à pousser la réflexion sur le programme et sur ses impacts bien plus loin que prévu. En témoigne le bureau d'étude, invité à revoir sa copie à plusieurs occasions et qui a su faire preuve de capacité à remettre en cause ses propositions.

Finalement, deux barrages seront construits au lieu des six prévus initialement. Sur l'un des sites, les coûts et bénéfices sont approfondis et montrent que l'ouvrage ne répond pas de façon très satisfaisante aux préoccupations locales, le projet est abandonné en accord avec toutes les parties. Sur un second site, on décide un report du projet, l'intérêt hydraulique étant moindre par rapport aux autres. Sur le troisième, on opte pour un barrage plus haut au lieu des deux prévus initialement,

afin de minimiser le morcellement des terres agricoles. Sur le dernier site, le projet est maintenu comme proposé au départ.

Les objectifs de ces changements sont de préserver des terres fertiles et de limiter l'impact sur les milieux naturels. Les ouvrages sont redimensionnés pour laisser passer les petites crues, celles qui se produisent couramment, car elles sont sans effet sur les habitations et elles s'avèrent nécessaires pour le transport des sédiments et l'équilibre écologique de la rivière. Ils sont redessinés pour ne pas entraver la circulation des poissons. Leurs abords sont aménagés pour donner plus de place aux végétaux, créer de l'ombrage et favoriser la faune. Les matériaux utilisés comme remblai ne sont pas prélevés sur les terres agricoles voisines, comme c'est habituellement le cas, mais tirés des déblais issus d'un chantier d'autoroute.

Finalement, l'emprise des ouvrages sur les terres agricoles est moindre, l'impact prévisible sur la rivière également, le coût d'investissement diminue et le risque d'inondation est sensiblement réduit. *« La concertation nous a fait avancer, analyse la directrice du Syndicat. Les acteurs locaux nous ont obligés à être plus exigeants, à approfondir l'analyse coûts-bénéfices et notamment à la détailler site par site au lieu de réaliser une analyse globale. Les préoccupations agricoles et écologiques ont été mieux entendues. »*

En outre, sur le terrain, la situation singulière de chaque agriculteur riverain a été considérée : par exemple, la prise en compte de la dégradation des clôtures par le passage d'engins, la perte de



fertilité temporaire de parcelles occupées par les travaux de chantier, la prise en compte des servitudes d'inondation selon les assolements, le temps de décrue et de remise en état des parcelles, les circuits de déplacement des bêtes modifiés le cas échéant...

Au cours de la concertation, des enjeux au départ difficiles à concilier ont été reconnus et appropriés par l'ensemble des parties-prenantes : la protection des agglomérations contre les inondations, la protection des milieux aquatiques, la préservation du foncier agricole, le coût pour la collectivité et la juste indemnisation des exploitants riverains. Un processus dont se félicitent les acteurs locaux.

La mise en œuvre délicate des accords

Pour autant, une fois l'accord passé, l'inquiétude ne cesse pas du côté des propriétaires impactés. Ils ont obtenu la garantie d'être indemnisés si besoin, mais ils craignent que les ouvrages ne modifient le comportement de la rivière en crue et ils pensent qu'ils pourront moins bien anticiper les situations d'inondation. Ils s'inquiètent du chantier, de la terre et des enrochements prévus, des végétaux replantés. La méfiance envers les experts est palpable : l'un d'eux a fait vérifier les cotes topographiques prises par le bureau d'étude. Les travaux engendrent des imprévus techniques et amènent de nouveaux interlocuteurs comme les entrepreneurs et les ouvriers, sur lesquels les parties prenantes de la concertation n'ont pas

véritablement de prise. Les chantiers subissent aussi leur lot d'aléas naturels : pluie, petites crues, retards sur le calendrier, dégâts sur les parcelles... Cela génère des tensions inattendues et nécessite de nouvelles étapes de dialogue et de négociation.

Malgré cette phase délicate de mise à l'épreuve de la concertation, les désaccords sont peu nombreux et la plupart des habitants mettent en avant la qualité des relations acquises avec le Syndicat et son équipe technique. Celle-ci a su acquérir des compétences de médiation : empathie et compréhension vis-à-vis des riverains concernés, capacité à encaisser la confluctualité et les débordements émotionnels. La concertation est un processus, mais aussi un état d'esprit.



Les zones humides du bassin du Drugeon

Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs



La vallée du Drugeon, dans le département du Doubs, est parsemée de cours d'eau, marais, étangs, tourbières, prairies... Elle a fait l'objet d'un ambitieux programme de restauration écologique mené par les collectivités en concertation étroite avec les agriculteurs.

Génie écologique et adaptation des pratiques agricoles

Dans les années cinquante à soixante-dix, des travaux sont entrepris afin de conquérir des zones agricoles sur les milieux naturels : recalibrage de la rivière Drugeon, suppression de ses méandres et assèchement des terres. Dans les décennies

suivantes, la vallée connaît une phase de déprise et les milieux se dégradent : le marais s'assèche, les tourbières se minéralisent. C'est dans les années quatre-vingt que des scientifiques et des associations tirent la sonnette d'alarme. Les élus locaux lancent alors un programme de restauration des anciens méandres de la rivière, qui se concrétise de 1997 à 2010 sur une longueur de 7 kilomètres, puis par des actions de réaménagement des cours d'eau dans la traversée des villages en 2015. Parallèlement à ces chantiers de terrassement, des travaux sont engagés pour remettre les tourbières et marais dans un état écologique satisfaisant : achat de foncier, rebouchage de fossés de drainage, remise en eau de tourbières, coupes d'arbres,

création de cheminements piétonniers, etc. Enfin, des actions menées dans le cadre de Natura 2000 encouragent des pratiques agricoles compatibles avec la préservation de la qualité de l'eau.

L'ensemble de ces actions, conduites désormais par le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs, sont citées en exemple en matière de restauration des zones humides. Un succès qui tient en grande partie à la qualité de la concertation.

Un itinéraire de concertation

Les efforts des élus locaux s'inscrivent dans un patient itinéraire de construction d'une culture du dialogue, rythmé par des moments particuliers, comme la délicate création du périmètre Natura 2000 au cours des années quatre-vingt-dix. À cette époque, les agriculteurs et les chasseurs craignent des contraintes administratives et la limitation de certaines de leurs activités. Les élus locaux ne souhaitent pas passer en force. Les réunions de concertation se multiplient dans les villages, la négociation du périmètre se fait parcelle par parcelle et le site Natura 2000 du bassin du Dugeon est finalement créé en 2003 avec l'appui de la plus grande partie des agriculteurs. L'expérience aura permis de construire la confiance entre acteurs locaux et d'aller plus loin.

Il faut dire que l'agriculture locale est représentée par un élevage bovin laitier consacré à la production de fromages de Comté, Morbier et Mont d'Or: des appellations dont l'image est basée sur la qualité du milieu naturel et notamment sur la

diversité de la flore qui constitue un argument en faveur du goût du produit. Les objectifs de biodiversité des milieux étaient donc partagés par les élus, les associations et les éleveurs. En outre, la plupart des pratiques recommandées pour la préservation des zones humides étaient proches de celles déjà incluses dans les cahiers des charges des productions fromagères et le « saut » à franchir en matière de changement de pratiques était donc limité. Enfin, les appellations fromagères avaient créé chez les agriculteurs une culture de l'engagement contractuel et de la négociation, qu'ils ont su mobiliser.

Même si une minorité d'agriculteurs n'adhère pas aux mesures proposées, le secteur agricole bénéficie des retombées économiques des mesures agri-environnementales de Natura 2000. Mais il n'est pas le seul. Natura 2000 participe au financement de travaux et de postes salariés et a contribué à obtenir des fonds européens à travers un programme Life pour la restauration de tourbières. Il est également source de reconnaissance, y compris internationale. Les retombées pour le territoire sont sensibles, ce qui constitue un argument pour les élus et la population.

Construire une culture locale du dialogue

Pour éviter des mesures réglementaires vécues comme des contraintes venant de l'extérieur et comme des rigidités qui rendent impossible tout ajustement au cas par cas, c'est le dialogue avec les acteurs locaux qui est privilégié: expliquer



et négocier, inciter plutôt que contraindre, être patients... Pour les élus et leurs équipes techniques, cela explique en grande partie la réussite de leur action.

Cette culture du dialogue, faite à la fois de respect et d'exigence, se manifeste par l'acquisition d'un langage commun, la négociation gagnant-gagnant qui passe par l'explicitation des besoins de chacun et la recherche de compromis, la création de confiance entre les agriculteurs et les techniciens. Cela passe par une grande disponibilité de ces derniers, leur présence sur le terrain, une écoute bienveillante envers leurs interlocuteurs, une capacité d'initiative et de négociation, enfin l'abandon de tout rôle de sanction, celui-ci étant dévolu à l'administration.

La concertation ne passe donc pas seulement par des réunions de travail mais par un travail quotidien sur le terrain. Quand la confiance est créée, les agriculteurs partagent leurs avancées avec les techniciens mais également leurs difficultés, y

compris lorsque des conditions particulières les empêchent de respecter temporairement leurs engagements en matière de pratiques agricoles. Cela permet aux techniciens de rechercher avec eux des solutions, ce qui ne serait pas possible si la crainte d'une sanction invitait les agriculteurs à dissimuler les problèmes ou à se défendre plutôt qu'à s'expliquer. Ce que confirme un éleveur: « Il faut prendre en compte la réalité, sinon on ne peut pas comprendre les motivations des éleveurs et on ne peut pas apporter de solutions adaptées ». Les techniciens des collectivités doivent donc être dévoués à leur employeur mais aussi proches des agriculteurs et capables de faire preuve de compréhension à court terme pour préserver une orientation générale à long terme.

Cette politique pragmatique est considérée par les élus comme une des clés de leurs succès. « C'est beaucoup une question de personnes » fait remarquer l'un d'eux. C'est aussi une question d'apprentissage et de temps, cette confiance se créant dans la durée.

Mobiliser les savoirs scientifiques et empiriques

La connaissance du terrain et de ses problèmes s'est construite en mobilisant à la fois le savoir empirique des acteurs locaux, notamment des agriculteurs, et le savoir scientifique d'experts.

C'est le cas par exemple lors d'une étude menée en 2013 sur la biodiversité des prairies de fauche utilisées par les éleveurs. Elle a été conduite par

un Comité de pilotage associant la collectivité, les agriculteurs, des services de l'État, des organismes professionnels agricoles et un lycée agricole. Elle a mobilisé l'expertise agronomique et naturaliste de spécialistes issus de l'université et d'associations et a porté sur les pratiques agricoles et la flore de six exploitations laitières, les agriculteurs étant eux-mêmes étroitement associés aux travaux. Elle a montré que dans certaines situations, des pratiques d'élevage inappropriées conduisaient à une



réduction de la richesse floristique et à une dégradation de la valeur fourragère.

Cette étude a permis d'avancer dans la compréhension du fonctionnement des milieux et dans la recherche de solutions pour préserver la diversité floristique. Selon un élu local, « *impliquer les personnes concernées dans l'étude, c'est le bon moyen pour que les résultats soient acceptés. Une étude menée par un cabinet extérieur aurait pu donner les mêmes résultats mais il n'est pas certain qu'ils auraient été aussi bien compris et intégrés.* ».

Pour progresser encore, selon les responsables du projet, la co-construction de connaissances permettant de mieux appréhender le fonctionnement hydraulique de la zone est désormais une nécessité. C'est un objectif pour les années à venir.



L'inventaire participatif des zones humides

Conseil départemental de Haute Loire



Situé en tête de bassin versant, dans un secteur très rural, le territoire du SAGE Loire Amont se caractérise par la présence de nombreuses zones humides sur lesquelles une forte pression s'exerce. La qualité de l'eau, globalement bonne, peut présenter localement des dégradations physico-chimiques ou une problématique par rapport au phosphore.

Dans ce contexte, le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Loire Amont a pour enjeux l'amélioration du fonctionnement naturel des milieux aquatiques et la gestion quantitative et le partage de la ressource, la réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation ainsi que l'amélioration et la préservation de la qualité des

eaux. Impliquant 173 communes, il a été validé par la Commission Locale de l'Eau fin 2016.

Considérant que le SAGE est d'abord un outil pour gérer les conflits d'usage liés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, la chargée de mission du conseil départemental, dédiée à son animation, fait rapidement le choix de s'entourer de spécialistes de la concertation. Différents groupes de travail sont constitués : qualité des eaux, ouvrages hydroélectriques, gestion quantitative et qualitative des milieux aquatiques. Ce dernier groupe intègre la question des zones humides, sujet potentiellement conflictuel sur ce territoire, avec des points de vues très différents. D'un côté, ceux qui souhaitent protéger la biodiversité de ces

milieux et valoriser leur fonction hydrologique de retenue et restitution d'eau. Et de l'autre, des agriculteurs qui subissent les contraintes en termes d'exploitation de ces milieux, d'embourbement des tracteurs, ou craignent la propagation de maladies. Afin de débloquent d'éventuelles situations complexes, l'équipe d'animation, en partenariat avec la chambre d'agriculture et les élus, fait le choix de tester une méthodologie de recensement participatif de ces zones humides.

Inventaire participatif

S'il est tout à fait possible de réaliser un recensement des zones humides d'un territoire, à partir de données scientifiques, en faisant appel à un prestataire spécialiste, ce rendu risque de passer outre certaines informations telles que les zones humides qui n'existent plus aujourd'hui, ou celles présentes sous les couverts végétaux ou dans des secteurs reculés. Le postulat de départ est donc que les habitants du territoire disposent d'une connaissance de celui-ci qui les rend à même de réaliser, de façon collective et participative, ce recensement des zones humides. L'objectif est également de faciliter l'appropriation de ces enjeux de gestion de la ressource en eau par les habitants.

La méthodologie sera d'abord testée sur la commune de Saint Victor sur Arlanc, située sur un affluent de la Loire, en 2010. L'implication de la Maire, très motivée par la démarche, permet de mobiliser efficacement les habitants via des articles dans la presse communale, des affiches et

des courriers envoyés à tous les agriculteurs de la commune. Une pré-identification des zones humides situées sur la commune est réalisée en amont. Puis, une réunion publique est organisée avec deux objectifs. Tout d'abord, compléter à partir des connaissances des habitants, le travail de pré-identification des zones humides réalisé. Concrètement, de grandes cartes sont imprimées, et chaque participant, stylo en main, est invité à intervenir sur ces cartes pour mentionner des secteurs où, selon lui, des zones humides sont, ou étaient, présentes. «*À partir du moment où on leur a donné un crayon, et expliqué qu'on n'était pas des spécialistes et qu'on allait se baser sur leurs savoirs, on a senti un déclic*», témoigne l'animatrice du SAGE.



Le deuxième enjeu était de trouver des bénévoles qui souhaitent poursuivre leur implication en réalisant des recensements sur le terrain. Un groupe d'une douzaine de bénévoles est ainsi constitué et réalise deux sorties. Une formation des volontaires est organisée en amont, afin que ceux-ci identifient au mieux les espèces botaniques caractéristiques des zones humides. Cela permet également de «rassurer» les volontaires. Les questionnaires ainsi remplis sont ensuite traités par l'animatrice, appuyée de stagiaires. Les données compilées et les rendus cartographiques sont intégrés dans un livret communal.

Comment étendre la méthode ?

La démarche de recensement participatif des zones humides est ensuite développée sur d'autres communes mais se confronte rapidement à la difficulté des moyens humains qu'elle suppose, notamment pour la préparation du terrain et le traitement des données. Elle est donc rapidement mise en attente. Toutefois le document-cadre du SAGE préconise d'appliquer cette méthode participative pour chaque recensement de zones humides. Cette disposition du SAGE met en avant l'intérêt de la démarche participative pour associer et impliquer l'ensemble des acteurs (élus, habitants, propriétaires et exploitants agricoles), dans les phases de pré-localisation et de rendu.

L'ambition de concertation ne s'est pas limitée aux zones humides, mais a concerné l'intégralité du SAGE, au-delà des obligations réglementaires.

La société civile a ainsi été mobilisée sur l'ensemble des groupes de travail, avec 7/8 personnes qui participaient de façon régulière, apportant ainsi un regard complémentaire de celui des acteurs plus coutumiers de ces instances.

Un autre exemple de cette attention portée à l'ensemble des acteurs. Lors de la commande d'une étude hydrologique auprès d'un cabinet spécialisé, est intégrée dans le cahier des charges la tenue obligatoire d'une formation préalable qui permette à tout le groupe présent d'être en mesure de comprendre les résultats présentés.

Mobiliser oui... mais pourquoi ?

«*S'ils se sentent impliqués et que leur participation est valorisée, ils vont être fiers de leur territoire et auront d'autant plus envie de le valoriser et de le protéger par la suite*» indique la chargée de mission du SAGE. Et de renchérir «*ce mode d'expression des habitants est nouveau, différent, et il a sa place à côté de la concertation plus institutionnalisée*». La principale difficulté à appliquer ce principe de participation locale au dispositif SAGE est l'étendue du territoire concerné, qui rend difficile l'approche de terrain pourtant nécessaire pour garantir une réelle implication. Et la démultiplication de ces recensements participatifs se heurte au manque de moyens humains et financiers pour les mettre en œuvre.

Les résultats obtenus par cette démarche nouvelle sont, sans doute, plus complets que par une méthode classique, via un bureau d'étude, même

s'il faut accepter une certaine hétérogénéité des données. Au-delà de la valorisation des connaissances des habitants, ce recensement participatif, et les discussions qui ont eu lieu lors des réunions publiques ou des sorties de terrain, ont également permis de lever des appréhensions. Les premières réactions étaient parfois assez négatives par peur de « contraintes », de « freins aux activités ». Les

outils (cartographie du territoire) et la méthode (explication, sollicitation de leur connaissance du territoire...) ont permis de lever ces craintes, et de dépasser les tensions coutumières entre acteurs agricoles et environnementaux. Les comportements ont changé, les habitants ont participé et sont venus sur le terrain, et l'implication des agriculteurs montre qu'ils sont plutôt en demande de ce type d'initiative.

La démarche, appréciée des acteurs du territoire, a inspiré d'autres expériences. Un livret a été produit à l'issue du test et cette méthode participative a été retenue pour chaque recensement de zones humides. Différents acteurs s'en sont également inspirés pour conduire des recensements dans le cadre de contrats territoriaux.

Ce processus participatif permet d'acquérir des données, mais encourage aussi l'appropriation de la démarche par la population qui contribue aux connaissances et en acquiert de nouvelles. Et facilite ainsi le respect de ces lieux source de biodiversité.



Le plan de gestion participatif du plateau mormantais

Conservatoire des espaces naturels de Rhône-Alpes



Landes, pelouses sèches et affleurements rocheux d'un côté; prairies humides, étangs et marais de l'autre: le plateau mormantais est à la fois aride et mouillé. Situé au sud de Lyon, il offre une grande diversité de paysages et il accueille une biodiversité très riche, avec de nombreuses espèces rares et protégées. Le département du Rhône en a fait un espace naturel sensible et l'État en a classé une partie en arrêté de biotope. Le Conservatoire d'espaces naturels, qui en assure la gestion en partenariat avec la Communauté de communes du pays mormantais, a été chargé de rédiger un plan de gestion, un document visant à en préserver les richesses et à concilier les usages. Et il a décidé de le faire de façon participative.

Mobiliser les parties prenantes d'un territoire pour dessiner avec eux les grandes lignes d'un futur plan de gestion: la démarche n'est pas nouvelle. Mais la plupart des processus de concertation mobilisent les représentants des associations, des collectivités et des professionnels et les réunions animées sous une forme traditionnelle ne les invitent pas à s'exprimer pleinement. Le Conservatoire a voulu progresser et faire de ce processus un espace véritablement participatif. Pour ce faire, le Conservatoire se rapproche du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Mont du Pilat, qui lui propose d'introduire deux innovations dans la façon de mener les échanges.

Une démarche ouverte aux habitants

Première innovation : ouvrir des espaces d'expression aux habitants à titre individuel au travers d'un « porteur de paroles ». « *Le porteur de parole, explique l'animatrice du Conservatoire, cela consiste à aller sur les marchés ou dans des lieux publics et à collecter des paroles des habitants, puis à les rapporter dans l'espace de la concertation. Pour cela, nous avons demandé aux habitants : "La dernière fois que vous êtes allés dans un espace naturel, c'était... ?"* ». Puis la conversation s'engage sur le ressenti et les attentes des habitants.

L'expérience permet de mettre en évidence ce que les habitants considèrent comme un espace naturel : le Pilat, les Alpes et autres sites reconnus comme tels. Elle montre que le plateau mormontais, pourtant si riche de biodiversité, n'est pas considéré par les habitants comme un espace naturel, alors qu'il est un lieu de balade fréquent auquel ils sont attachés. Elle permet de mieux comprendre leur vision de la nature, les éléments fondateurs de l'identité du lieu et les usages attendus.

Les habitants sont invités à participer à l'étape suivante qui consiste en l'élaboration du plan de gestion. Quelques-uns d'entre eux s'y engagent : ils sont moins nombreux que ne l'espéraient les animateurs, mais leur participation permettra de diversifier les points de vue lors des réunions qui suivront.

Participer vraiment

Seconde innovation : permettre à chacun de

s'exprimer pleinement lors des réunions. Simple ? Pas vraiment. Lors des habituelles réunions en plénière, ceux qui sont les plus à l'aise occupent l'espace de parole, aux dépens d'une majorité silencieuse qui a rarement la possibilité de contribuer autant qu'elle le pourrait. Pour remédier à cela, il faut travailler en sous-groupes, inviter chacun à se déplacer pour échanger avec le maximum d'autres participants, casser les codes habituels pour libérer la parole et stimuler l'imagination. Le fait de créer progressivement de la proximité et de la confiance permet aux participants, quel que soit leur niveau de connaissance et quelle que soit leur pratique, de contribuer à la réflexion. C'est ce souci de dialogue qui permet, par exemple, à des chasseurs, des naturalistes et des agriculteurs de se retrouver autour des mêmes constats et de rechercher ensemble des pistes d'amélioration. « *J'ai trouvé une ouverture d'esprit de la part de l'ensemble des participants* », note ainsi un élu. « *Ce que j'ai apprécié, déclare un habitant, c'est la diversité des personnes présentes. J'ai senti que l'avis de tout le monde était entendu* ».

Pour que le dispositif de dialogue soit productif, il doit s'engager dès le début de la réflexion. Un premier atelier permet de dégager un diagnostic partagé, le second de dégager des orientations, le troisième de définir des actions à mettre en œuvre.

Autre condition de l'efficacité : une animation impartiale des échanges, qui vise à faciliter l'expression de chacun sans jugement et sans prise de position. L'animatrice du Conservatoire se trouve alors dans une difficulté classique : si elle choisit cette posture d'impartialité, elle ne peut exprimer



les besoins et les positions de son organisme. Elle fait appel pour cela à une collègue qui se chargera de cette mission, ce qui lui permettra d'assumer pleinement son rôle. « *Ce genre d'animation, cela ne s'invente pas, dit-elle. Il faut de la méthode. L'accompagnement méthodologique dont nous avons bénéficié nous a été très utile* ».

Une dynamique productive

Quels résultats ? En premier lieu, les participants apprécient d'avoir été écoutés. « *Trop souvent, remarque un élu local, on nous propose des études faites par des personnes extérieures qui viennent plaquer leurs a priori sur notre situation* ». La mobilisation des savoirs et des perceptions des acteurs du territoire est la condition nécessaire pour que ceux-ci se sentent considérés et considèrent à leur tour les enjeux environnementaux.

Pour les naturalistes, le fait de discuter de la protection d'un espace naturel sensible avec des

acteurs qui ne sont pas nécessairement acquis à la cause de l'environnement conduit-il à faire des concessions ? « *En tous cas, pas dans cette situation, note l'animatrice du Conservatoire. Nous n'avons pas été amenés à diminuer le niveau d'ambition du plan de gestion ou à faire des compromis douloureux. Notre principale difficulté, c'est que des idées ont surgi qui dépassaient notre domaine de compétence, comme la préservation des murets en pierre sèche ou du petit patrimoine bâti. Nous les avons fait figurer dans le plan de gestion, mais leur mise en œuvre dépendra de structures compétentes.* »

L'expérience est suffisamment concluante pour que le Conservatoire décide de la reproduire. D'autres projets de plans de gestion portant sur des espaces naturels sensibles s'inspireront de cette démarche participative.



Harmoniser les usages du Massif de la Pinatelle grâce au dialogue

Association Au fil du temps



Le Massif de la Pinatelle, petit plateau de basalte au nord-est du département du Cantal, couvre environ 3000 hectares et est composé d'une mosaïque d'habitats naturels: prairies, mares et lacs d'altitude, pâturages ouverts et sous forêts, tourbières, clairières, forêts... Il abrite une des plus grandes populations de cerfs élaphe. De par sa situation isolée, le Massif de la Pinatelle est encore relativement préservé du tourisme de masse mais il existe une multiplicité d'usages. Autrefois dédié à l'agriculture, à la chasse et à la pêche, il attire aujourd'hui de nouveaux habitants développant en particulier des activités liées au tourisme: un centre d'équitation, des *mushers*, des hébergements touristiques... De ce fait, ce site est de plus

en plus fréquenté. La multiplication des usages augmente l'impact sur l'environnement et constitue un risque pour la biodiversité qui est riche sur le massif. Elle suscite également des conflits. Une incompréhension subsiste toujours entre protecteurs de la nature et exploitants des ressources naturelles.

Depuis 2008, l'association «Au fil du temps» mène des activités de médiation patrimoniale et environnementale. Elle gère notamment la Maison de la Pinatelle, créée en 2004 par la commune de Chalinargues (440 habitants dans le nord-est du Cantal) où elle est installée et dans le cadre de laquelle elle conduit des activités d'éducation à l'environnement. De par sa pratique de terrain et

ses liens avec la diversité des personnes et organisations qui interviennent sur ce massif forestier, l'animatrice nature de la Maison de la Pinatelle prend conscience d'une nécessité de gestion commune de cet espace. Diverses problématiques se posent en effet, telles que des sentiers non entretenus, des mares qui s'assèchent, des coupes à blanc des forêts...

Fin 2014, une première réunion est organisée par la Maison de la Pinatelle et réunit principalement les acteurs touristiques et forestiers, qui décident de constituer le collectif Esprit Pinatelle, premier cercle de la concertation. Pour ce groupe, l'enjeu est de concilier des activités liées à l'éco-tourisme, avec celles des autres utilisateurs de la forêt: agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, forestiers. Avec l'ambition d'une gestion harmonieuse qui permette à chacun de trouver sa place.

Le collectif Esprit Pinatelle, premier niveau de la concertation

Un diagnostic est réalisé, avec l'objectif d'élaborer un état des lieux du massif, en termes d'acteurs et d'activités réalisées, mais aussi de caractéristiques géomorphologiques. Cette étude apporte une vision détaillée de la situation et formule des hypothèses sur les orientations qui pourraient être prises: réserve naturelle, labellisation en forêt exceptionnelle, proposition d'un nouveau modèle... Mais avant de savoir dans quelle direction il est souhaitable de s'engager, il apparaît nécessaire d'échanger sur les perceptions des uns et

des autres de l'avenir de ce site. Le collectif Esprit Pinatelle se réunit donc à plusieurs reprises entre 2015 et 2016. Ces discussions mettent en évidence des divergences quant aux orientations à prendre. Certains souhaitent un encadrement fort des activités touristiques du site pour une protection maximale des espaces, quand d'autres préfèrent mettre en valeur ces espaces naturels sensibles par une communication sur le site et des actions de sensibilisation et d'éducation, donc une présence plus marquée. Mais au-delà de ces visions diverses du site, une volonté commune réunit les acteurs du collectif Esprit Pinatelle: élargir ces débats avec l'ensemble des personnes concernées par l'utilisation et la gestion du massif.

Élargir la démarche à l'ensemble des utilisateurs

Une première réunion est ainsi organisée en invitant les maires des communes concernées, les forestiers, les habitants locaux, les associations et fédérations de pêche et chasse, les agriculteurs, les propriétaires privés, le Conservatoire d'espace naturel... L'association *Au fil du temps* qui anime la démarche, se considérant trop impliquée dans le sujet pour conduire cette réunion avec la posture de neutralité nécessaire, décide de faire appel à un médiateur extérieur. Cette rencontre est tenue et les participants restent braqués dans leurs positionnements. Plusieurs explications peuvent être trouvées à cette situation: une méthode d'animation et l'arrivée d'un animateur extérieur

au territoire qui a été mal perçue, mais aussi la résurgence de conflits anciens entre collectivité et propriétaires privés, sur des chemins ouverts sur des terrains privés ou des installations de signalétiques réalisées sans accord des propriétaires. Dans ce contexte, traiter de nouveaux sujets s'avère compliqué tant que ces problématiques anciennes ne sont pas résolues. Les propriétaires privés font alors le choix de ne pas aller plus loin dans ce travail collectif.

Cette première réunion de concertation élargie devait être suivie de deux autres. Toutefois, aux vu des difficultés rencontrées, le choix est fait de recentrer le travail autour du collectif Esprit Pinatelle, en intégrant de nouvelles personnes, mobilisées lors de ce temps de débat plus large.

Le long chemin de la gestion partagée

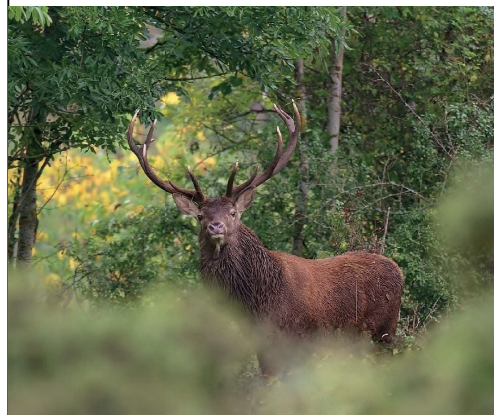
La réunion ouverte de concertation permet toutefois de constituer deux groupes de travail, l'un sur la communication autour des nombreuses activités qui se déroulent sur le site, et l'autre sur la construction d'une charte commune d'utilisation (règlement conjoint, régulation de la circulation...). Les premiers résultats se formalisent avec la création d'un site internet qui recense l'ensemble des activités proposées et informe des événements amenés à se tenir sur le massif. Cela permet une meilleure circulation de l'information et renforce l'interconnaissance entre des structures aux champs d'activité très variés. Le groupe de travail avance aussi dans l'établissement des premiers



axes de la charte. Afin de concrétiser et rendre visible ce travail de co-construction, une action phare relative au brame du cerf est organisée. En effet, à l'automne, le Massif de la Pinatelle subit une fréquentation réellement importante et assez anarchique au moment où ce cri caractéristique résonne dans toute la forêt. Des actions de sensibilisation sont réalisées ainsi qu'un questionnaire pour mieux comprendre l'utilisation de la forêt par les visiteurs.

Même si les ambitions initiales de conciliation et d'échanges autour de ce site pour dépasser les rancunes et incompréhensions n'a que partiellement abouti, les premières bases d'une démarche de gestion concertée du massif sont bel et bien posées. Un climat d'écoute et une connaissance

renforcée des activités des uns et des autres se sont installés. Reste à poursuivre le travail de construction de la charte d'utilisation de cet espace. Pour cela, il sera sans doute nécessaire de trouver un accord sur la finalité à donner à cet espace, entre fermeture du site, fréquentation maîtrisée et ouverture totale. Avec une volonté de ce collectif d'inventer un nouveau modèle de gestion du massif de la Pinatelle, au-delà des cadres réglementaires existants.





Quand les habitants agissent en faveur de la biodiversité sur leur commune

Ifrée



Favoriser l'appropriation de la biodiversité de leur village par les habitants, afin qu'ils prennent conscience de son importance et contribuent à la préserver, tels sont les objectifs du programme « Mon village, Deux-Sèvres : espace de biodiversité », mené par le Centre d'études biologiques de Chizé (CNRS) et le Pôle science et nature de Zoodyssée. L'idée est de parvenir, sur les communes accompagnées, à la mise en place de programmes d'actions de sensibilisation ou de préservation de la biodiversité ordinaire portés conjointement par les collectivités, les habitants, les agents et les acteurs du territoire. Les écoles sont également impliquées dans la démarche, avec des animations proposées aux enfants sur la biodiversité.

En 2012, à Marigny, commune de 900 habitants située dans la plaine céréalière au sud de Niort, un groupe d'habitants a bénéficié d'un accompagnement personnalisé de l'Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement). Son rôle a été de concevoir le dispositif d'accompagnement puis de préparer, d'animer et de rendre compte de l'avancée de la production aux différentes phases du dispositif.

Valider le mandat du groupe avec la collectivité

La mise en place du dispositif par l'Ifrée démarre par une rencontre préalable avec le maire,



afin de lui présenter le projet et le calendrier de l'opération. Cette rencontre est complétée par une présentation en conseil municipal, en vue de faire valider le mandat donné au groupe de travail chargé d'élaborer des propositions d'actions.

Une implication progressive des habitants

Passée cette première étape institutionnelle, il s'agit ensuite de mobiliser les habitants, de leur présenter le dispositif, et de permettre leur implication dans cette démarche. Pour cela, une réunion publique d'information sur la démarche est organisée. Elle est annoncée par des flyers distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et auprès des parents d'élèves par l'intermédiaire de l'école.

Conscient que si l'on recherche une mobilisation au-delà des convaincus de la biodiversité ou des personnes habituées à participer, l'Ifrée a imaginé un accompagnement en deux temps permettant un

engagement progressif dans la démarche : une phase de découverte et une phase de co-construction.

La phase de découverte, d'apport de connaissances et d'échange sur le thème de la biodiversité ordinaire de la commune est ouverte à tous et sans engagement pour la suite du dispositif. Celle-ci offre ainsi la possibilité de découvrir et de questionner ce thème, et de permettre aux habitants hésitant à s'engager de comprendre ce qu'ils peuvent apporter dans un tel groupe de travail. Relayées par des annonces dans le bulletin municipal et des flyers dans les boîtes aux lettres, deux soirées débat sont organisées dans la commune, réunissant une quinzaine de personnes. La première, intitulée « Sauver la planète peut-il passer par Marigny ? », propose la projection d'un film, puis un temps d'échange et de production des habitants sur les conditions à réunir pour mener des actions à Marigny. Au cours de la seconde, l'association Deux-Sèvres Nature Environnement intervient afin de « dresser le portrait de la commune » en matière de biodiversité. S'ensuit la production, par les habitants, d'une première liste d'idées d'actions qui pourraient être mises en place à Marigny. À la fin de cette réunion, un groupe de travail est constitué, avec les habitants volontaires. L'objectif de mobilisation et de mixité de public, fixé au démarrage du programme, est atteint puisque le groupe réussit à aller au-delà des personnes déjà sensibilisées aux questions environnementales, en intégrant également des habitants qui se disaient plus ou moins éloignés de ce sujet. En plus d'une parité totale, il a aussi mobilisé des professions et

des fonctions différentes: élus de collectivités ou d'associations, agriculteurs, salariés, habitants originaires du territoire ou nouveaux arrivants.

Vers la co-construction d'actions

Le groupe d'habitants ainsi constitué se réunit trois fois, en soirée, toutes les deux semaines. Une dizaine de personnes participent à ces réunions. Ils commencent par définir des axes de travail. Ressortent ainsi des thèmes tels que: les liens entre agriculture et alimentation, la sensibilisation de l'ensemble des habitants de la commune à la biodiversité, la mise en place d'actions liées à la biodiversité sur les espaces communaux, l'organisation d'aménagements favorables à la biodiversité ou encore la valorisation des arbres remarquables de la commune. Sur chacun de ces thèmes, le groupe d'habitants précise l'action concrète à élaborer en détaillant un argumentaire sur son contenu, l'intérêt de l'action, les opportunités financières et matérielles pour la concrétiser, les caractéristiques du territoire concerné etc. Chaque réunion donne lieu à un document écrit qui rend compte des productions du groupe. Une fois ces propositions formulées, l'heure est au retour auprès de l'ensemble des habitants, afin de leur présenter les résultats de ce travail de co-construction. Ce retour se fait dans le cadre d'une réunion de travail élargie, à laquelle la mairie a invité toutes les associations du territoire et de nouveau communiqué largement (flyers). La salle est organisée en pôles de travail relatifs aux axes de travail où deux membres du

groupe accueillent les participants. Des rotations permettent aux habitants et acteurs présents de prendre connaissance de l'ensemble de la production et de faire des suggestions complémentaires. Une dernière réunion de travail a lieu pour réintégrer ces propositions. L'ensemble est présenté en conseil municipal.

L'accueil mitigé des élus locaux a posé des questions aux animatrices de l'Ifrée: le mandat validé au départ a-t-il été suffisamment compris par les élus, y a-t-il eu suffisamment de liens avec les membres du conseil municipal durant tout ce travail de co-construction?

Le groupe d'habitants reste toutefois mobilisé, et décide de se constituer en association - « Marigny biodiversité » - pour mener une partie des actions définies: une fête estivale sur le thème « alimentation, agriculture et biodiversité », des sorties de découverte de la faune nocturne, la réalisation d'expositions photos sur les arbres de la commune, la plantation d'arbres, la récolte du rucher communal, une sortie mycologique... en lien avec les acteurs du territoire (parents d'élèves, comité des fêtes...). Un club Connaitre et Protéger la Nature voit également le jour. Une réelle dynamique s'est donc créée dans cette commune, preuve que dans ces petites communes rurales, où la collectivité ne peut pas tout porter, l'implication des habitants est possible dans l'élaboration d'actions concrètes en faveur de la protection de la biodiversité.



Choisir le dialogue. Les naturalistes et la concertation

Christine Jean

Dotée d'une formation en sciences de la nature et en écologie, Christine Jean a été chargée au sein du WWF-France de coordonner le Comité Loire Vivante de 1987 à 2000. Elle a dirigé l'Observatoire associatif des marées noires et a été membre de la Commission nationale du débat public. Elle est aujourd'hui administratrice de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

Au cours des dernières décennies, les stratégies des associations de protection de la nature ont sensiblement évolué, laissant plus de place au dialogue aux côtés de l'affrontement et du recours aux arbitrages juridiques, qui ont longtemps été les modes d'action dominants.

Il y a plusieurs raisons à cela. D'une part, les acquis de

nos expériences, à l'instar de celle du Collectif Loire Vivante que j'ai animé pendant plusieurs années et qui est né de l'opposition à des projets de barrages, ont montré que des conflits sur l'environnement pouvaient constituer une occasion pour repenser le dialogue démocratique jusqu'alors pénalisé par une consultation du public trop

tardive, l'absence de débat sur l'opportunité des projets, le manque de considération envers les arguments de la société civile, etc. Ces expériences ont permis aux acteurs associatifs de développer une réflexion sur ce sujet et de contribuer à l'inscription du débat public dans les textes de loi dans les années quatre-vingt-dix. D'autre part, dans le même temps, la notion de protection de l'environnement a acquis une meilleure reconnaissance dans la société et ses défenseurs ne sont plus considérés comme marginaux ou irrationnels comme c'était souvent le cas encore dans les années quatre-vingt. Cela leur a donné une plus grande place dans les échanges et a modifié en retour leur positionnement.

C'est d'ailleurs une vertu du dialogue que de faire évoluer, non seulement les décisions publiques sur des enjeux communs, mais aussi les acteurs eux-mêmes. Entrer en discussion, adopter une attitude d'écoute, c'est apprendre à considérer les autres points de vue et ceux qui les portent. Cela ne signifie pas nécessairement que l'on arrive à des accords, mais cela permet au moins d'éclairer les raisons des désaccords.

Personnellement, je suis une militante de l'environnement et une militante du dialogue. On doit à la fois porter des convictions fortes et faire preuve d'ouverture envers les autres.

Je crois qu'il faut être prêt à entendre si on veut être entendu.

Il faut se garder de tout a priori. Non pas oublier les fondements de son engagement, mais se nourrir de l'échange avec des personnes qui ne les partagent pas pour construire progressivement sa position sur un dossier et voir si des compromis sont possibles.

Cela dit, les expériences présentées dans cet ouvrage montrent deux choses.

En premier lieu, si de nombreuses associations de protection de l'environnement s'engagent dans des démarches de dialogue, si les choses vont vite sur le terrain, si les initiatives sont nombreuses et font évoluer la réflexion des organisations, rien n'est jamais acquis quant aux résultats de la démarche. S'il est vrai que l'écologie a gagné sa place dans la société, il reste encore du chemin à faire, de la prise de conscience à la mise en

actes à une échelle qui soit à la hauteur des enjeux.

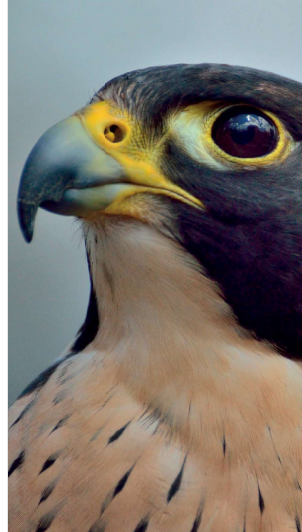
En second lieu, il ne faut pas être angélique. Le dialogue ne dispense pas d'une réflexion sur les rapports de force. Promouvoir le dialogue, ce n'est pas seulement chercher à civiliser les échanges c'est aussi tenir compte des inégalités de pouvoir. Contrairement à l'État ou aux collectivités, les associations et les citoyens n'ont pas le pouvoir de décider de la chose publique, c'est l'essence même de notre démocratie représentative. Ils n'ont pas non plus le même accès à l'information et à la production d'expertise. Le dialogue doit permettre de réduire ces inégalités. Il doit aussi permettre d'entendre des expressions pouvant être perçues comme violentes alors qu'elles reflètent simplement la difficulté qu'ont certains acteurs à formuler des arguments.

Le dialogue n'est donc pas la peur du conflit, mais l'envie de le dépasser.

Pour autant, le conflit juridique est parfois nécessaire pour éviter qu'un consensus mou ne fasse obstacle à notre droit

constitutionnel à un environnement sain et équilibré.

Choisir le dialogue. C'est indispensable dans une société où l'État tend à s'effacer, où la confiance envers les politiques est détériorée, où les niveaux d'instruction des citoyens tendent à s'élever et où les enjeux sont multiples. Développer des solidarités dans les territoires, renouveler les modes de gouvernance, c'est long et difficile, mais c'est indispensable pour affronter la complexité du monde.



Escalade et protection des rapaces

Ligue pour la protection des oiseaux du Tarn



Sur les falaises du Tarn, de drôles d'oiseaux tentent de cohabiter. Il y a d'un côté les vrais représentants de l'avifaune locale: le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe, le Martinet à ventre blanc, le Grand corbeau – qui se fait rare – et quelques autres encore. Ils nichent sur des parois escarpées où ils fuient l'agitation des vallées. Et il y a, de l'autre côté, des grimpeurs armés de pitons et de cordes. Ils cherchent à se dépasser et à profiter de la beauté des lieux. Chacun a des objectifs éminemment respectables, mais qui ne sont pas aisément compatibles. Les premiers sont souvent dérangés par les seconds en période de nidification, ce qui compromet la survie de leurs lignées. Ce dont s'alarme à juste titre les associations de protection de l'environnement.

Le développement de nombreux sports de pleine nature, comme le canyoning, la spéléologie ou même l'innocente randonnée suscitent des tensions du même ordre. Les mécontentements sont exprimés par les naturalistes, mais aussi par les élus locaux et les propriétaires, soucieux de leur responsabilité en cas d'accident ou alarmés par les dégradations. En effet, certains usagers tendent à considérer que « la nature » appartient à tous, qu'ils peuvent l'utiliser ou même l'aménager dans la mesure où rien ne semble l'interdire. Or, les espaces naturels sont le plus souvent des espaces privés ou gérés par des collectivités. Ils abritent également des ressources précieuses mais fragiles.

Trouver des solutions négociées à des problèmes de cohabitation

En 2007, afin de trouver des solutions à des tensions, la Ligue pour la protection des oiseaux du Tarn (LPO Tarn) engage un dialogue avec des pratiquants de l'escalade, d'abord quelques grimpeurs à titre individuel, puis leurs organisations, notamment le Comité départemental du Tarn de la Fédération française montagne et escalade (FFME). En 2009, ces partenaires décident d'engager une concertation structurée à l'échelle du département et d'y associer toutes les associations de grimpeurs.

Ils sont encouragés par le Conseil Départemental du Tarn, désireux de maîtriser le développement des activités de pleine nature. Celui-ci a mis en place la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), co-pilotée par son service des sports et sa direction de l'environnement. Son objectif est de parvenir par le dialogue à un usage maîtrisé et partagé de l'espace. Elle publie des guides méthodologiques, établit des conventions, examine les demandes d'ouverture de sites aux pratiques de sports de plein air, projette de labelliser certains d'entre eux et de leur ouvrir droit à des subventions. Cet appui institutionnel s'avèrera décisif pour le succès du partenariat entre les naturalistes et les grimpeurs, mais il ne fait pas tout: il faut d'abord trouver des arrangements sur le terrain.

La LPO Tarn réalise en premier lieu un inventaire des falaises destiné à évaluer la présence et la nidification des espèces d'oiseaux rupestres. Chaque site fait l'objet d'une fiche avec photographies. De leur

côté, les grimpeurs répertorient les parois fréquentées pour l'escalade. Puis, les partenaires croisent leurs données et établissent une carte qui permet d'identifier les endroits porteurs d'enjeux. Des visites sur le terrain permettent de vérifier qu'il existe de possibles difficultés. Il faut ensuite discuter des mesures à prendre: interdire l'escalade, la limiter en fonction des saisons, ne pas équiper certaines parois ou au contraire autoriser les associations de grimpeurs à le faire, informer simplement les pratiquants pour les inciter à prendre des mesures de précaution... Des formations à destination des membres des clubs d'escalade sont également mises en place.

Le dialogue plutôt que la contrainte

Pourquoi les grimpeurs s'engagent-ils dans de telles discussions au risque de voir leur pratique limitée? Conscients des tensions qui existent sur le terrain, ils préfèrent éviter des mesures de protection réglementaires. Cela leur impose des concessions. Il faut également inciter leurs membres à respecter les accords pris. Mais globalement, reconnaissent-ils, la concertation leur a apporté plus d'avantages que d'inconvénients. En échange de restrictions consenties, ils ont évité le recours à plus d'interdictions, limité les conflits avec les naturalistes, amélioré leurs relations avec les élus locaux.

La concertation oblige aussi la LPO à faire des concessions. « Dans une négociation, il faut savoir lâcher. Chacun doit avoir l'impression de gagner quelque chose ». La pratique de l'escalade a été restreinte, de façon permanente ou temporaire, sur une

vingtaine de sites. Les bénéfiques sont donc sensibles pour les naturalistes, qui estiment que le dialogue permet le rapprochement entre deux mondes qui se connaissent peu. Surtout, il conduit à des changements de pratiques mieux compris et acceptés.

C'est ainsi qu'un grimpeur a signalé des nids de rapaces qu'il avait découverts sur une paroi et a proposé de lui-même de fermer temporairement la zone à l'escalade.

La stratégie du dialogue n'est pas toujours comprise de certains protecteurs de l'environnement qui aimeraient que les associations prennent des positions plus fermes. Le calcul de la LPO Tarn, c'est qu'avec la concertation, les accords sont mieux respectés. À l'inverse, l'absence de dialogue dessert l'environnement en le faisant apparaître comme une source d'interdictions mal comprises, ce qui suscite des rejets. La LPO Tarn se réserve cependant la possibilité de faire intervenir les autorités publiques si certaines décisions ne sont pas respectées. Le dialogue ne dispense pas d'exigence et de vigilance.

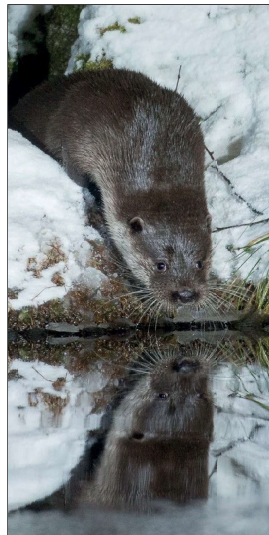
L'appui des institutions

À travers la CDESI, le Département offre un cadre institutionnel plus large : reconnaissance des accords pris dans le « Plan départemental des espaces, sites et itinéraires », accès plus facile aux subventions pour l'équipement et l'entretien de certains sites, validation facilitée par la Préfecture des autorisations d'ouverture de nouvelles parois lorsque celles-ci ont fait l'objet d'une concertation, rôle de conviction auprès des associations de grimpeurs, communication auprès



du grand public, pédagogie envers des élus locaux pour les inviter à jouer le jeu de l'écoute et de la conciliation. En 2011, la « charte pour un développement maîtrisé : Escalade et avifaune dans le Tarn » mise en œuvre entre la LPO Tarn et le Comité Départemental de la FFME a été co-signée par le Préfet du Tarn, la CDESI, le Département, le Parc Naturel Régional du haut Languedoc et le club Alpin Français. Elle traduit l'avancée significative de cette démarche et sa reconnaissance par les acteurs concernés.

Les collectivités territoriales se félicitent de l'efficacité des mesures prises au terme de la concertation : respect des accords, interventions moins fréquentes de la police de l'environnement, diminution du nombre de plaintes des propriétaires. Pour les élus, la protection de l'environnement et le développement des sports de nature sont des enjeux importants pour le département : il est donc pertinent de les réconcilier plutôt que de tenter de les arbitrer.



Une médiation entre la loutre et les poissons

Société française pour l'étude et la protection des mammifères



La Loutre d'Europe, ce petit animal sympathique dont les facéties enchantent les enfants, ne fait pas rire les pisciculteurs. C'est un prédateur, autrefois menacé, qui voit ses effectifs s'accroître naturellement du fait de la protection réglementaire dont il fait l'objet et de l'amélioration de la qualité de certains cours d'eau. Son territoire s'étend et ses incursions dans les bassins d'élevage de poissons se font plus fréquentes, ce qui suscite de vives réactions de la part des professionnels. La Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM) souhaite résoudre les problèmes de cohabitation car elle craint que l'exaspération des pisciculteurs ne donne lieu à des réactions qui nuisent à la

préservation de l'espèce. Elle fait appel pour cela à un médiateur.

Amoureux de la nature, Stéphane Raimond s'est installé comme pisciculteur en Corrèze... et a passé des nuits blanches à tenter de protéger son élevage de truites. Peu à peu, il a appris à connaître les voraces noctambules. Après un changement professionnel, il est sollicité par la SFEPM pour intervenir auprès de ses anciens collègues. Il sait les écouter et trouver les mots justes. Il connaît aussi la biologie de la loutre et ses habitudes. « Je fais le pont entre les pisciculteurs et ceux qu'ils appellent les écolos », dit-il. Il a un pied dans les deux mondes : il est de ceux que l'on nomme « les médiateurs passerelles ».

Prévenir plutôt que sévir

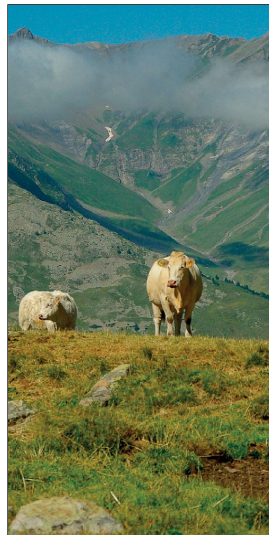
Au début, les pisciculteurs rechignent à signaler les déboires dont ils sont victimes car ils craignent d'être mis sous surveillance. Stéphane Raimond les rassure. «*Je ne suis pas là pour faire la morale ou la police de l'environnement. On doit se mettre dans une démarche de recherche de solutions*». Il conseille d'anticiper ou au moins de réagir au plus vite, dès que la présence de la loutre est détectée car une fois qu'elle aura ses habitudes, il sera difficile de la dissuader. Il recommande les grilles, clôtures et autres moyens de protection, qui doivent s'adapter aux méthodes d'élevage et aux possibilités des pisciculteurs. Pour cela, il dialogue avec eux pour faire en sorte que les aménagements soient efficaces et ne compliquent pas leurs tâches quotidiennes. Peu à peu, le bouche-à-oreille fonctionne : les professionnels font appel à lui et une vingtaine d'élevages reçoivent ses visites. Lorsque des aménagements sont installés, les pisciculteurs respirent. «*Certains ne s'en sortaient plus d'un point de vue économique, note le médiateur, ils ont pu se tirer d'affaire*». Paradoxalement, la loutre respire aussi. Car lorsqu'elle n'est plus considérée comme un danger, elle redevient un animal attachant. «*Je me souviens d'un pisciculteur, raconte Stéphane Raimond, qui, une fois que la prédation a disparu, a commencé à s'intéresser à la biologie de la loutre mais aussi à d'autres prédateurs comme le Martin pêcheur ou le Cincle plongeur*». C'est un changement de point de vue : quand on sait qu'un phénomène est maîtrisable, on cesse d'en avoir peur.



Mobiliser les institutions

Les pisciculteurs ont tout à gagner à être proactifs. En se protégeant de la loutre, ils améliorent le fonctionnement de leur élevage et y apportent une plus-value. Il faut cependant que les coûts soient limités, que des financements soient mobilisés et que les professionnels de la filière jouent le jeu. Pour cela, la SFEPM engage un dialogue avec la profession piscicole, d'autres associations de protection de la nature et les administrations dans le cadre d'un Plan national d'action, mené de 2010 à 2015. Les organismes professionnels relaient l'initiative, des écoles d'aquaculture intègrent cette dimension et équipent leurs fermes de démonstration.

Pour l'association, c'est un succès. Aujourd'hui, les mesures de protection doivent encore se diffuser et leur coût reste une limite, mais la loutre continue de se développer et les pisciculteurs la regardent déjà autrement.



Prévention des conflits d'usage en Haute-Savoie

Société d'économie alpestre



Les alpages sont de plus en plus convoités. Les éleveurs les occupent à la belle saison, les chasseurs les arpentent depuis longtemps, les promeneurs y sont de plus en plus fréquents, les adeptes de sports comme le VTT y apparaissent, ainsi que des acteurs économiques comme les exploitants des stations de sports d'hiver. Le relief, l'eau, l'herbe, la neige, la faune, les chalets d'altitude, le paysage, la tranquillité : toutes ces ressources de la montagne sont recherchées par divers usagers, qui entrent parfois en concurrence, voire en conflit. L'alpage est devenu multifonctionnel.

Dans le même temps, les enjeux environnementaux sont de mieux en mieux cernés. Réserve d'eau et de biodiversité, étendard des productions

de qualité comme le fromage d'Abondance, le Reblochon, les espaces pastoraux de Haute-Savoie sont reconnus comme des espaces naturels sensibles. Comment gérer au mieux ces attentes et éviter des conflits dont l'environnement ferait les frais ?

Réduire les dissonances

La Société d'Économie Alpestre (SEA), une vieille dame née en 1927 pour accompagner les pratiques de pâturage dans certaines zones de montagne, regroupe aujourd'hui des collectivités locales, des établissements publics, des agriculteurs, des acteurs des domaines skiabiles, des

chasseurs, des associations diverses. Avec son équipe de techniciens, elle s'est donné pour mission de promouvoir le dialogue: «*Notre job, c'est de rendre compatibles les différentes pratiques*», disent-ils en parlant des usages qui se multiplient.

Ils ont fort à faire. D'une part, des choix d'aménagements opérés par certains usagers sont questionnés par d'autres, comme c'est le cas lorsque qu'on modèle les terrains pour la pratique du ski en retournant des sols fragiles où la repousse est très lente. D'autre part, des frictions se manifestent, provoquées par l'absence d'une culture partagée des règles et des usages: la majorité des promeneurs ramassent désormais leurs déchets mais ne voient pas de problème à pénétrer dans un chalet d'alpage, à laisser leur chien divaguer parmi les troupeaux ou à laver leur vélo dans un abreuvoir. Enfin, des controverses techniques apparaissent: les éleveurs considèrent que l'activité pastorale contribue à la biodiversité en produisant une mosaïque de milieux et en entretenant les espaces ouverts. Mais des associations naturalistes, sans nier ces effets positifs, font un constat plus mitigé lorsqu'elles notent par exemple que des zones de repos nocturne des troupeaux sont installées dans des zones à espèces végétales sensibles ou lorsque les bovins investissent certains lieux en période de nidification. Pour elles, il faut affiner les connaissances et se donner des règles précises.

La SEA invite les acteurs concernés à trouver des terrains d'entente, en évitant les accords bilatéraux réducteurs comme c'est le cas lorsque des négociations sont engagées entre les domaines



skiabiles et les propriétaires fonciers, qui excluent les éleveurs ou les naturalistes.

La mutualisation des connaissances débouche sur des messages, par exemple à l'intention des promeneurs (respecter la quiétude des troupeaux, refermer les barrières...) ou des éleveurs (éviter les zones humides, respecter les périodes de nidification des oiseaux dans des secteurs particuliers...). Ces recommandations ne sont pas différentes de ce qui peut se faire ailleurs, mais elles sont mieux comprises et partagées, lorsque le plus grand nombre d'acteurs locaux ont été associés à leur élaboration.

Des accords gagnant-gagnant

La SEA engage également des concertations préalables à des actions d'ampleur, comme depuis une dizaine d'années pour la gestion d'un alpage chamoniard pratiquement abandonné et envahi par les rhododendrons. À la suite de cette concertation, un bâtiment est réhabilité pour un berger et un autre transformé en un abri pour les

randonneurs. Au départ, on introduit des chèvres, puis des moutons afin de consommer à la fois les arbustes et le tapis herbacé. Le coût est pris en charge à l'origine par le Conseil départemental puis par la compagnie du Mont Blanc qui exploite le domaine skiable proche. L'opération est suivie de près par les chasseurs et les naturalistes de façon à ce que les troupeaux ne dérangent pas les oiseaux dans les phases sensibles de nidification et d'élevage des jeunes. Ces acteurs se retrouvent périodiquement avec les propriétaires et la Commune regroupés au sein de l'Association foncière pastorale pour suivre l'opération. En quelques années, les alpages sont reconquis et la végétation se diversifie.

Le projet permet de maintenir les pâturages dans un état satisfaisant, de préserver le patrimoine pastoral, le paysage et la biodiversité. Il contribue aussi à réduire le risque d'avalanche et ses conséquences destructrices sur les milieux

naturels et les installations. Finalement, des bénéfices environnementaux deviennent manifestes, la station de ski trouve un intérêt économique car elle n'a plus à broyer la végétation avant l'hiver, un emploi de berger est créé, l'amélioration du paysage profite au tourisme estival. C'est un jeu gagnant-gagnant.

De tels projets ne se concluent pas sans de nombreux échanges, parfois non consensuels, entre les partenaires. Mais la poursuite du dialogue sur un temps long, le croisement de regards différents sur le même espace et les résultats partagés construisent peu à peu une culture du faire ensemble.





Cohabiter avec le loup ?

Meuse nature environnement



Depuis 2011, le loup est revenu en Lorraine, cheminant par le massif des Vosges, puis explorant la totalité du département. En 2014, une meute de quatre loups s'installe sur le massif vosgien et un ou plusieurs individus isolés commencent à coloniser les territoires de plaines.

Le loup est une espèce protégée, mais ses attaques envers les troupeaux causent des dégâts. Dans les plaines, les mesures d'effarouchement et de défense conçues pour les fermes de montagne, comme le recours aux chiens Patous, s'avèrent inadaptées. Les conflits menacent entre les représentants agricoles, les naturalistes et l'administration. Le grand public est partagé à propos de cette situation nouvelle et ce sont les positions tranchées

qui dominent, suscitant des clivages dont les élus se font fréquemment l'écho.

Le dialogue pour en finir avec les oppositions stériles

Dans ce contexte tendu, l'association Meuse nature environnement souhaite assurer la protection du loup mais est également soucieuse de préserver l'élevage qui, par ailleurs, est en grande difficulté. Les administrateurs de l'association sont soucieux de comprendre la situation et d'éviter tout dogmatisme. Pour eux, la cohabitation entre le loup et l'élevage n'est pas certaine mais mérite d'être tentée. «Place au dialogue!» lance-t-elle

en 2014. L'un des jeunes salariés de l'association joue, à ce niveau, un rôle de passerelle : naturaliste, il est également issu d'une famille d'éleveurs. Pragmatique et patient, présent sur le terrain, il a les atouts nécessaires pour tenter de rapprocher les deux mondes.

L'association initie des contacts avec d'autres associations de protection de la nature et des institutions locales: la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), la Chambre d'agriculture, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le Conseil départemental... Les objectifs sont de coordonner les efforts des partenaires concernés, de mieux connaître les loups et les mesures d'éloignement adaptées aux plaines, de mieux communiquer auprès du grand public. Mais c'est avec les éleveurs, et notamment ceux qui sont les plus impactés par la prédation du loup, que l'association passe le plus de temps.

Son salarié rend visite régulièrement à une dizaine d'entre eux. «On début, on parlait avec un handicap: on était vus comme des écolos, par nature favorables au loup». Mais grâce à un discours modéré et un réel souci de résoudre les problèmes des éleveurs, l'association finit par créer de la confiance. «Les écolos qui veulent le retour du loup n'ont qu'à en payer les frais» s'insurge ainsi un éleveur. Mais son regard sur le représentant de Meuse nature environnement est différent: «Lui, il écoute, il comprend».

Des organismes publics proposent des mesures de protection des troupeaux, principalement des clôtures électriques. L'association décide d'acheter des clôtures mobiles qu'elle met à disposition

des éleveurs pour leur permettre de tester diverses solutions. Elle propose même l'appui de bénévoles pour les aider à les installer. Elle fournit du conseil à ceux qui hésitent entre diverses options techniques. Un éleveur concerné se dit satisfait: les clôtures sont suffisamment dissuasives.

Rechercher des solutions concrètes

Les éleveurs sont préoccupés. En premier lieu, pour l'avenir de la production, en second lieu, pour l'impact sur le territoire. Un éleveur note ainsi que plusieurs de ses collègues ont abandonné l'élevage de moutons. Evidemment, le contexte économique est difficile, les contraintes administratives sont croissantes et en découragent plus d'un, le métier reste exigeant. Mais les attaques de loup sont parfois la goutte qui fait déborder le vase. «Tous les matins, raconte un éleveur, je pars à six heures, je prends les chiens et je vais voir les moutons. Si j'en vois un couché à l'écart je me dis: ça y est, le loup est passé». Il a ainsi perdu plus d'une trentaine de bêtes en deux ans, du fait d'attaques de loups solitaires, dûment constatées par des experts. Des indemnités sont prévues mais elles parviennent souvent très tard. Et puis on ne fait pas ce métier pour toucher des indemnités...

L'autre inquiétude soulevée par les éleveurs, ce sont les conséquences d'un retrait de leur activité sur les paysages. Les éleveurs déplacent leurs troupeaux, notamment à la demande de propriétaires de vergers où les animaux s'occupent de débroussailler et de prévenir l'enfrichement. Si le nombre

de moutons diminue, comment évolueront ces espaces, s'interrogent-ils ?

L'association Meuse nature environnement, quant à elle, s'émeut de voir des haies arrachées pour laisser place à des clôtures électriques, sous prétexte de limiter l'irruption du loup. Si le retour du prédateur se traduit de fait par une destruction des habitats naturels, le bilan laisse, pour le moins, les naturalistes perplexes...

L'association cherche donc des solutions en partenariat avec des éleveurs et décide de tester des « haies défensives mixtes », réalisées à partir de haies existantes le plus souvent, composées d'épineux mais aussi d'une barrière de grillage. L'objectif est d'empêcher la prédation du loup tout en préservant les arbres et arbustes qui sont de véritables sources de biodiversité dans les régions d'élevage. Un test est réalisé, qui est en cours d'évaluation.

Autre idée : introduire un âne dans les troupeaux de moutons. Les ânes gardiens, qui font face aux intrus, sont déjà utilisés pour effaroucher les chiens errants qui causent fréquemment des dégâts dans les troupeaux. Aux États-Unis ou au Canada, ils le sont également contre les loups solitaires et les coyotes. Un seul âne, lorsqu'il est éduqué, peut garder plusieurs centaines de brebis. Pourquoi ne pas faire un essai dans la Meuse ? Cela ne sera possible que grâce à un partenariat étroit avec les éleveurs.

L'association compte bien diffuser dans d'autres départements les résultats de ses expérimentations, afin de leur permettre d'anticiper le retour du grand prédateur. Elle observe que,



lorsque les mesures de protection sont efficaces et que des avancées sont constatées sur le terrain, les éleveurs ont un discours plus apaisé, même si l'inquiétude reste permanente.

Cette recherche de compromis n'est pas toujours comprise de certaines associations de protection de l'environnement qui prennent des positions plus tranchées en faveur du loup. Meuse nature environnement ne s'y résout pas : elle rappelle que le loup est une espèce protégée, qu'il a un rôle à jouer dans l'équilibre de la faune sauvage et qu'il ne faut pas lui faire porter toute la responsabilité des difficultés de l'élevage dans le département. Mais il n'est pas question pour autant de prendre sans nuance sa défense et de négliger les problèmes des éleveurs. Cela créerait des crispations légitimes chez ces derniers et des réactions contre-productives, notamment parmi les élus locaux qui sont sensibles aux difficultés du monde agricole. L'association estime qu'il faut avancer de façon empirique et que les débats sur cette question sont souvent trop passionnés : « *On n'écoute pas assez les éleveurs, dit son jeune salarié. Ils cherchent des solutions* ». Meuse nature environnement cherche avec eux...



Accueil du public sur le lac du Bourget

Conservatoire d'espaces naturels de Savoie



Activités de loisirs et préservation des milieux

Plus grand lac naturel de France avec ses 18 km de long, entouré de massifs montagneux, le lac du Bourget abrite de nombreux espaces naturels préservés, comme le marais du domaine de Buttet. Situé sur sa rive sud, il est la propriété du Conservatoire du Littoral, un établissement public qui en a confié la gestion à une association, le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie. Mais cette zone est à proximité de Chambéry et d'Aix-les-Bains, les deux principales agglomérations savoyardes, et elle voisine également avec une technopole et un aéroport. Comment concilier sa préservation avec la forte fréquentation dont elle fait l'objet ?

Dans les années 2000, le marais, qui avait subi de fortes dégradations, est remis en valeur grâce à des mesures de protection réglementaires et d'importants travaux de génie écologique. Quelques années après, les résultats sont là : le paysage est plus harmonieux, la flore se diversifie, certaines espèces d'oiseaux qui avaient déserté les lieux reviennent y nicher. Tous ces aménagements financés avec l'argent du contribuable, imposent aux gestionnaires que ces espaces soient largement ouverts aux publics, tel que les plans de gestion successifs le préconisent.

En 2012, de nouveaux aménagements d'accueil et de sensibilisation sont réalisés dans le château de Thomas II et ses abords, un édifice médiéval qui jouxte le marais. Les ruines sont préservées, un espace muséographique est installé dans l'une des tours du château, ainsi qu'un observatoire pour les oiseaux et des cheminements destinés au grand public. Il s'agit à la fois d'offrir des espaces de balade et de canaliser les flux de façon à préserver des espaces de quiétude pour la flore et la faune. Mais la fréquentation est telle que les usagers se bousculent et que les conflits se multiplient entre les naturalistes, les chasseurs photographiques, les sportifs, les promeneurs... Des dégradations sont constatées.

À partir de 2014, le Conservatoire des espaces naturels de Savoie entreprend une démarche de gestion des conflits en faisant appel à un médiateur extérieur. Le Conservatoire réalise une vingtaine d'entretiens avec les principaux acteurs du territoire : collectivités, acteurs économiques, opérateurs touristiques, associations, visiteurs... Le médiateur aide le Conservatoire à organiser des réunions entre ces protagonistes et à piloter une démarche concertée visant à réduire les points de tension. Ce processus de dialogue étant mené parallèlement à la révision du plan de gestion, il permet à une vingtaine de propositions issues de la concertation d'y trouver facilement leur place. Ces mesures concernent des aménagements, la signalétique, la sécurité des usagers, des opérations de communication. À ce stade, les conflits s'apaisent déjà du fait de la mobilisation active des parties prenantes.

Mais les études prospectives laissent deviner une nouvelle recrudescence des difficultés dans les années à venir, du fait d'une augmentation attendue de la fréquentation sur le territoire du sud du lac du Bourget. Il faut l'anticiper, toujours par le dialogue. C'est l'objectif d'un schéma d'accueil des publics actuellement en cours d'élaboration. Pour le réaliser, le Comité de pilotage a décidé d'ouvrir le périmètre de la concertation à des acteurs du lac jusqu'à présent peu concernés mais dont l'activité s'avèrera décisive : navigateurs, loueurs de canoës ou de pédalos, restaurateurs, pêcheurs...

La concertation, pour construire un horizon partagé

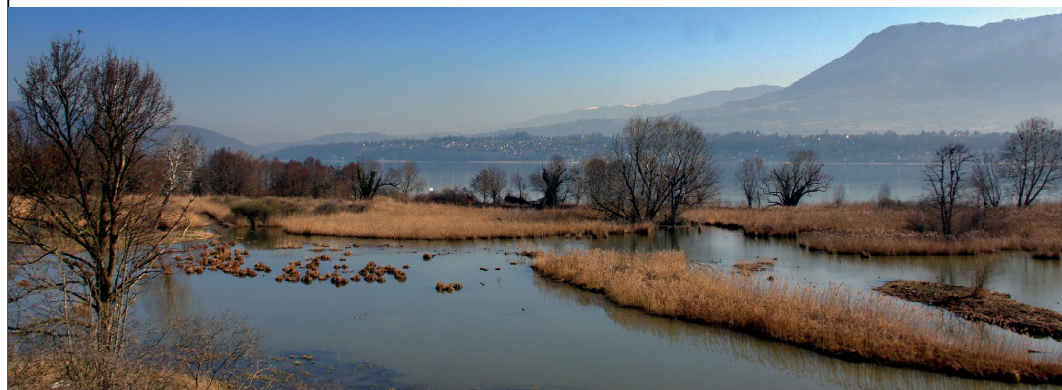
Pourquoi s'engager dans une concertation ? Avec près de 150 hectares d'espaces naturels, dont une majorité est maîtrisée par le Conservatoire du



Littoral, et protégée par un arrêté de biotope et une zone Natura 2000, il semble difficile d'aller plus loin en matière réglementaire. Pourtant, cela ne suffit manifestement pas. Il faut donc procéder autrement et mobiliser les acteurs concernés. Les acteurs institutionnels sont étroitement interdépendants et les mesures qu'ils préconisent ne seront efficaces que si elles sont cohérentes entre elles. Les acteurs économiques et les associations sont des relais indispensables avec la population, mais ils seront persuadés du bien-fondé des règles à faire respecter seulement s'ils sont associés au diagnostic et s'ils partagent un horizon commun.

Pour le Conservatoire des espaces naturels de Savoie, la concertation est un moyen incontournable pour générer de la convergence entre les actions de multiples institutions et collectifs qui ont

tous leur logique. Il s'agit de créer « une communauté de réflexion sur un enjeu de territoire ». Au cœur de cette réflexion, une interrogation : pourquoi préserver l'environnement ? L'environnement doit s'insérer dans les logiques économiques portées par certains acteurs, dans les valeurs civiques et patrimoniales mises en avant par d'autres, dans les aspirations de la population. Cette ambition dépasse la seule préservation du marais ; il s'agit de « faire territoire », c'est-à-dire d'apprendre à gérer collectivement des enjeux communs.





Porter un regard plus positif sur les conflits

André Torre

Économiste de formation, André Torre est directeur de recherche à l'INRA, rattaché à Agro Paris Tech et à l'Université Paris Saclay. Ses recherches portent sur les dynamiques territoriales, les relations de proximité dans les coordinations entre acteurs ainsi que les conflits d'usage et de voisinage. Il anime depuis plus de dix ans un séminaire de recherche sur le rôle des conflits dans les processus de développement des territoires.

Les conflits sont souvent vus comme entravant les projets ou révélateurs d'un manque de pédagogie de la part des promoteurs de ces projets, alors qu'ils sont en fait une partie intégrante des processus de développement des territoires.

On observe depuis quelques années une montée de la conflictualité envi-

ronnementale, en France comme dans d'autres pays. Cela est dû à plusieurs facteurs : l'intérêt accru de la population pour son cadre de vie, le développement des initiatives locales et des démarches participatives, le niveau d'éducation croissant des citoyens, la mosaïque des parties prenantes, l'apparition de nouveaux usages de

l'espace et leur imbrication spatiale... Est-ce pour autant un problème ?

La vie en société génère des conflits... et vice versa

Le sociologue Émile Durkheim disait déjà, à la fin du XIX^e siècle, que les conflits faisaient partie de la vie en société. Ils en sont un effet inévitable, qui tient au fait que nos désaccords s'expriment parfois vivement, et ils contribuent à leur tour à construire nos sociétés. Les recherches récentes confortent cette façon de voir et montrent que les conflits ne s'opposent pas au développement dans les territoires. Ces moments forts d'expression des désaccords ont deux intérêts principaux. D'une part, ils constituent de précieux indicateurs de l'évolution de notre société ; d'autre part, ce sont des moteurs de l'innovation.

Les conflits nous renseignent tout d'abord sur l'évolution des usages et des besoins de la société, que ce soit en matière d'usage de l'espace, de consommation des ressources, de visions du monde ou de modes de coordination. Ils nous invitent donc à nous adapter en permanence. Les évolutions que

connaît notre société sont par elles-mêmes génératrices de tensions entre individus, qui peuvent s'exprimer sous forme de conflits, mais ces derniers sont à leur tour à l'origine de nouveaux changements, par exemple dans les rapports de force, dans les modes de gouvernance, mais aussi dans l'apparition de pratiques et techniques. Le conflit est ainsi un processus d'apprentissage social, duquel peuvent émerger des solutions nouvelles.

Il faut donc considérer les conflits comme des opportunités de changement. Face au conflit, la fuite n'est pas un recours satisfaisant : il ne suffit pas d'éviter les sujets qui fâchent pour voir disparaître les difficultés car, si elles ne sont pas traitées, elles finissent par émerger de nouveau, parfois plus violemment. Il est également peu efficace de rechercher un arbitrage par la loi ou par un vote, comme le référendum. La réalité montre que des conflits ainsi « tranchés » n'éteignent pas les désaccords et suscitent d'autres formes d'opposition. De façon générale, il reste difficile de « résoudre » durablement un conflit. En revanche, on peut s'en servir pour engager collectivement une réflexion sur les changements nécessaires. Il faut pour cela identifier clairement les

désaccords et comprendre leurs causes, puis bâtir des processus de travail collectifs. Ces processus doivent être inclusifs : il serait illusoire de vouloir traiter les problèmes en écartant délibérément les acteurs qui ne sont pas coopératifs, car ceux-ci chercheraient alors à se faire entendre d'une autre manière, et le conflit pourrait bien rebondir d'une autre manière.

Les conflits, des matrices du changement

Les conflits sont ainsi des matrices potentielles d'innovation. Aux phases hautes de conflictualité, faites d'engagement et de mise sur la place publique des arguments, doivent succéder des phases de dialogue, faites d'explicitation des attentes de chacun, de recherches d'accords, d'essais et d'erreurs... Tout cela peut passer par des compromis et des renoncements mais également par de la créativité et du renouveau. C'est à ce prix que des consensus sont reconstruits et permettront aux territoires d'évoluer.

Les recherches menées sur les conflits dans les territoires français montrent que ceux-ci sont rarement ultra-violents —

contrairement à ce qui peut se passer dans certains pays — et que le dialogue perdure même dans les phases les plus aigües. La plupart du temps, les protagonistes font vivement état de leurs désaccords en même temps que d'un souhait affirmé de vivre ensemble. Les conflits d'usages, avant d'être des entraves au développement des territoires, en sont surtout des facteurs d'évolution et de remise en question.



Essaimage de l'éolien citoyen

Énergies citoyennes en Pays de Vilaine



Lorsqu'apparaissent à l'horizon ces flèches blanches, et leurs pales entrainées par le vent, les opinions diverses ne manquent pas de s'exprimer. Car la question des éoliennes, et de leur implantation, fait débat. Il y a ceux qui voient dans ces dispositifs une voie pour s'engager vers un schéma énergétique plus durable, nécessaire pour faire face aux enjeux climatiques et à la recherche d'alternatives énergétiques. Et ceux qui perçoivent les impacts négatifs de ces installations, qui sont susceptibles d'engendrer des nuisances sonores et qui interviennent aussi sur la composition des paysages. La question des retombées économiques de ces projets au plan local est aussi

régulièrement questionnée, puisqu'elle peut se résumer, dans le cas de projets « classiques », uniquement à un peu de taxe fiscale.

C'est dire si les éoliennes font parler d'elles. Et c'est particulièrement le cas dans l'ouest de la France qui connaît depuis plusieurs années un fort développement de cette industrie. Conscients de ces points de vue divers, mais désireux d'avancer dans la production d'énergie renouvelable sur leur territoire, des citoyens décident de créer l'association « Éoliennes en Pays de Vilaine » (EPV. Devenue depuis peu Énergies citoyennes en Pays de Vilaine). Son objectif ? Développer un éolien citoyen accepté par le plus grand nombre et créateur de richesse locale.

Des principes forts d'intervention

Mais finalement qu'entend-on par éolien citoyen ? Pour EPV, il s'agit d'un projet de production d'énergie renouvelable porté, maîtrisé et financé par des particuliers et/ou des collectivités. Il se distingue des projets participatifs où la contribution financière des citoyens reste minoritaire et leur place dans les processus de décision et de gestion anecdotique. Les habitants se veulent ici au centre de la démarche, de son émergence jusqu'à l'exploitation, et sur ses différents aspects (technique, juridique, financier, relationnel...). Au-delà de l'implication financière, ces projets d'éolien citoyen privilégient une gouvernance locale, transparente et démocratique. Une partie des bénéfices est, en outre, affectée à la dimension pédagogique ou à d'autres projets citoyens et solidaires.

Favoriser la concertation autour des projets éoliens

La démarche proposée par EPV a pour objectif d'impliquer les citoyens dans cette réflexion et sur la mise en œuvre de production d'énergie. Pour cela, sur chaque territoire où une installation peut s'envisager, un groupe projet, composé autant que possible d'une mixité d'acteurs (élus, habitants, représentants associatifs, acteurs techniques) est en charge du pilotage du projet en lien avec l'association.

Le groupe projet décide en lien avec un comité de suivi composé d'habitants de la mise en place du parc éolien et des réunions publiques et autres



instances de concertation, pendant les étapes de la démarche : diffusion de documents d'information, réunions de présentation avec les partenaires techniques, exposition sur différentes thématiques (énergies renouvelables, paysage, avifaune), visite de parcs existants, rencontre avec d'autres territoires. Le travail de sensibilisation et d'essaimage passe par différentes modalités : élaboration de documents de communication, site internet, présence sur des manifestations, réponses à des sollicitations précises. Une mobilisation des citoyens est engagée en parallèle sur la question du financement du projet, qui peut passer, par exemple, via des CIGALES (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative Locale de l'Épargne Solidaire).

Une simulation économique des projets est faite, ainsi que des modalités d'affectation des résultats et de partage des dividendes : au profit des apporteurs de parts et au profit de l'ensemble du territoire du projet (ex : information et sensibilisation sur la maîtrise de la demande énergétique et les énergies renouvelables). Ces modalités sont présentes lors de la concertation locale avec les acteurs.

Ainsi, sur les deux sites déjà en activité (Béganne et Sévérac-Guenrouët) ce sont environ 1 200 habitants du territoire qui ont investi financièrement. Les comités de direction qui pilotent les installations sont composés de citoyens bénévoles, appuyés par un mi-temps salarié. L'implication majoritaire des habitants dans les comités de direction est une condition indispensable pour EPV, afin de garantir la dimension citoyenne. Ceux-ci sont chargés de suivre l'exploitation mais également de traiter les questions soulevées par les riverains telles que les nuisances sonores, le taux de mortalité des oiseaux ou chauve-souris... L'ouverture de ces comités aux citoyens permet à ceux qui peuvent avoir des réserves sur les effets de l'implantation d'éoliennes d'agir « de l'intérieur ». À l'image de ce membre du groupement mammalogique breton impliqué dans un comité de direction au sein duquel il peut relayer directement les préoccupations concernant la mortalité des chauves souris aux abords des éoliennes. Ce comité devient donc un lieu de concertation et d'échange permanent.

Force est de constater que les deux parcs déjà en activité n'ont pas subi d'opposition forte à leur implantation, à l'image de ce que l'on peut voir ou craindre parfois dans ce type de projet. Pour expliquer cela, le président d'EPV met en avant les efforts tournés vers l'information des riverains très en amont du projet, avec des visites à domicile. Une anticipation forte qui permet d'expliquer la démarche et de désamorcer les potentiels conflits, bien en amont de l'enquête publique.



Essaimer la démarche

L'expérience acquise par EPV, avec deux parcs éoliens en service et un en phase de concrétisation, lui vaut d'être fréquemment sollicitée pour faire part de sa démarche et la reproduire sur d'autres territoires. Ces demandes extérieures ont conduit à un projet d'essaimage de l'éolien citoyen dont les objectifs sont la poursuite des projets en cours, la mise en œuvre de nouveaux sites mais également la formalisation du cadre juridique permettant de garantir la dimension citoyenne des projets. Cet essaimage se caractérise par la formalisation et l'animation d'un réseau régional des projets citoyens en Bretagne, le réseau Taranis. Une démarche similaire est également animée en Pays de la Loire. En parallèle, une plate-forme nationale s'est structurée au sein du mouvement Energie Partagée, qui porte un fonds d'investissement dédié aux énergies renouvelables citoyennes.

Impacts sur l'environnement

S'il est assez aisé de percevoir l'impact positif de l'installation d'éoliennes quant à la production d'énergie plus respectueuse de l'environnement, la



Une mobilisation permanente

question peut se poser de la plus value qu'apporte la concertation, et dans ce cas l'implication forte des citoyens à toutes les phases du projet.

À cette question, le président d'EPV répond que la dimension citoyenne fondatrice de leur démarche permet de créer « un terrain d'évolution pour une transition énergétique et sociétale ». Les 1 200 citoyens locaux impliqués dans la démarche seront autant de personnes plus réceptives aux réflexions sur les économies d'énergie. En outre, une partie des bénéfices réalisés par l'exploitation des parcs éoliens, est réinvestie localement sur des actions visant à la maîtrise de la demande en énergie. Des réflexions sur les écogestes ou les modes de chauffage et d'isolation sont ainsi organisées sous forme d'ateliers ou de groupes d'échanges entre citoyens. Ces ateliers sont ouverts prioritairement aux investisseurs et adhérents, mais également aux riverains subissant une gêne potentielle du fait de l'installation de l'éolienne (visuelle, sonore). Une certaine forme de mesure compensatoire.

Les projets éoliens s'inscrivant dans des durées assez longues (5 à 7 ans jusqu'à la mise en service, puis 20 à 25 ans pour l'exploitation), l'enjeu de la mobilisation des acteurs sur le long terme est donc primordial. Et une fois que les parcs sont installés, pas question de laisser de côté l'ensemble des personnes ayant contribué au financement. Les dividendes du premier parc vont être reversés à partir de 2018, l'occasion pour EPV de poursuivre la mobilisation citoyenne en reprenant contact avec l'ensemble des clubs d'investisseurs ayant soutenu le projet. Et ce afin de réfléchir avec eux à la possibilité de soutenir et développer de nouveaux projets. Des idées autour de l'achat groupé de vélos électriques ou de cuisson écologique émergent déjà. De quoi poursuivre le cercle vertueux de l'investissement écologique, tant monétaire qu'humain.

Énergie Partagée

Un réseau pour promouvoir l'investissement citoyen dans les énergies renouvelables

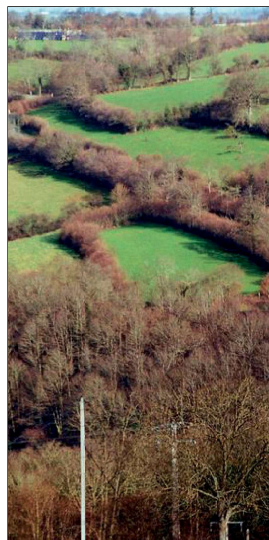
Au cours des 10 dernières années, à l'image de l'expérience d'Énergies citoyennes en Pays de Vilaine, se multiplient sur les territoires les dynamiques citoyennes en faveur des énergies renouvelables. Que ce soit pour l'installation d'éoliennes ou de panneaux solaires, ces démarches ont en commun cette volonté de prise en main, par les citoyens, des questions énergétiques.

L'association Énergie Partagée résulte de ces dynamiques qui ont convergé dans un même mouvement en juin 2010. Les associations ou coopératives ainsi réunies ont en commun d'avoir développé des démarches participatives originales pour créer du lien et de la solidarité à tous les bouts de la chaîne : de l'épargne à la production d'énergie verte et de la production à la consommation d'énergie.

Énergie Partagée souhaite promouvoir le concept d'énergie citoyenne et inciter au développement de politiques d'énergie citoyenne en association avec les collectivités territoriales, des associations de citoyens et des acteurs de l'énergie. Comment ? Par la création d'outils (juridiques, financiers) nécessaires au développement de ces projets citoyens, en proposant un accompagnement des porteurs de projet, en valorisant et diffusant les expériences existantes.

Les membres fondateurs d'Énergie Partagée se sont mis d'accord sur des principes forts qui conduisent leur action vis à vis de la production et consommation d'énergie en France. Parmi ceux-ci, la nécessité d'une gouvernance locale participative est affirmée. Les citoyens, à titre individuel et/ou via les collectivités, doivent garder la maîtrise des projets et des décisions concernant la gestion des sites de production énergétique.

Ces démarches d'énergie citoyenne renouvelables prennent donc progressivement de l'ampleur au niveau national. Via ces initiatives locales, les habitants souhaitent montrer, par l'action, qu'un autre modèle énergétique est possible.



Pour un entretien collectif des haies des bords de route

SCIC bois bocage énergie



Caractéristique incontournable du paysage ornaï, la haie s'impose dans les paysages. Élément végétal aux multiples fonctions, elle constitue un élément clé du département de l'Orne, en étant à la fois ressource naturelle locale et élément symbolique du paysage. Sur le plan agronomique, la haie ralentit le vent et limite l'érosion des sols et le ruissellement. D'un point de vue environnemental, elle constitue des corridors pour la biodiversité, elle protège les cours d'eau et confère au paysage une esthétique incomparable. Enfin, dans le cadre de la filière bois énergie, la haie représente un nouvel espace de production et devient ainsi une actrice de l'économie rurale.

Aux origines de la démarche

En 2006, un groupe d'habitants se réunit pour protester contre l'implantation d'un centre d'enfouissement de déchets nucléaires. Cette action lance l'idée de proposer la production d'énergie nouvelle. Cette idée se précise quand les habitants des communes voisines sont confrontés à un projet de remembrement remettant en cause le maintien du bocage. L'envie d'exploiter le bois de bocage émerge alors. Celui-ci apparaît comme une énergie nouvelle permettant de maintenir ce patrimoine écologique et de proposer une alternative viable aux projets de remembrement.

Le groupe initial est composé d'une dizaine de personnes d'origines diverses: des élus de deux collectivités locales, de la Fédération départementale des CUMA de l'Orne, d'une association d'insertion locale et un animateur de la chambre d'agriculture. Ceux-ci font le constat que les agriculteurs possèdent la matière première, et que les particuliers et collectivités sont demandeurs d'approvisionnement en petite quantité pour des chaudières de moyenne puissance. Ils décident donc de créer une structure afin d'organiser cette filière de production, stockage, vente et distribution de bois déchiqueté et plaquettes. Avec le triple objectif de revaloriser économiquement le bocage, entretenir le paysage et produire localement une énergie renouvelable.

L'autre élément important lors du lancement de ce projet, réside dans les techniques de coupe

et d'entretien des haies. En effet, la technique du recépage, à savoir une coupe rase à maturité (tous les 12-15 ans) permet de régénérer les haies et de valoriser le bois obtenu par déchiquetage. Elle était bien connue des anciens et prévue à cet effet dans les baux ruraux. Cette technique s'est peu à peu perdue au profit des tailles latérales. Cette taille, effectuée par les agriculteurs mais aussi par les collectivités locales ou les services de l'État, a pour conséquence négative d'affaiblir la haie qui, peu à peu, se dégrade. L'enjeu de la démarche se situe donc aussi dans l'évolution des pratiques de gestion des haies en diminuant les tailles latérales au profit du recépage. Cela permettra de lutter contre la dégradation du bocage tout en valorisant mieux le bois déchiqueté pour le chauffage, puisque les plaquettes ainsi constituées sont de meilleure qualité. Ces évolutions de pratiques ont conduit à un travail technique auprès des agriculteurs et techniciens du réseau des CUMA, mais également à une sensibilisation des habitants, passant par des explications sur ce nouveau mode de gestion via des articles dans la presse locale.

Un mode de gestion coopératif

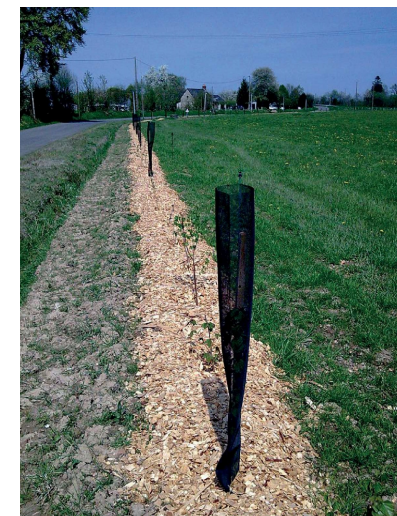
Lors de la structuration du collectif bois énergie, le choix se porte rapidement sur le statut SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) du fait notamment de l'implication forte des collectivités dans la démarche dès les origines du projet. La SCIC Bois Bocage Energie (B2E) regroupe ainsi 5 collèges: les salariés, les collectivités, les clients,

les producteurs et les partenaires. En termes de fonctionnement, la SCIC achète les plaquettes bocagères auprès de ses producteurs et les revend à ses clients. Elle gère également les plates-formes de stockage-séchage du bois déchiqueté et réalise la valorisation des haies afin d'assurer leur maintien, leur entretien, et leur développement (replantations). Enfin, elle assure la promotion de l'utilisation du bois déchiqueté issu des haies en tant qu'énergie renouvelable.

Des antennes locales pour garantir le dialogue

L'arrivée de nouveaux collectifs intéressés par les dimensions techniques et de gouvernance de la SCIC Bois Bocage Énergie, apporte un questionnement supplémentaire. Faut-il créer de nouvelles structures, et multiplier les SCIC sur le territoire, ou inventer un mode de fonctionnement qui allie proximité et coordination globale? C'est cette deuxième voie qui est prise avec la mise en place d'une organisation qui permette la gestion locale de l'activité, l'implication des acteurs de terrain ainsi qu'une cohérence sur le territoire. Des antennes locales sont créées, afin de conserver une gestion au plus proche des producteurs et clients. Ces antennes organisent les relations au niveau local entre les producteurs, les collectivités, les particuliers et la SCIC. Si elles n'ont pas de pouvoir de décision, elles n'en restent pas moins force de propositions. Propositions qui sont ensuite transmises lors de l'assemblée générale de la SCIC. Les membres

des antennes locales sont impliqués directement dans l'action de terrain: ils peuvent chercher des moyens de stockage, définir des besoins ou encore répartir la production. Les antennes locales sont aussi le lieu où les prix sont débattus directement entre producteurs et clients, puisque les prix déterminés au démarrage sont revus tous les ans. En plus d'être un lieu privilégié d'échange et de débat, elles permettent de maintenir un lien plus direct avec la société civile, au-delà des deux composantes fortes que sont les agriculteurs et collectivités. « Cette pluralité de points de vue, recherchée dans ces antennes locales, sont une composante de la pérennité de l'action sur le terrain et de l'efficacité des projets » estime le coordinateur de la SCIC B2E. En outre, les équipes d'élus étant amenées à se renouveler régulièrement, cette présence





d'agriculteurs et d'habitants permet de faire plus facilement le lien avec les nouvelles équipes et facilitent l'appropriation du projet.

Quels sont les effets de la concertation sur la protection des haies ?

Si, à l'origine, deux positions fortes s'exprimaient vis à vis du bocage, entre volonté de protection et souhait de valorisation économique de cette ressource, force est de constater que les démarches de dialogue engagées ont permis de faire converger ces intérêts. Les échanges ainsi générés ont fait avancer cette question du bocage dans l'esprit des uns et des autres, et permettent aujourd'hui de conjuguer ces différentes visions.

Mais ce dialogue entre agriculteurs, élus et ruraux, et le portage singulier du projet au sein d'une structure coopérative, recèle d'autres plus-values par rapport à l'environnement. En effet, la filière bois est aujourd'hui soumise à une

forte concurrence, du fait du développement de chaufferies de forte puissance, pilotées par des opérateurs moins scrupuleux sur la traçabilité, la quantité et la gestion durable de bois consommé, ce qui à terme, peut nuire au renouvellement de la ressource. Le coordinateur de la SCIC souligne ainsi que leur « *modèle d'organisation coopératif, intégrant les différentes parties prenantes, génère un droit de regard sur les chantiers conduits et donc une vigilance par rapport aux approvisionnements et à la traçabilité du bois consommé* ». Cela empêche une surconsommation de la ressource et conduit donc à un mode de gestion des haies plus durable. Mode de gestion vertueux que la SCIC souhaite valoriser au travers d'un label « *haie gérée durablement* » en cours de création.

Après 10 ans d'activité, quelques indicateurs peuvent attester de la réussite de ce projet mobilisateur sur le territoire : 205 associés (28 clients, 131 agriculteurs, 27 collectivités, 17 partenaires, 2 salariés), 54 chaudières alimentées (écoles, entreprises, collectivités, particuliers) et des clients qui se situent dans un périmètre de 20 km autour des plateformes.

Mais au delà de ces chiffres, cette initiative met surtout en avant que l'articulation entre mode de gouvernance coopératif et permanence du dialogue entre parties prenantes permet de faire converger les intérêts, pérenniser les initiatives et gérer durablement cette ressource.



L'intérêt général dans le champ de l'environnement : une construction collective

Loïc Blondiaux

Docteur en sciences politiques, Loïc Blondiaux est professeur à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne. Ses recherches portent notamment sur la démocratie participative. Il s'est engagé auprès de nombreuses associations, a été co-fondateur de l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne, préside le Conseil scientifique du Groupement d'intérêt scientifique Démocratie et participation et est directeur de publication de la revue Participations.

Au nom de leur légitimité élective ou de leur expertise, certains acteurs ont longtemps revendiqué leur capacité à se situer au-dessus des intérêts particuliers et à définir l'intérêt général. C'est le cas notamment dans le domaine de l'environnement, où les notions de ressources, de patrimoine ou de communs appellent nécessairement à

une réflexion sur la responsabilité des choix qui engagent la collectivité, y compris les générations futures.

Aujourd'hui, cette évidence est fortement questionnée. Personne ne peut s'accorder le monopole de la définition de l'intérêt général, ni n'est légitime à en préciser seul les contours.

Les scientifiques et les experts produisent le savoir nécessaire à la prise de décision. Sont-ils pour autant plus légitimes que d'autres à en tirer des conclusions politiques ? Il ne s'agit en aucun cas de nier l'importance des faits objectifs qui fondent les choix politiques. Il ne s'agit pas de relativiser l'importance du changement climatique, de la perte de biodiversité ou de l'épuisement des ressources naturelles. Mais une fois ces faits versés au débat, les logiques politiques reprennent leurs droits.

Que voulons-nous faire face à ces enjeux environnementaux ?

La responsabilité des orientations à prendre n'est pas une question scientifique, c'est une question de société, donc c'est une question politique.

Les représentants politiques élus s'appuient quant à eux sur la légitimité que leur confère le suffrage universel. Ils doivent avoir le dernier mot de la décision. Cela n'est pas contesté. En revanche, cette délégation du droit de décider ne saurait valoir abandon total de tout pouvoir d'influence de la part du citoyen. Il peut arriver en effet que le

mandat donné à l'élu repose sur des malentendus ou que des orientations ne soient pas discutées lors de l'élection ou encore que des incertitudes en cours de mandat apparaissent qui imposent de nouvelles conduites. Les citoyens demandent à contribuer à ces débats et ne souhaitent pas – au moins pour une partie d'entre eux – en abandonner la totale responsabilité à ceux qu'ils ont élus.

L'organisation politique de notre société repose sur des fictions créatrices. Il est difficile par exemple de définir ce qu'est au juste le « peuple » en démocratie. Personne ne l'a jamais rencontré physiquement. Ces fictions sont indispensables à l'organisation de la vie collective, mais il ne faut pas en être dupe. Admettre par exemple que les élus représentent politiquement les citoyens ne signifie en aucun cas qu'ils puissent se substituer totalement à eux et leur imposer leur propre volonté. Dans le champ politique, chacun a un droit égal à dire ce qu'il croit être juste. Comme les possibilités d'actions ne sont pas infinies, il faut bien ensuite organiser une confrontation productive de ces visions et rechercher des compromis pour

aller de l'avant. Ce sont ces compromis qui constituent l'intérêt général.

On peut choisir la concertation et la participation dans le champ de l'environnement pour des raisons pragmatiques, parce que c'est le meilleur moyen d'aboutir à des décisions qui seront ensuite respectées et appliquées, ou parce que c'est la seule voie possible compte-tenu des rapports de force. Mais la participation à la décision publique dans le champ de l'environnement doit être considérée aussi comme un droit politique pour le citoyen.

Parce que l'environnement est un enjeu commun, chacun a droit à être informé des enjeux, à exprimer ses préférences, à contribuer aux choix qui seront faits.

Pour que ces choix ne soient pas guidés uniquement par les rapports de force, la concertation doit se donner un cadre: elle doit être inclusive, c'est-à-dire intégrer la diversité des intérêts en présence, être transparente, mobiliser la diversité des connaissances, offrir à tous le même droit à faire valoir ses opinions, etc. Il est donc

nécessaire d'organiser ce dialogue pour qu'il soit équitable et que le compromis auquel on aboutit apparaisse comme fondé aux yeux du plus grand nombre.

La décision sur laquelle débouche la concertation constitue un compromis temporaire autour de l'intérêt général. Elle fait nécessairement des gagnants et des perdants, au moins provisoirement. La force du modèle démocratique vient de ce que personne ne peut y prétendre à un monopole de la vérité politique et de la justice dans la durée. L'intérêt général constitue à ce titre un horizon collectif sans cesse visé mais jamais atteint définitivement.



Éconavigation à Belle-Île

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Belle-Île-en-Mer




La navigation n'est pas exempte d'impacts sur l'environnement. Les eaux usées des bateaux, les déchets jetés par-dessus bord, les fuites d'hydrocarbures dans les ports font partie des sources de pollution les plus fréquentes. En 2009, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Belle-Île et l'association Econav décident de sensibiliser les acteurs de la mer au problème que constituent les pollutions générées par la navigation.

Mobiliser et faire prendre conscience

Autour de conférences se retrouvent les élus, les professionnels et le grand public. Beaucoup ne

savent pas que Belle-Île est située dans une Aire Marine Protégée. Le CPIE commence par fournir des ressources réglementaires, sollicite l'association « Territoires en Mer » qui a une expertise dans le domaine, puis engage des contacts avec la Communauté de Communes de Belle-Île.

En 2011, la concertation se met en place progressivement. Un diagnostic est réalisé auprès des ports, des chantiers et des commerçants. Les accastilleurs (équipementiers de marine) et shipchangers (vendeurs d'articles de marine) se portent volontaires pour communiquer et réaliser un « geste » environnemental, par exemple réduire ou trier leurs déchets. La capitainerie du port du Palais met en place un « point info »



et présente des produits écologiques d'entretien des bateaux. Le port de Sauzon, quant à lui, améliore la signalétique pour inciter les plaisanciers à trier leurs déchets. De son côté, la Communauté de communes réalise un diagnostic sur la pêche professionnelle.

Harmoniser les compétences des acteurs locaux

Rapidement, il s'avère indispensable de trouver une articulation entre la Communauté de communes et le CPIE, chacun disposant de légitimités et compétences différentes. La Communauté de communes accueille favorablement le projet du CPIE mais défend sa mission : la gestion de l'Aire Marine Protégée de Belle-Île. Entre les structures, il y a des chevauchements de compétences, mais aussi des complémentarités reconnues par les deux parties : la Communauté de communes facilite la relation avec les élus et donc avec les ports, ce qui est indispensable au succès du projet, alors que l'association réalise un travail de sensibilisation auprès des professionnels et des usagers que ne pourrait pas faire la collectivité.

Des ajustements sont nécessaires, parfois accompagnés de tensions, mais ce partenariat crée un jeu gagnant-gagnant. À partir de 2015, la Communauté de communes et le CPIE répondent ensemble à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'Agence des Aires Marines Protégées (devenue Agence Française pour la Biodiversité). Un

nouveau projet est lancé pour une durée de trois ans, intitulé « Éco naviguer à Belle-Île-en-Mer, une Aire Marine Protégée ».

L'enjeu est d'agir ensemble et d'arriver à une action globale significative grâce à l'engagement de chacun à agir à son niveau.

Des effets à consolider

Le projet conduit à des changements très concrets. Par exemple, la récupération des huiles de vidange des bateaux n'était pas effectuée par tous les chantiers car le recours à des opérateurs agréés était payant, alors que la réglementation prévoit qu'il soit gratuit. Le problème a pu être résolu grâce à la concertation entre les acteurs concernés et à l'intervention de la collectivité.

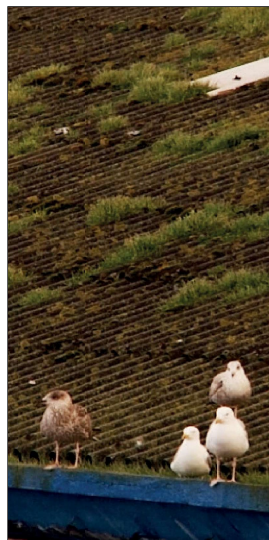
D'autres actions sont plus décevantes, comme le carénage (révision de la coque des bateaux avec passage en cale sèche, c'est-à-dire sortie du bateau de l'eau) qui a échappé à la concertation. Les ports de l'île n'ont pas d'aire de carénage, les plaisanciers sollicitent un chantier, effectuent le carénage sur un quai ou font un carénage sauvage, avec le

risque que les déchets et les produits passent dans le milieu naturel.

Pour certains, la dynamique collective a donc donné lieu à des progrès, alors que pour d'autres les résultats sont encore limités. Cependant, la concertation a permis une prise de conscience et d'initiative des parties prenantes. *« Si déjà on met dans la tête des gens que l'on vit dans une aire marine protégée, le simple fait de le savoir modifie les comportements, rapporte un acteur local. Or, le projet a mis le doigt là-dessus »*. La sensibilisation seule n'aurait sans doute pas suffi à créer une dynamique de mise à l'agenda de cette thématique ni à susciter un effet d'entraînement. La communauté de communes le reconnaît : *« le projet nous a*

permis de nous rendre compte de l'importance d'une action sur le milieu marin ».

Les partenaires ont commencé à construire une culture commune, appris à parler le même langage et dégagé des objectifs. Les progrès sont lents mais pour eux, la concertation est la seule voie possible. Aucun des acteurs du territoire ni l'État n'a le pouvoir effectif de faire respecter des règles ou des changements de pratiques. Dès lors, c'est la conscientisation qui est indispensable et cela passe par un dialogue au niveau local.



L'observatoire citoyen des goélands urbains

Bretagne Vivante



Lorsqu'on arrive à Lorient, les cris des goélands et leurs allers retours incessants dans le ciel, nous font rapidement réaliser que oui, le bord de mer est bien là. Mais si pour les vacanciers ces oiseaux marins sont indéniablement le symbole du rivage et de tous les plaisirs qui y sont associés, pour certains habitants de la ville de Lorient, le ressenti n'est pas forcément le même. En effet, la cohabitation entre cet oiseau et les activités humaines n'est pas toujours aisée. Pour les habitants, des nuisances peuvent parfois se faire ressentir à l'exemple des déjections qui détériorent les carrosseries de voiture, des cris stridents notamment des petits lors de la période des naissances, ou des dégradations de toitures...

La situation de ces oiseaux marins nicheurs est toutefois paradoxale. En effet, on observe des modifications importantes de la répartition entre milieu naturel et milieu anthropisé, et un comportement des espèces qui varie selon cette distribution. Autant les effectifs du Goéland argenté subissent actuellement une diminution importante en milieu naturel, autant les populations des milieux urbains se portent plutôt bien. Les différences comportementales et le cadre général de vie de ces populations ont tendance à accentuer ces disparités.

Rapidement des questions peuvent se poser sur la nécessité de protection des colonies en milieu urbain, ce qui interroge sur la cohabitation avec les activités humaines et la nécessité

d'actions de médiation et d'information auprès des habitants, et plus largement sur la place de la nature en ville.

Consciente des difficultés vécues par les citoyens, et soucieuse de ces nouveaux enjeux de conservation, la ville de Lorient organise, depuis 2013, des campagnes de stérilisation ciblée, en focalisant les stérilisations des nids en partie résidentielle, afin d'orienter les populations d'oiseaux dans les secteurs tournés vers la mer, à savoir le port et les toits de l'ancienne base de sous-marin datant de la guerre. Avec l'objectif de concentrer la présence des goélands autour de ces espaces.

Pour aller plus loin, l'association naturaliste Bretagne Vivante, en partenariat étroit avec la ville de Lorient, se saisit de ce sujet. Conjointement, ils se donnent l'objectif de mobiliser des habitants de Lorient, via différentes modalités d'actions, afin qu'ils s'approprient les problématiques liées à la présence des goélands en ville, et valorisent leur présence comme une richesse locale.

Mieux comprendre... pour mieux protéger

Des actions de découverte pédagogique et d'observation des goélands sur les toits de l'ancien bunker sont organisées conjointement par Bretagne Vivante et la ville. Ces activités permettent de sensibiliser un grand nombre de citoyens. Si l'objectif initial des initiateurs du projet était de formaliser un groupe citoyen pérenne, qui aurait servi de vecteur de sensibilisation et mobilisation de la population, force est de constater que



la mobilisation d'un groupe constitué sur le moyen et long terme reste difficile.

Toutefois, ces actions de sensibilisation font bouger les lignes. à l'image de cette dame qui était régulièrement dérangée par les cris des goélands nichant près de ses fenêtres. Après plusieurs participations à des sorties d'observation, elle commence à porter un autre regard sur cette espèce. Elle observe les goélands différemment, relevant par exemple leur façon de se nourrir, plutôt que de se focaliser sur leurs cris.

Il reste difficile de mesurer les effets réels de cette sensibilisation. Mais sur les 600 adultes et 500 enfants ayant assisté aux visites de l'observatoire des goélands et sorties du groupe citoyen, on peut croire que des messages seront intégrés pour un certain nombre d'entre eux, voire retransmis à leurs proches. Un travail de longue haleine qui se fonde sur le postulat qu'une meilleure protection passe par une meilleure compréhension des modes de vie des espèces.

Science participative

La mobilisation des citoyens ne se limite pas aux sorties d'observation. Les spécialistes de l'association Bretagne Vivante voient aussi dans l'implication des habitants une opportunité pour enrichir leurs observations de terrain. Ils souhaitent créer une proximité entre le travail scientifique et les apports des citoyens qui, de fait, sont plus présents sur le terrain, en l'occurrence, la ville. Et bâtir un programme scientifique au sein duquel des outils permettant la récolte et le transfert d'information des habitants vers les scientifiques,

sont développés. La proximité de ces oiseaux sur la zone urbaine permet à tout habitant d'approcher ces espèces et, par exemple, de photographier les oiseaux bagués pour ensuite transmettre ces clichés aux chercheurs, enrichissant ainsi les bases de données. L'association travaille en outre à un projet de site internet, sur la base de cartes, pour fluidifier ces retours d'observation (des habitants de Lorient mais également d'autres secteurs) vers les scientifiques, et à l'inverse, la transmission des analyses faites par les chercheurs, vers les ornithologues amateurs et le grand public. Au total, dans ce programme de baguage qui inclut la ville



de Lorient, ce sont plus de 4 500 animaux qui ont déjà été bagués et près de 10 000 données extérieures récoltées.

Des effets positifs

Force est de constater que, progressivement, des changements de pratique apparaissent dans la prise en compte des goélands en ville. Le secteur de Lorient-La Base est en effet un quartier assez dynamique en termes de projet d'aménagement. L'un des toits détériorés doit, par exemple, être rénové, ce qui risque de déranger la reproduction des goélands qui nichent à cet endroit. Au-delà des contraintes réglementaires d'usage pour de tels travaux et relatives à la présence des espèces protégées, des échanges s'engagent entre les services de Lorient Agglomération et l'association Bretagne Vivante, afin d'intégrer cette dimension goéland dans le plan de travail de cet aménagement. Cela témoigne donc d'une intégration plus importante des questions de protection et conservation de ces espèces.

Ce travail conjoint a permis de dépasser une approche centrée sur les problèmes causés par le goéland, pour aller vers une vision plus large de structuration d'un plan de gestion concerté qui intègre les enjeux de protection de ces oiseaux marins et de cohabitation avec les activités humaines.

D'autres communes, soumises à des problématiques similaires, font désormais appel à Bretagne Vivante pour témoigner de ce projet et appuyer à la mise en place d'actions. Des articles dans la



presse régionale, qui alertent sur la problématique des goélands urbains, et relayent l'expérience de Lorient, favorisent cet essaimage.

L'originalité de cette démarche tient dans le fait qu'elle s'intéresse à la biodiversité urbaine et à la nature ordinaire, insuffisamment expliquées et valorisées. Il s'agit d'aborder de façon différente la question de la cohabitation homme /animal. Même si les habitants ne sont pas complètement partie prenante dans la gouvernance du programme de gestion des goélands, cette initiative représente une première marche vers l'intégration des citoyens dans cette politique de régulation des oiseaux marins en ville. Elle contribue à une évolution du regard des habitants sur ces espèces, et à une meilleure intégration des enjeux de protection dans la gestion des espaces urbains. Une tentative originale de réponse au dilemme posé par cette présence d'oiseaux «sauvages» en ville.



Cantonement de pêche du Cap Roux

Planète Mer



En bordure des côtes méditerranéennes, près de Saint-Raphaël, au large de l'Estérel et de ses massifs rosés, s'étend une zone de pêche sur laquelle 26 pêcheurs professionnels exercent leur activité. Comme le veut une pratique qui remonte au X^{ème} siècle, les pêcheurs en Méditerranée française s'organisent en prud'homme, c'est à dire une organisation de pêcheurs professionnels qui assure collectivement la gestion d'un territoire de pêche. Cette gestion peut s'incarner par des règles sur les engins de pêche autorisés ou non, la dimension des mailles des filets pour éviter de pêcher des poissons trop jeunes, ou encore une rotation entre les pêcheurs sur les zones les plus poissonneuses.

Le massif de l'Estérel étant déjà inclus dans un site Natura 2000, et pressentant que les mesures de gestion des ressources naturelles allaient progressivement s'étendre au domaine marin, les pêcheurs de la prud'homme de Saint-Raphaël décident, en 2003, de prendre les devants. Et de créer un cantonnement de pêche de 445 ha, au sein de leur territoire de compétences. Cette réserve a une vocation somme toute assez simple : permettre aux poissons et autres espèces de se reproduire, de grandir, puis de quitter la zone, favorisant ainsi le renouvellement de la ressource marine et la protection des stocks de poisson.

Sensibilisation et science participative

Une vocation simple mais qui ne se suffit pas à elle-même. En effet, sans surveillance, suivi scientifique ni communication, un cantonnement de pêche peut difficilement être fonctionnel et efficace. Or, de par la particularité d'avoir été initiée par les pêcheurs, et non pas par l'État ou la collectivité locale, cette réserve ne dispose pas du statut d'aire marine protégée, ce qui implique qu'aucun gestionnaire n'est désigné et il n'existe pas de plan de gestion. En d'autres mots, pas de moyens pour suivre les effets de ce cantonnement et sensibiliser les usagers à sa présence.

Pour remédier à cela, les pêcheurs décident de s'entourer, et font appel à l'association Planète Mer pour mener une réflexion en vue d'élaborer un projet sur l'avenir de ce cantonnement. Ils sollicitent également une équipe de chercheurs de l'université Sofia Antipolis de Nice, pour les appuyer dans le suivi scientifique de la zone. Un programme

d'action, qui durera deux ans (2012 - 2014), est alors initié. Un objectif majeur est de surveiller le secteur, pour éviter le braconnage, et sensibiliser les visiteurs par des panneaux en bord de côte et la distribution de flyers. Les pêcheurs participent directement à ces opérations, ce qui permet de mieux faire passer les messages, puisqu'ils expliquent eux-mêmes les raisons de la création de ce cantonnement. Dans un deuxième temps, la ville de Saint-Raphaël reprendra ces activités de surveillance, puisque, 10 ans après sa création, le cantonnement reste mal connu.

Parmi les utilisateurs fréquents qui sont recensés sur la zone, se trouvent les clubs de plongée. En effet, cet endroit est connu comme un spot de plongée sous-marine important. Émerge alors l'idée de les mobiliser et de leur proposer une implication concrète, à savoir, participer au recensement et au suivi de l'évolution des différentes espèces de poissons dans la zone du cantonnement. Le partenariat avec l'équipe de recherche permet de créer des protocoles scientifiques simples pour recueillir des données qui sont ensuite traitées par les scientifiques. Un premier pas vers une implication dans la gestion du cantonnement.

Vers une gestion partagée

Les pêcheurs, tout en souhaitant garder une place centrale dans la gouvernance future de ce site, reconnaissent qu'ils ne peuvent en porter seuls la gestion. Passée cette étape de sensibilisation, d'information et de suivi, il faut donc aller plus

loin. La concertation devient alors nécessaire pour construire les voies les plus satisfaisantes pour tous.

La réalisation d'une étude a permis d'esquisser les modalités de gestion les plus adaptées à ce cantonnement, et met en avant la pertinence, dans ce cas, d'un modèle de co-gestion. Il faut comprendre cette notion comme un processus de gestion partagée et coopérative, où les pêcheurs (ou leurs organisations) conservent un pouvoir de décision, tout en le partageant avec les institutions locales et les autres utilisateurs des ressources halieutiques. Pour le cantonnement de pêche, il s'agit donc d'associer à la réflexion les pêcheurs professionnels de la prud'homie de Saint-Raphaël mais aussi ceux de la prud'homie de Cannes, les scientifiques, les centres de plongée, les collectivités territoriales et les services de l'État concernés et les associations d'usagers pour impliquer chaque acteur dans la vie du cantonnement et son évolution.

C'est dans cet objectif qu'est organisée une restitution des actions de sensibilisation et de suivi scientifique, auprès des acteurs cités précédemment. La participation est importante et les discussions font apparaître que les problématiques posées pour le cantonnement du Cap Roux, se retrouvent dans d'autres zones de ce secteur en termes de gestion de la ressource. Le cantonnement du Cap Roux, en proposant un modèle de gouvernance basé sur les principes de co-gestion, servira donc de test, qui pourra être ensuite éventuellement transféré sur d'autres zones (notamment Natura 2000).

Cette démarche de construction de nouvelles modalités de gestion et de gouvernance entre les acteurs concernés est actuellement en cours. L'implication dans sa gestion des différents acteurs utilisateurs de la zone est apparue ici comme une nécessité, les pêcheurs ne pouvant garantir seuls le respect des règles pour la protection de la ressource. Le démarche de concertation est donc incontournable, et ce, afin de garantir, tel que cela avait été voulu dès le départ, un équilibre entre protection de la ressource, activité de pêche professionnelle mais également activités de loisir sur ce site d'exception.

Comme l'exprime à juste titre l'un des pêcheurs de la prud'homie « *de la différence naît la richesse; de la discussion et du dialogue naissent les solutions* ». Même s'il convient que les points d'accord ne sont pas toujours faciles à trouver, il reste convaincu que seule la recherche de consensus permettra d'avancer afin que la nature et la mer y trouvent un intérêt.





Les herbiers sous-marins du Golfe du Morbihan

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan



Les zostères ? Ces plantes marines ne sont pas des algues, elles ne s'accrochent pas aux rochers mais s'enracinent dans le sable, formant de vastes herbiers qui fleurissent discrètement au printemps. Dans le Golfe du Morbihan, elles couvraient 18 km² en 2007, ce qui en fait le deuxième site français après le bassin d'Arcachon. D'une année à l'autre, les herbiers de zostères se développent ou régressent, mais certaines parties sont plus stables. C'est là que les crevettes, les crabes, les hippocampes et certains poissons se réfugient pour manger, se cacher ou se reproduire. Les bernaches, ces oiseaux migrateurs, les consomment également lorsqu'elles font étape dans le Golfe pendant l'hiver. Les zostères contribuent à limiter

l'envasement et à rendre l'eau plus claire en fixant les particules au sol.

Crise chez les zostères

Mais les herbiers de zostères sont fragiles, sensibles à la qualité de l'eau et aux agressions de toutes sortes. Dans un espace aussi fréquenté que le Golfe du Morbihan, celles-ci ne manquent pas. Certains pêcheurs à pied les piétinent à marée basse : 150 professionnels et près de 10 000 amateurs pratiquent cette activité dans le Golfe. Les ancres des bateaux peuvent les arracher : 7 000 mouillages de plaisance sont aujourd'hui autorisés dans la Petite Mer et une vingtaine de clubs

de plongée parcourent les endroits les plus remarquables. Des engins et matériels de pêche et de conchyliculture peuvent également les abîmer : 60 pêcheurs professionnels embarqués et une centaine de chantiers ostréicoles vivent des ressources du Golfe et du littoral. Les désherbants utilisés par les agriculteurs, les collectivités ou les jardiniers se retrouvent dans l'eau de mer, tout comme les produits utilisés sur la coque des bateaux, sans compter les engrais, l'eau de javel ou les lessives... Certes, il existe des lois qui réglementent tout ou partie de ces usages, mais leur connaissance et leur respect ne sont pas toujours effectifs et l'évolution des herbiers de zostères est préoccupante. Comment faire mieux ?

Depuis sa création, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan entend promouvoir le dialogue entre les acteurs locaux. Avant cela, le Syndicat Intercommunal avait fait figure de pionnier dans les années quatre-vingt-dix en organisant un vaste « Forum des partenaires du Golfe du Morbihan », animant des ateliers thématiques visant à coordonner les efforts de chacun et utilisant la médiation pour gérer les conflits d'usage. Avec les herbiers de zostères, c'est la même démarche de concertation qui est mise en place.

Mobilisation de connaissances et mise en dialogue

Elle repose sur plusieurs piliers. D'un côté, il s'agit de rassembler et partager les connaissances. Un Système d'information géographique collecte



et intègre les données sur les zostères, une revue de la littérature scientifique est réalisée, afin de mieux comprendre la répartition et la dynamique temporelle des herbiers. D'un autre côté, une démarche de consultation est engagée : enquête auprès de 600 habitants des communes riveraines du golfe afin de connaître leur perception des herbiers de zostères et connaître leurs préférences en termes de gestion et entretiens avec des acteurs locaux : conchyliculteurs, plongeurs, plaisanciers, élus locaux, gestionnaires, scientifiques... Cette démarche de co-construction s'est déroulée sur un peu plus d'une année, en 2013 et 2014.

Un premier atelier réunit une vingtaine d'acteurs du territoire, représentant différentes catégories d'usagers. Objectif : construire une culture commune en partageant des connaissances. Le second atelier est élargi à une quarantaine de personnes et vise à croiser les regards de scientifiques et de gestionnaires. Puis une série de six ateliers thématiques est engagée : pêche de loisir, navigation de plaisance, activités nautiques, pêche

professionnelle, conchyliculture, activités du bassin versant et qualité de l'eau.

Identifier les services rendus par les herbiers sous-marins

Un principe: bien poser les termes du problème. Au lieu de pointer du doigt les usagers du Golfe dont les pratiques mettent en péril les herbiers, ce qui aurait pu susciter des réactions de recul, le Parc choisit une autre approche, celle des services éco-systémiques, c'est-à-dire les bénéfices que la nature offre aux hommes, de manière directe ou indirecte, et qui participent à leur bien-être. «*Nous avons mobilisé les acteurs locaux autour du constat de la fragilité des herbiers sous-marins et*

de l'utilité de mesures de gestion adaptées, déclare l'animatrice de la concertation. Puis nous avons décidé d'identifier ensemble les services éco-systémiques rendus par les herbiers en croisant les connaissances détenues par les scientifiques, qui étaient assez dispersées, et les connaissances empiriques des usagers, qui l'étaient également».

Avec les ateliers, la connaissance des herbiers de zostères se construit. «*Nous avons identifié ensemble les services rendus par les herbiers et les menaces dont ils font l'objet. Ces discussions nous ont amenés nécessairement à nuancer les constats. Certaines évolutions locales des herbiers (régression ou progression), ne peuvent pas être généralisées à tout le Golfe. Les impacts des pressions exercées par les activités humaines dépendent en effet de leur intensité, de leur fréquence et de leur cumul. Par exemple, les tables ostréicoles peuvent dans certains cas limiter la pousse des zostères et dans d'autres cas favoriser leur installation en diminuant les courants. Autre exemple: une pratique anodine à certains endroits peut se révéler nuisible à un autre, en fonction de l'état des herbiers ou de leur environnement. Il a fallu affiner l'analyse*».

Construire collectivement une connaissance partagée, formuler des constats au cas par cas sans généralisation excessive: cela a contribué à l'adhésion des participants. Les services de l'État, qui ont participé à toute la démarche, reconnaissent son intérêt.

Finalement, le processus de dialogue se conclut par un atelier d'une vingtaine de personnes chargées de formuler des scénarios de gestion et par



une journée d'échange qui permet de restituer à un large public les résultats de la démarche. Enfin, des outils de communication sont développés: une bande dessinée, un film, divers supports.

Des débouchés concrets

Outre la prise de conscience des usagers, la concertation débouche sur des changements de pratiques très concrets. Par exemple, l'installation de mouillages à faible impact sur les fonds marins pour limiter le décapage des herbiers provoqué par les chaînes qui raclent à marée basse, la sensibilisation aux bonnes pratiques de pêche à pied qui doivent éviter les herbiers - cela est d'ailleurs

interdit mais souvent peu connu - la prise en compte de l'importante variabilité des herbiers lors du renouvellement des autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime, qui concernent en particulier les ostréiculteurs...

Finalement, les herbiers s'en portent-ils mieux? L'évaluation de l'impact écologique est complexe, l'estimation de l'effet des mesures de gestion prises sur leurs évolutions l'est plus encore. C'est pourquoi le Parc conduit des démarches expérimentales pour sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques qui permettent de préserver les herbiers et de maintenir les services qu'ils nous rendent!





Mobilisation des habitants pour préserver les hippocampes de la lagune de Thau

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Bassin de Thau



Séparée du Golfe du Lion par un cordon de sable littoral, la lagune de Thau est un territoire intermédiaire, entre terre et mer, d'une grande richesse paysagère et écologique. Tantôt les parcs à huîtres, tantôt les oiseaux marins, ponctuent la surface huilee de cette petite mer bleue. Cette ressource naturelle a favorisé l'installation d'activités artisanales, notamment l'ostréiculture et la mytiliculture. Ces cultures sont facilitées par la diversité et l'abondance du phytoplancton dont se nourrissent ces mollusques. Cette abondance est due à des eaux moyennement profondes, chaudes et au faible mouvement de ces eaux.

Au cœur de ses 7500 ha qui s'étendent entre Agde et Frontignan, l'étang de Thau abrite, en outre, une diversité biologique exceptionnelle. Parmi

celle-ci une population d'hippocampes. Ces petits chevaux marins, dont le devenir inquiète les scientifiques dans le monde entier, ne sont pourtant pas très connus ni étudiés. Peu d'informations étaient synthétisées sur leur biologie et leur écologie. C'est le constat réalisé par Peau-Bleue, une association de plongeurs à caractère scientifique et naturaliste qui a pour objectif de mieux connaître – et faire connaître – la diversité biologique et écologique des milieux aquatiques, marins ou d'eau douce. Cette association lance alors l'idée de sensibiliser le public à la fragilité de cette espèce et d'acquérir des données sur ces populations. Pour contribuer au suivi des hippocampes, un projet de sciences participatives est initié en 2005 par Peau-Bleue, et porté depuis

2008 par le réseau CPIE Bassin de Thau (dont Peau-Bleue est membre). Il porte le nom d'Hippo-THAU.

La concertation comme nécessité

Le contexte local implique une nécessaire concertation. En effet, la lagune languedocienne de Thau représente un espace économique important regroupant différents usages : pêche artisanale, conchyliculture (10% de la production française), tourisme et population résidente en augmentation constante. L'approche centrale du projet Hippo-THAU consiste également à impliquer directement certains « publics-cibles » dans la recherche d'informations afin de mieux les sensibiliser et d'augmenter la richesse des données collectées.

La diversité des acteurs impliqués dans ce projet est, de ce fait, très importante. On y retrouve bien évidemment des structures membres du CPIE telles que l'association Peau-Bleue, l'ardam, l'école de plongée Odyssée, la Ligue pour la protection des oiseaux de l'Hérault, le Comité Régional de la Conchyliculture en Méditerranée et la Prud'homie de pêche des lagunes de Thau et d'Ingril. Au delà de ce premier cercle, d'autres partenaires de terrain sont mobilisés notamment des centres de plongée, la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins ou encore des établissements scolaires. Et pour compléter cette approche de terrain, un comité scientifique apporte une expertise sur les méthodes de collecte et d'analyse statistique.

L'intérêt fort de cette démarche résulte donc dans le fait de fédérer des acteurs issus de secteurs



et domaines professionnels (recherche, enseignement, professionnels de la lagune, habitants, environnementalistes...) très différents mais qui sont tous concernés par cet espace fédérateur que représente la lagune de Thau.

Un programme de suivi scientifique participatif

Différents suivis sont mis en œuvre afin de collecter des données complémentaires sur les espèces, leurs habitats et d'impliquer l'ensemble des usagers du territoire.

Tout d'abord des études scientifiques sont réalisées en plongée sous-marine avec la participation de plongeurs bénévoles. La stratégie scientifique définie vise à décrire et comprendre les variations saisonnières, spatiales et interannuelles de densité des populations. Un groupe de plongeurs bénévoles, membres de l'association Peau-Bleue et présents dès le démarrage du projet, réalise ainsi régulièrement des recueils de données. Des sorties à destination des plongeurs amateurs, auxquelles participent entre 10 et 20 bénévoles qui viennent

parfois de loin, sont également organisées 3 à 6 fois par an. Une formation en salle leur permet d'acquiescer les bases de reconnaissance des différents hippocampes et de connaître leur habitat. Puis le groupe part en plongée, avec l'animatrice du CPIE Bassin de Thau, muni d'une fiche qui permet de collecter les informations. Ils sont ensuite incités à retranscrire les données via un site internet, dédié au projet et accessibles à tous (www.observatoire-hippocampe.fr), qui compile toutes les observations faites par les bénévoles et scientifiques. Ils peuvent ensuite reproduire cette démarche lors de leurs plongées autonomes. Ces sorties permettent aussi de communiquer sur la biodiversité du bassin de Thau. De cette façon, une cinquantaine de plongeurs bénévoles participent chaque année à ce suivi scientifique. Selon l'animatrice du CPIE, «*la participation des plongeurs bénévoles permet de multiplier les sources d'observation*», même si «*les plongeurs ont tendance à ne remplir une fiche que lorsqu'ils observent quelque chose alors que la donnée 0 est importante aussi*».

Au-delà de ces études in situ, l'idée est de mobiliser les savoirs des professionnels de la lagune sur l'hippocampe, qu'ils sont amenés à retrouver dans les filets ou les cordes. Des enquêtes ont été conduites auprès des pêcheurs et conchyliculteurs. Dans l'optique d'impliquer l'ensemble des habitants du secteur, ce sont les enfants des écoles riveraines qui ont réalisé ces entretiens. Après une formation en classe, les enfants sont allés interroger directement les usagers du Bassin de Thau sur leurs connaissances des hippocampes de la lagune. De la

même façon que pour les plongeurs, l'idée est que les pêcheurs et conchyliculteurs, seuls acteurs présents toute l'année sur la lagune, renseignent ensuite de façon autonome des fiches d'observation sur les hippocampes trouvés lors de leurs prises.

Le suivi scientifique du projet est mené en lien avec un laboratoire de l'université de Montpellier. Le comité scientifique, auquel participe un représentant du groupe de plongeurs bénévoles, se réunit une fois par an. L'ensemble des données recueillies par les différents participants est intégré au programme de recherche qui donne lieu à un bilan annuel dont une synthèse est rédigée et diffusée aux participants.

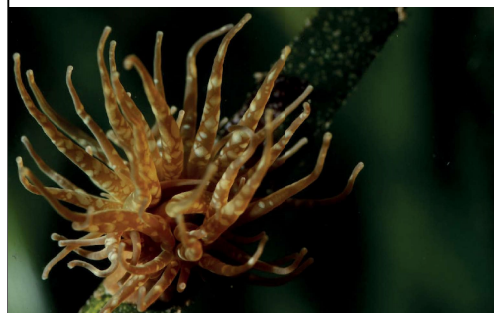
Grâce au travail réalisé, le projet Hippo-THAU est cité par la presse et la télévision. En outre, des actions de communication et de sensibilisation sont organisées par le CPIE Bassin de Thau à travers des conférences proposées au grand public.

Diffuser, valoriser, communiquer : une exposition itinérante inédite

Le travail de longue haleine réalisé par le réseau CPIE du Bassin de Thau et ses partenaires, ainsi que la mobilisation forte agrégée autour de ce projet, donne une envergure singulière aux résultats obtenus.

Dès 2012, les acteurs du projet réfléchissent à la manière de valoriser les données recueillies grâce à Hippo-THAU, mais également de mettre en avant cette dimension participative du projet. Les 10 années d'antériorité de récolte et d'analyse de données ont permis la réalisation d'une exposition

inédite : l'Exposition Hippocampe (www.exposition-hippocampe.fr). En plusieurs modules, elle présente la biodiversité des hippocampes de Thau, la présence des hippocampes dans le monde et plus largement la biodiversité de l'étang de Thau. Un volet spécifique est consacré à l'histoire de ce programme participatif et met en avant le rôle des plongeurs, conchyliculteurs, pêcheurs, scientifiques, enfants ... ayant participé au programme. Cette exposition de 100m², inaugurée en 2015, a déjà été présentée à Sète, Marseillan et sur l'île des Embiez, à l'occasion des 50 ans de l'institut Océanographique Paul Ricard (membre du comité scientifique). Elle poursuit son itinérance nationale et sera prochainement présentée en région parisienne. Une façon concrète de valoriser le travail important fourni par les nombreux bénévoles mobilisés sur le projet, mais également par les partenaires financiers locaux qui se sont engagés sur ce projet¹.



Le projet Hippo-THAU regroupe tous les acteurs ayant une connaissance et un contact avec cet animal marin, dans un souci de recueil constant d'information. L'avantage de l'approche participative est que «*comme on multiplie les heures d'observation, on recueille beaucoup plus de données. Si le programme n'était pas participatif, il serait terminé depuis longtemps car les laboratoires n'ont pas le temps de faire autant de plongées*» témoigne l'animatrice du CPIE. Il y a donc une vraie démultiplication des forces, et ce au bénéfice d'une meilleure connaissance, et donc protection de l'espèce. À travers l'hippocampe, animal emblématique du milieu lagunaire, il s'agit également de sensibiliser les publics à la fragile diversité de l'écosystème et à la nécessité de le préserver.

L'expertise acquise par le CPIE Bassin de Thau avec Hippo-THAU lui a permis de mener un travail de concertation à l'échelle de la façade méditerranéenne sur la place de la science participative. Aujourd'hui, l'association coordonne un réseau régional, Sentinelle de la mer Occitanie, qui regroupe plusieurs programmes de sciences participatives liés à la mer, aux lagunes et au littoral de la région Occitanie dans l'objectif de donner plus de visibilité à ces initiatives et de faciliter l'action du citoyen observateur via une plateforme web (www.sentinellesdelamer-occitanie.fr).

¹ Agence de l'eau, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, la communauté d'agglomération du bassin de Thau, et les communes du territoire (Marseillan, Bouzigues, Sète, ...), DREAL Occitanie, l'Agence des Aires Marines Protégées (nouvellement AFB) ainsi que de nombreux partenaires privés.



Retour à la nature dans les anciens salins de Camargue

Parc naturel régional de Camargue



Avec ses vastes étangs peuplés de flamants roses et sa végétation rase de sols salés, ce petit coin de Camargue, au sud de la ville d'Arles, donne une impression de nature. En réalité, il a été entièrement façonné durant plus d'un siècle par la production industrielle de sel. Des digues ont été levées, les niveaux d'eau maîtrisés, le sol nivelé... Dans le village de Salin-de-Giraud, plusieurs générations se sont consacrées à cette activité.

Deux entreprises ont d'ailleurs été à la source de la création du village au milieu du dix-neuvième siècle. L'approvisionnement des ouvriers, l'école ou les soins de santé étaient pris en charge par les industriels, qui offraient également des droits d'usage de l'espace : chasse, pêche, balades....

Mais ces entreprises ont fortement réduit leurs activités au cours des dernières années et une grande partie des salins a été abandonnée. L'entretien des digues n'est plus assuré et personne n'a plus les moyens de colmater les brèches qu'ouvre patiemment la mer. Le territoire entre dans un processus de «renaturation» dont il est bien difficile de dire quels seront à terme tous les effets.

Gérer des espaces en rapide évolution

Plus de sept mille hectares ont été achetés par le Conservatoire du Littoral et confiés en gestion au Parc naturel régional de Camargue en partenariat

avec la station biologique de la Tour du Valat (un Centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes) et la Réserve nationale de Camargue (elle-même gérée par une association naturaliste). L'objectif : éviter que ces vastes terrains idéalement situés au bord de la Méditerranée ne tombent aux mains des promoteurs ou ne soient colonisés par le camping sauvage.

L'effacement de l'action humaine et le retour des évolutions naturelles sont considérés par ces nouveaux gestionnaires comme inévitables à cause du coût que représenterait le maintien des digues, mais également comme souhaitables car pouvant profiter à terme à la biodiversité.

Ce n'est pas l'avis des habitants du village, qui craignent des évolutions naturelles qui remettraient en cause les usages existants. Une partie

de la population est attachée au maintien du site tel qu'il est et ne comprend pas que les gestionnaires se résignent à en accepter la renaturation. Ils contestent la vision qui sous-tend ce choix et revendiquent leur connaissance d'un territoire qu'ils ont largement bâti et qu'ils fréquentent quotidiennement. Derrière ce débat s'affrontent des conceptions différentes. Une grande partie des habitants est attachée à une nature façonnée par l'homme et à l'idée de services écologiques rendus : chasse, pêche et promenade. De l'autre côté, les organismes gestionnaires sont inspirés par l'idée d'une nature qui existe par elle-même et mettent en avant l'importance de la biodiversité.

Formellement, les gestionnaires auraient la possibilité de mettre en œuvre le mode de gestion qu'ils désirent. Mais comment imposer à des



habitants, sur un site qu'eux et leurs familles ont construit de leurs mains, des changements qu'ils ne souhaitent pas? Pour les habitants, comment conserver une certaine maîtrise des évolutions de leur territoire sans travailler avec les organismes qui en ont la gestion? Pour chacun, le passage en force n'est ni concevable ni réaliste. Le dialogue s'impose.

Créer des espaces d'échange

Dans ce petit bout de Camargue longtemps géré par des entreprises privées, les institutions publiques n'ont pas bonne presse. Le premier objectif du Parc de Camargue a donc été de restaurer le dialogue. Des réunions participatives ont d'abord été organisées pour parler du site et de son évolution et au bout de quelques mois, s'est constitué un petit groupe d'habitants bénévoles. Ce groupe s'est réuni régulièrement sous la conduite du Parc, avec la Tour du Valat, la Réserve nationale de Camargue, le Conservatoire du littoral, et avec la participation de l'Office du tourisme d'Arles. Il a été animé par un couple résidant sur place, indemnisé par le Parc, celui-ci étant désireux de ne pas faire intervenir de prestataire extérieur afin de faciliter l'acceptation de la démarche. Des moments de formation des habitants ont également été organisés sous l'égide de ce groupe, ainsi que des moments d'information lors des fêtes et événements locaux. Petit à petit, le groupe s'est fait l'écho des attentes de l'ensemble des habitants et a renforcé sa capacité à formuler des projets pour le village. Le processus

a également permis aux gestionnaires de préciser leurs attentes.

Pour les habitants, l'objectif principal est de créer des activités dans un village durement secoué par le recul de l'activité industrielle, en visant un tourisme vert basé sur la protection de l'environnement. Ils souhaitent valoriser l'histoire humaine de ces populations qui sont venues pour travailler le sel et le patrimoine bâti, notamment les bâtiments en briques inspirés des corons du Nord de la France. Enfin, ils revendiquent un rôle de « sentinelles »: du fait de leur présence sur place, ils peuvent alerter sur les évolutions du milieu. Pour les gestionnaires du site, l'objectif est de faire des choix qui seront compris par la population et qui seront respectés. Les enjeux naturalistes résident dans les massifs dunaires, les milieux lagunaires, les habitats côtiers. Les gestionnaires reconnaissent que la renaturation rend l'évolution du site difficilement prévisible, ce qui pose problème pour certains usages comme la balade ou la pêche. Le fait de mettre sur la table ses besoins, ses craintes et ses doutes contribue progressivement à l'instauration d'un climat de confiance.

Après deux ans de dialogue, deux projets ont été imaginés et mis en œuvre par le groupe de concertation. Le premier est un itinéraire de découverte du patrimoine du village de Salin-de-Giraud, le second est un sentier de découverte destiné aux vélos et aux cavaliers. L'un des enjeux du projet, qui consiste à faire en sorte que les habitants se mobilisent pour le site des anciens salins, est donc en bonne voie. Sans concertation,

il est probable que ceux-ci se seraient désintéressés de cet espace dont ils s'estimaient dépossédés et que se seraient alors développées des pratiques d'appropriation privée comme le camping sauvage. Pour autant, les uns et les autres convergent-ils sur l'avenir souhaitable du site? Sans doute pas. Ce qui est certain, c'est qu'un dialogue a pu s'établir sur ce sujet, que les positions des uns et des autres ont pu s'exprimer et que des réalisations voient le jour. Le Parc estime être désormais considéré comme un gestionnaire légitime des anciens salins, ce qui n'était pas le cas avant le début de la concertation. Il le doit à ce petit groupe d'habitants qui a joué les médiateurs et à sa propre capacité d'écoute.

Peut-on se passer de concertation?

D'ailleurs, aurait-il pu faire autrement? Pour le Parc, un recours autoritaire à la réglementation n'aurait pas été possible dans ce cas parce que la volonté des élus locaux est d'intégrer économie et écologie plutôt que d'avoir recours aux interdictions lorsque ce n'est pas nécessaire. Un Parc a pour objectif d'assurer la coexistence de l'homme et de la nature, pas de préserver la nature aux dépens de l'homme. Plus que dans la contrainte, la solution réside dans un plan de gestion concerté à haute valeur environnementale.

Pour les naturalistes de la Tour du Valat, la plus-value de la concertation est de faire comprendre des choix de gestion et si possible de les co-construire afin qu'ils soient compris et

respectés. Les politiques de préservation de l'environnement sont trop souvent vécues comme antagoniques avec les objectifs économiques, ce qui nuit à leur acceptation. Il est donc nécessaire de discuter plutôt que d'imposer. Certes, le dialogue peut conduire à de fâcheux compromis lorsque les rapports de force ne sont pas équilibrés, notamment quand les acteurs de l'environnement ne sont pas suffisamment compétents ou nombreux face aux acteurs économiques. Il peut aussi s'avérer peu efficace lorsqu'il est bâclé ou mené par des animateurs sans expérience ou sans connaissance du territoire. Mais ces difficultés sont surmontables. «*Il faut accepter la négociation*» concluent les gestionnaires, qui font le choix de cheminer plus lentement mais plus sûrement.



La participation, un outil pour la transition écologique

Hélène Rey-Valette

Hélène Rey-Valette est maître de conférences à la Faculté d'économie de l'Université de Montpellier. Ses travaux de recherche portent sur l'environnement, la gestion concertée des zones littorales, la participation, la transition écologique et la mutation des politiques publiques. Elle est également membre du Comité Environnement de la Fondation de France.

La prise en compte des enjeux environnementaux appelle à des changements de comportements des individus, mais également à une évolution des systèmes de valeur. Les défis d'aujourd'hui nous imposent de faire évoluer nos regards sur l'environnement et de questionner en particulier la relation entre l'homme et la

nature. Il est nécessaire de passer d'une époque où la nature était asservie et instrumentalisée à une époque où l'humain s'inscrit dans le fonctionnement de la nature. Pour accompagner ces mutations, il faut non seulement des incitations ou des outils réglementaires mais aussi

des démarches volontaires et un dialogue sociétal autour de ces enjeux.

Encourager le dialogue entre les acteurs des territoires suppose d'imaginer de nouvelles modalités d'interactions, notamment entre les pouvoirs publics, les acteurs collectifs mais également les citoyens. Pendant longtemps, y compris dans les démarches concertées, les politiques publiques sur les territoires étaient l'affaire des institutions, des organismes gestionnaires et des parties prenantes.

Pour aller vers une société plus dialoguante, des innovations sociales sont incontournables.

Il est nécessaire d'élargir les processus de concertation et d'intégrer les citoyens qui sont des moteurs importants du changement. On assiste depuis quelques années à une prise de conscience de l'importance de la concertation et de la participation citoyenne notamment dans le domaine de l'environnement. La Fondation de France a adopté une démarche innovante à ce niveau en mettant l'accent sur la mobilisation des citoyens et des associations locales, notamment dans le

programme Initiatives collectives pour l'environnement. L'accent est mis sur les innovations sociales, mais aussi sur les apprentissages et le partage des connaissances, en particulier à travers des programmes de recherche action ou de sciences citoyennes. Dans tous les cas, l'objectif est de renforcer les initiatives portées par les citoyens et les associations afin de contribuer à travers cela à une meilleure organisation des acteurs et à une appropriation des nouvelles valeurs en faveur de la protection de l'environnement. La priorité est de favoriser les démarches volontaires et les évolutions négociées, sachant que ces dynamiques de changement doivent être progressives de façon à faciliter les apprentissages tant individuels que collectifs et à répartir les efforts.

À terme, au-delà de la problématique de l'environnement, il s'agit d'aller vers une société plus dialoguante, composée d'acteurs mieux formés, capables d'échanger de façon constructive, conscients de leurs responsabilités. Cela passe d'un côté par une «capacitation» des acteurs, c'est-à-dire l'acquisition de capacités à contribuer aux choix collectifs, de l'autre par un renforcement du lien social, c'est-à-dire des

mécanismes de dialogue et de réflexivité autour des enjeux collectifs. Pour cela, des innovations sociales sont incontournables. Changer les rapports des individus aux choix politiques et faire évoluer les formes de gouvernance territoriale supposent de faire preuve d'imagination. On peut ainsi citer par exemple, la mobilisation croissante d'artistes divers dans les démarches participatives territoriales pour interroger et renouveler le regard que nous portons sur les choses.

Il est utile de porter un regard bienveillant sur la diversité des initiatives qui naissent sur le territoire et dont ce livre donne un aperçu. Percevoir les germes de changements futurs, repérer les bonnes idées, débusquer les pépites : c'est ainsi que nous parviendrons à encourager les changements dont nous avons besoin face aux défis environnementaux d'aujourd'hui.

Comédie

L'association Comédie, fondée en 2017, a déjà une longue histoire derrière elle. C'est en effet en 2000 que naît, sous l'impulsion de divers acteurs, un programme de travail visant à appuyer les acteurs du territoire engagés dans des démarches locales de concertation et de médiation. Il s'agit de faciliter l'interconnaissance, de mettre à leur disposition des ressources méthodologiques et d'organiser des rencontres entre eux et avec les chercheurs et les institutionnels. Ce programme est piloté par deux associations, Geyser et l'AFIP, et soutenu par la Fondation de France. Diverses collectivités territoriales, en particulier des Régions, ont contribué ponctuellement à ses activités.

Après plus de quinze ans de fonctionnement informel, le programme prend le statut d'association

et élargit sa gouvernance. Comédie est désormais pilotée par trois associations : Geyser, l'Ifrée et l'Union régionale des CPIE Auvergne-Rhône-Alpes. Elles ont en commun de mener des actions de conseil et de formation dans le domaine du dialogue territorial et d'intervenir dans les territoires. Des personnalités qualifiées intègrent également son conseil d'administration.

Comédie est donc un outil créé par des praticiens et destiné à des praticiens. Son but est d'accompagner les initiatives qui se multiplient sur le terrain en aidant les animateurs à monter en compétence dans la conception et l'animation des démarches de dialogue. Il s'agit également de contribuer à la capitalisation et à la diffusion des acquis de ces expériences, qui sont parmi les principaux

moteurs de progrès. Enfin, il s'agit de mieux faire connaître et reconnaître leur contribution à la gestion des territoires et de l'environnement.

Pour cela, l'association Comédie organise des rencontres et développe un site internet qui offre de nombreuses ressources et des outils d'auto-formation. Elle souhaite dans l'avenir éditer des publications, dont celle-ci constitue un premier jalon, et conduire des processus de recherche-action sur des sujets divers.

Comédie ne pourrait pas fonctionner sans l'aide de ses partenaires et notamment de la Fondation de France qui l'appuie depuis son origine. La Fondation de France, au travers de son programme Environnement, encourage depuis près de vingt ans les porteurs de projets de concertation et de participation citoyenne. Avec près d'un millier d'initiatives locales ainsi soutenues, la Fondation de France a joué un rôle déterminant dans l'émergence de la concertation environnementale en France ainsi que dans sa reconnaissance par les chercheurs et les pouvoirs publics.

Les activités de Comédie sont également soutenues par divers organismes désireux de faire progresser la voie du dialogue. En particulier, cette publication a bénéficié de l'appui du Commissariat général au développement durable du Ministère de la Transition écologique et solidaire, qui encourage les processus de dialogue sur les territoires à tous les niveaux, que ce soit dans le cadre des grands projets d'aménagement ou d'initiatives plus localisées comme celles qui sont présentées ici.



Pour contacter l'association

info@comedie.org

www.comedie.org

Coordonnées des porteurs de projet

Chapitre 1

Groupe d'étude et de protection des oiseaux en Guyane

15 rue Pasteur
97300 Cayenne
05 94 29 46 96
www.gepog.org

Conservatoire Botanique National de Mascarin & Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

2 rue du Père Georges. Les Colimaçons
97436 Saint Leu
La Réunion
02 62 24 79 21
www.cbnm.org

Syndicat de rivières Brévenne Turdine

117 rue Passemard
69210 L'Arbresle
04 37 49 70 85
www.syribt.fr

Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs

3 rue de la gare
25560 Frasne
03 81 39 85 28
www.eaudoubsloue.fr

141

Conseil départemental de Haute-Loire / Service environnement et développement durable

Hôtel du département
1 Place Monseigneur de Galard CS 20310
43009 Le Puy en Velay Cedex
04 71 07 43 50
www.hauteloire.fr

Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes

La maison forte
2 rue des Vallières
69390 Vourles
04 72 31 84 50
www.cen-rhonealpes.fr

Association au fil du temps - La maison de la Pinatelle

Le Bourg
15170 Chalinargues
04 71 20 03 52
www.maisondelapinatelle.com

Ifrée

405 route de Prissé-la-Charrière
79360 Villiers-en-Bois
05 49 09 64 92
www.ifree.asso.fr

Chapitre 2

LPO Tarn

Aile du Château / BP 20027
81290 LABRUGUIERE
05 63 73 08 38
tarn.lpo.fr

142

Société française pour l'étude et la protection des mammifères

19 allée René Ménard
18000 Bourges
02 48 70 40 03
www.sfepm.org

Société d'économie alpestre de la Haute-Savoie

Immeuble Genève Bellevue
105 avenue de Genève
74000 Annecy
04 50 88 37 74
www.ecoalp.com

Meuse nature Environnement

9 allée des Vosges
55000 Bar-le-Duc
03 29 76 13 14
www.meuse-nature-environnement.org

Conservatoire des espaces naturels de Savoie

Le Prieuré - B.P. 51
73372 Le Bourget du lac cedex
04 79 25 20 32
www.cen-savoie.org

Chapitre 3

Energies citoyennes en Pays de Vilaine

51 rue de Rennes
35600 Redon
02 99 72 39 49
www.eolien-citoyen.fr

SCIC Bois Bocage Energie

Place de l'Eglise
61800 Chanu
02 33 65 15 56
www.boisbocageenergie.fr

Chapitre 4

Le Collectif des Garrigues

31 rue Émilien Dumas
30250 Sommières
06 81 89 89 56
www.wikigarrigue.info

Mairie de Clairac

4 place de la République
66530 Clairac
04 68 28 29 21
www.clairac.fr

Maison de la Chasse et de la Nature des Pyrénées Orientales

47 avenue Jean Giraudoux
66000 Perpignan
04 68 08 21 41

Commune de Loos-en-Gohelle

1 place de la République
62750 Loos-en-Gohelle
03 21 69 88 77
www.loos-en-gohelle.fr

Terre et Cité

Villa Sainte Christine
Place Charles de Gaulle
91370 Verrières-le-Buisson
01 60 11 33 93
terreetcite.org

AFIP Bretagne

Daniel Barret
paul.mael@wanadoo.fr

Chapitre 5

CPIE de Belle-Ile-en-Mer

Les Glacis
56360 Le Palais
02 97 31 40 15
www.belle-ile-nature.org

Bretagne Vivante

Réserve naturelle des marais de Séné
Brouël Kergihan
56860 Séné
02 97 66 07 40
www.bretagne-vivante.org

Association Planète Mer

137 avenue Clôt Bey
13008 Marseille
04 91 54 28 74
www.planetemer.org

Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

8 boulevard des îles CS 50213
56006 Vannes CEDEX
02 97 62 03 03
www.parc-golfe-morbihan.bzh

CPIE Bassin de Thau

Parc Environnemental et Technologique
Route des Salins
34140 Méze
04 67 24 07 55
www.cpiebassindethau.fr

Parc naturel régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty
13200 Arles
04 90 97 10 40
www.parc-camargue.fr

Remerciements

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont aimablement aidé à rassembler l'information contenue dans cet ouvrage et qui, pour certains d'entre eux, ont relu les textes. Il va de soi qu'ils ne sont en rien responsables de la version publiée, qui est de la seule responsabilité des auteurs.

Merci donc à Anna Stier (Groupe d'étude et de protection des oiseaux en Guyane) et Marianne Palisse pour son article « Savanes de Guyane française : la biodiversité bousculée par la diversité culturelle » paru dans la revue ethnographiques.org, Numéro 27 - décembre 2013; Daphné Dumazel (Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes); Philippe Barret (DialTer); Luc Gigord et David Josserond (CBN-CPIE Mascarin); Stéphane Arnassant et Muriel Cervilla (PNR de Camargue); Jean Patoz (Communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Drugeon); Geneviève Magnon (Syndicat Mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs); Betty Cachot (Syndicat de rivières Brèvenne Turdine); Julie Riegel; Patrick Urbano (Département du Tarn); Christophe Maurel (LPO Tarn); Sébastien Lartique (Meuse Nature Environnement); Gilbert Habemont, éleveur; Rachel Kuhn; Stéphane Raimond; Antoine Rouillon (Société d'économie alpestre de Haute Savoie); Christine Garin (Conservatoire des espaces naturels de Savoie); Manuel Ibanez (Collectif des garrigues); Elodie Campoy (mairie de Clair); Olivier Galaup (Maison de la Chasse et de la nature des Pyrénées Orientales); Dorian Spaak, (Terre et Cité); Céline Marie (CPIE de Belle-Ile-en-Mer); Monique Cassé et Juliette Herry (Parc naturel régional du Golfe du Morbihan); Laurent Nevoux (SCIC Bois Bocage Energie); Valérie Badiou (Conseil départemental de Haute-Loire); Sarah Simard (CPIE Bassin de Thau); Marie Eraud (Ifrée); Michel Carré (AFIP Bretagne et Énergies citoyennes en Pays de Vilaine); Arno Foulon (Energie Partagée); Océane Ten (Commune de Loos-en-Gohelle); Pascal Desmaux (Commune de Lorient); Matthieu Fortin (Bretagne Vivante); Audrey Lepetit (Planète Mer); Sophie Ougier (Maison de la Pinatelle).

Merci également pour leurs contributions à Jean-Eudes Beuret, Loïc Blondiaux, Christine Jean, Laurence Monmoyer-Smith, Hélène Rey-Valette et André Torre.

Nous remercions tout particulièrement Christian Gil pour sa relecture des épreuves.

Crédits photographiques

Couverture • Alexandra Villarroel

GEPOG • Anna Stier; Alizée Ricardou; GEPOG

CBN-CPIE Mascarin • Sonia Françoise; CBN-CPIE Mascarin

SYRIBT • Betty Cachot; Syribt

SMMA du Haut Doubs • Oenagrion mercuriale, Gilles San Martin;

Frasne, Ordifana75; Liparis loeselii, Kristian Peters

Conseil départemental de Haute Loire • Valérie Badiou;

Conseil départemental de Haute Loire

CEN Rhône-Alpes • CEN Rhône-Alpes

Association au fil du temps • Association au fil du temps; Maison de la Pinatelle

Ifrée • Ifrée

LPO du Tarn • LPO Tarn; Pixabay

SFEPM • Stéphane Raimond; Damien Lérat; Rachel Kuhn

Société d'économie alpestre • Pixabay

Meuse nature environnement • Sébastien Lartique; Pixabay

CEN Savoie • Pixabay; Frédéric Biamino; CEN Savoie

Énergies citoyennes en Pays de Vilaine • Énergies citoyennes en Pays de Vilaine

SCIC Bois Bocage Energie • SCIC Bois Bocage Energie

Collectif des garrigues • Yann Schneylin; Collectif des Garrigues

Commune de Clair • Elodie Campoy; Olivier Galaup

Commune de Loos-en-Gohelle • Commune de Loos-en-Gohelle

Terre et Cité • Terre et Cité

AFIP Bretagne • Esteban Villarroel Parada; AFIP Bretagne

CPIE de Belle-Ile-en-Mer • Pixabay

Bretagne Vivante • Esteban Villarroel Parada; Pascal Desmaux

Planète Mer • Esteban Villarroel Parada; Planète Mer

PNR du Golfe du Morbihan • PNR du Golfe du Morbihan; Pixabay

CPIE Bassin de Thau • CPIE Bassin de Thau; Patrick Louisy, Peau Bleue; Thierry Bastien

PNR de Camargue • Pixabay

Mobiliser pour le retour des moutons

Collectif des Garrigues



La garrigue a été façonnée par des millénaires d'activités humaines, en particulier par l'élevage ovin. Ses différentes catégories de milieux — les pelouses, les landes, les taillis et les bois — sont riches du point de vue de la biodiversité. Mais le recul de l'agriculture et l'effondrement du pastoralisme, remettent en question cet équilibre fragile. Au cours du dernier siècle, le nombre d'animaux a été divisé par dix. Sans les moutons qui broutent sans relâche, les ronces et les arbustes se développent, puis les arbres — notamment les pins d'Alep — occupent l'espace à leur tour. La garrigue devient vite impénétrable, les orchidées disparaissent, une myriade d'insectes ne trouvent plus de quoi s'y nourrir.

L'embroussaillage et l'extension des pinèdes la rendent plus sensible aux incendies, qui menacent les zones habitées.

Les garrigues, à la fois abandonnées et convoitées

L'étendue située entre Montpellier, Nîmes et Alès couvre plus de 300 000 hectares. Les garrigues y occupent encore une bonne place, mais le territoire est également marqué par une forte croissance démographique et par l'étalement urbain. Les quelques éleveurs qui maintiennent leurs activités ont une situation économique fragile et des problèmes d'accès à la terre.

Avec l'arrivée de nouveaux habitants et le recul de l'élevage, des activités apparaissent : élevage caprin, chevaux de loisirs, randonnée, découverte. Mais des conflits d'usages s'invitent également : problèmes des chiens des randonneurs ou des chasseurs qui effraient les troupeaux, clôtures qui entravent la circulation des promeneurs, proximité des bergeries qui amènent des mouches dans les habitations... La coexistence est parfois difficile entre les éleveurs, les chasseurs et les habitants.

Pourtant, le maintien de l'élevage en garrigue est reconnu comme nécessaire. Le berger, qui mène le troupeau là où il n'irait pas toujours spontanément, cherche à optimiser les ressources disponibles mais joue aussi un rôle important dans la maîtrise de la végétation. Les élus locaux, très soucieux de prévenir les risques d'incendie, portent un grand intérêt à cette activité de débroussaillage

menée par les troupeaux. Les habitants, quant à eux, tiennent très majoritairement au maintien du pastoralisme et des espaces ouverts pour diverses raisons. Ils en ont une image positive et ils aspirent à un approvisionnement alimentaire de proximité, des aliments de qualité, une agriculture plus proche, la mise en place de projets coopératifs qui créent du lien et de l'interconnaissance entre les habitants de souche et les nouveaux arrivants.

Ce contexte en mutation peut devenir une opportunité pour l'élevage qui doit chercher de nouveaux appuis et de nouveaux partenaires. Car sans un « écosystème » économique et social qui leur soit favorable, il est difficile de maintenir dans la durée des activités pastorales dont la rentabilité est très incertaine. C'est à la création de cet écosystème que s'est attelé le Collectif des garrigues.

De l'état des lieux aux propositions, une démarche collective

Le Collectif des garrigues a été créé par un groupe de personnes motivées par la préservation des garrigues et soucieuses de partager leurs connaissances. Elles se sont constituées en association en 2013. Elles ont engagé plusieurs chantiers, dont le projet « pasto-garrigues » dont l'objectif est d'appuyer le développement d'activités pastorales en garrigue en mobilisant les habitants et en travaillant de façon concertée avec les acteurs locaux : organismes agricoles et éleveurs, communes, services départementaux de lutte contre les incendies, associations environnementales, centres





équestres, randonneurs, chasseurs ou vétérinaires, habitants et consommateurs... Ses questions sont les suivantes : comment créer des espaces de haute valeur environnementale et paysagère dans un contexte de forte métropolisation ? Comment le faire en associant largement la population locale afin de garantir l'acceptabilité et la durabilité des projets ?

Un petit groupe de six personnes (habitant, éleveur, animateur territorial, technicien agricole et chercheur) pilote le projet. La première étape a consisté à construire un état des lieux partagé sur le pastoralisme en garrigue en croisant les regards de différents acteurs du territoire. Il a permis d'identifier les problèmes et les arguments en faveur d'un retour du pastoralisme. Ce diagnostic a mobilisé une vingtaine de personnes et a été conduit principalement grâce à des entretiens individuels. Des études ont également été menées en partenariat avec l'Université de Montpellier.

La seconde étape a mobilisé un plus grand nombre de personnes : institutions, collectivités, associations, éleveurs, citoyens... Un débat public

a mobilisé plus de cent personnes et des réunions thématiques une cinquantaine de participants. Une trentaine d'institutions sont invitées à contribuer au projet. Cette phase a permis d'identifier les besoins et les leviers possibles à actionner. Elle a débouché sur un cahier des charges pour un développement du pastoralisme en garrigue.

Enfin, la troisième étape consiste à élaborer un plan d'actions concret et une répartition des tâches. Elle doit s'achever par la création d'un Comité de pilotage qui sera chargé de suivre la mise en œuvre.

Le paysage, la filière, la technique...

Si tout le monde s'accorde sur l'intérêt du pastoralisme en garrigue, les choses se compliquent dès qu'il s'agit de passer à l'action. Les éleveurs sont favorables à une action sur le paysage et l'environnement, mais ils doivent également vivre de leur métier. Les consommateurs sont intéressés par les produits locaux, mais pas toujours prêts à en payer le prix. Les habitants regardent les troupeaux d'un bon œil, mais pas les désagréments comme les mouches qui les accompagnent. Les spécialistes de la lutte contre l'incendie louent les services des moutons, mais pas n'importe où ni n'importe comment. Les maires sont prêts à appuyer l'émergence de nouvelles activités, mais pas au point d'y consacrer toutes leurs ressources.

Si tout le monde s'accorde sur la nécessité de ne pas tomber dans la nostalgie d'un pastoralisme idéalisé, il faut désormais en construire une image

moderne. À l'instar des « nouveaux bergers », souvent des femmes, diplômées, sans attache avec la région et souvent non issues de familles d'éleveurs. Comme Nathalie, biologiste et sociologue, qui s'est installée en 2015 dans l'Hérault. Intéressée par la vente directe, pragmatique et à la recherche d'une certaine qualité de vie, elle voit dans son activité un moyen d'échanger avec les consommateurs sur la production et la consommation responsable. Ou comme Pascal, éleveur dans le Gard et ancien chercheur, installé en 2014 grâce à un appel à souscription. Il souhaite valoriser la laine de son troupeau, en lien avec d'autres éleveurs.

Pour intégrer ce nouveau pastoralisme dans l'environnement local, il faut travailler sur les dimensions économiques et techniques, sur la pénibilité du travail du berger et le cadre de vie

des habitants, sur la possibilité de mobiliser des ressources publiques en faveur d'activités privées. C'est nécessairement une entreprise collective qui suppose la mise en mouvement de nombreuses organisations et institutions, mais aussi l'adhésion des habitants, condition indispensable à terme pour la mobilisation durable des collectivités territoriales.





Les anciennes friches viticoles, des atouts pour l'agriculture et le paysage

Mairie de Clairá & Maison de la chasse et de la nature des Pyrénées orientales



Avec la crise viticole, de nombreuses parcelles de vignes de la région méditerranéenne ont cessé d'être cultivées et sont gagnées par la friche. La présence de friches n'est pas en soi un problème d'environnement, car ces espaces délaissés peuvent constituer, au moins pendant quelque temps, des réservoirs de biodiversité. Mais les friches sont peu appréciées d'un point de vue paysager ; de façon générale, la population attend des espaces agricoles structurés et « propres ». Nombreux sont ceux qui voient d'un bon œil la valorisation de ces champs abandonnés en faveur d'un développement économique. Pour en préserver la richesse, il faut leur trouver de nouveaux usages, les valoriser dans des proportions cohérentes en harmonie avec le

paysage, l'activité agricole et la biodiversité. Enfin, pour permettre à la population et aux agriculteurs de les considérer comme de véritables éléments de leur cadre de vie, ceux-ci doivent apprendre à mieux les connaître.

Les friches : une question de biodiversité et de paysage

À Clairá, à proximité de Perpignan, des espaces autrefois cultivés en vigne et aujourd'hui laissés à l'abandon couvrent 40% du territoire communal. Depuis 1991, les chasseurs y développent des cultures faunistiques ou fleuries, restaurent des haies, organisent des sorties pour les scolaires et



réalisent des comptages de la faune. Mais en 2008, un projet confié aux étudiants de l'Université de Perpignan vient enrichir la réflexion des élus de la commune. L'extension urbaine vise directement ces terres à l'abandon et la question de leur préservation conduit à une interrogation sur les pratiques à mener. Pour la mairie il s'agit de concilier l'enjeu paysager et agricole afin de redonner une nouvelle identité à ces espaces. L'association communale de chasse, très attachée au territoire, se joint à la démarche. Un partenariat est mis en place entre la commune, les chasseurs, l'université et, bientôt, les agriculteurs.

Des observations sur le terrain confirment que, si ces espaces « ordinaires » ne recèlent pas de richesse particulière, ils abritent cependant une faune et une flore diversifiées qui méritent d'être préservées. Mais l'une des difficultés vient du fait que les friches sont méconnues et malgré les efforts faits pour en intégrer une partie dans les nouveaux projets de développement agricoles, les habitants n'y voient pas forcément un intérêt. Il faut changer le regard porté sur ces territoires et cela ne peut se faire qu'en mobilisant activement la population.

Engager les acteurs dans une démarche de développement durable

Les habitants ne demandent pas explicitement une remise en valeur des friches, mais ils sont attachés à la préservation de leur cadre de vie et au maintien du paysage. Dans cette démarche, les élus

jouent un rôle de traducteurs de leurs aspirations. Une chargée de mission de la commune et un technicien de la Maison de la Chasse et de la Nature deviennent les chevilles ouvrières du projet et mobilisent différentes catégories de participants.

Premier enjeu : trouver de nouveaux usages aux terres en friches. Cela ne peut être envisagé que grâce à un dialogue entre de nombreux acteurs locaux : chasseurs, agriculteurs, associations, élus locaux... Les discussions font apparaître les besoins de certains éleveurs du département qui manquent de terres pour produire des céréales et du fourrage. Il est possible de mettre ces espaces à leur disposition pour qu'ils en assurent l'entretien. Mais les terres en friches sont des espaces privés et il faut convaincre individuellement les propriétaires. La mairie se charge de ce préalable indispensable : son travail est efficace puisqu'il permet la mise à disposition gratuite de soixante hectares de terres, qui sont confiés à des éleveurs de plusieurs secteurs de piémont du département.

Deuxième enjeu: comme ces friches constituent des espaces à préserver du point de vue écologique, il faut y promouvoir de bonnes pratiques environnementales et agricoles. S'engage alors un travail de conviction et de négociation avec les éleveurs. Sur la cinquantaine d'hectares remises en culture, les pratiques d'agriculture biologique s'imposent. Six hectares font l'objet de pratiques de protection spécifiques: certaines parties sont volontairement non cultivées afin de préserver la faune et la flore, ou bien les cultures ne sont pas récoltées afin de favoriser la faune, notamment la perdrix rouge, l'outarde canepetière ou l'oedicnème criard.

Troisième enjeu: associer la population. Maintenir une activité agricole respectueuse de la richesse biologique du site, assurer la circulation des promeneurs, préserver le petit patrimoine bâti: toutes ces actions ont du sens pour le citoyen. Chaque année, des actions sont organisées pour échanger avec les propriétaires fonciers, les associations du village ou la population. Les enseignants et le centre de loisir sont mobilisés: les élèves peuvent semer des fleurs et des céréales en bordure de village ou confectionner des hôtels à insectes. Un moulin à eau et un moulin à vent existent sur le site. Le second est restauré à l'ancienne et est désormais utilisé pour moudre du grain, grâce à une « Association des moulins » créée par les habitants. Un « jardin des blés » pédagogique est mis en place.

Enfin, des contacts sont établis avec l'association des jardins familiaux pour échanger sur les

pratiques de jardinage au naturel. La mairie, qui s'est engagée dans une démarche de suppression des produits phytosanitaires, encourage ce rapprochement. Un memento de bonnes pratiques en faveur de la biodiversité est en projet. Il sera issu d'une réflexion menée par les usagers: agriculteurs, techniciens, élus, chasseurs, associations locales, propriétaires des parcelles et particuliers.

L'environnement des habitants

Faire travailler ensemble des acteurs divers, définir un horizon commun, respecter les besoins de chacun: ces principes d'une concertation réussie ont été appris sur le terrain. À Clair, la réflexion et l'action sont étroitement liées. Il faut diversifier les actions tout en gardant une cohérence



d'ensemble, élargir la participation tout en veillant à la solidité du collectif.

Progressivement, devant l'ampleur du projet, la question de visibilité à moyen terme et de pérennité se pose. Un comité de pilotage est en voie de formation, constitué par les initiateurs du projet, les associations locales, des techniciens.

Autre question: la mobilisation de compétences spécialisées. Aujourd'hui les orientations du projet sont le fait des acteurs locaux et la seule structure naturaliste impliquée est la Maison de la Chasse et de la Nature. En termes de biodiversité, jusqu'où doit-on élargir le cercle des structures naturalistes et avec quels objectifs? Enfin, dernière

question: comment stimuler encore davantage la participation des habitants? Les initiatives sont encouragées et des actions de communication grand public pourraient être lancées. Les friches de Clair, devenues des lieux d'émergence de projets et de rencontre des habitants, n'ont pas fini de faire parler d'elles.





Les habitants et le parc urbain

Commune de Loos-en-Gohelle



Loos-en-Gohelle, ville du bassin minier du Pas-de-Calais, est devenue au cours des quinze dernières années, un lieu incontournable pour tous ceux qui prônent une transition écologique et sociale. Cette ville tente de répondre aux exigences du développement durable. Que ce soit dans les domaines écologique, économique et social, ou sur le champ de la démocratie et de la citoyenneté, les élus essaient de réorienter le modèle de développement actuel.

Le défi de la participation des habitants reste, en effet, majeur. L'ancienne tradition paternaliste des entreprises minières contraste fortement avec la volonté affichée par les élus de rendre les loosois acteurs dans leur ville. Pour cela, un dispositif ambitieux de participation citoyenne est mis en

place, afin d'associer au maximum l'ensemble des acteurs à la définition et conduite des projets.

Quartier Ouest : un espace à réinventer

Éloignées du centre ville, construites au siècle dernier pour héberger les mineurs à proximité des fosses d'exploitation, trois cités constituent le Quartier Ouest de Loos-en-Gohelle. Regroupant près de 2 000 habitants, ces cités sont non seulement déconnectées du reste de la ville, et de ses services, mais également distantes les unes des autres. Elles sont en effet éclatées autour d'une ancienne friche minière, constituée d'une fosse et d'anciens terrils, d'une surface de 35 hectares,

aujourd'hui entièrement revégétalisée. Ce quartier a été orienté vers la construction de logements sociaux, et les maisons abandonnées et les commerces fermés traduisent cruellement les difficultés rencontrées par les habitants.

Les élus de la ville ont souhaité que soit construit sur cette friche un écoquartier, qui devrait apporter environ 600 logements supplémentaires. Avec l'espoir que cette plus forte densité de population attire les services et commerces qui manquent. En outre, les espaces créés pour l'écoquartier constitueront autant d'équipements (places publiques, jardins partagés, parc central) pouvant bénéficier aux habitants des cités actuelles et revaloriser ce quartier en marge de la ville. Il s'agit de ce fait du plus important projet d'urbanisme loossois.

Le Quartier Ouest devient ainsi un quartier de la ville durable en intégrant les dimensions d'un écoquartier en termes de densité urbaine des constructions, de présence de la nature en ville (un tiers du total de l'aménagement) et de continuités écologiques, de mobilités alternatives, d'espaces publics qualitatifs, de gouvernance dans le quartier, d'accessibilité et de mixité.

Impliquer les habitants

Pour les élus de la commune, un tel projet ne peut réussir que s'il y a une « présence active des habitants » pour participer et contribuer à sa conception, à sa gestion et à son développement. Depuis 2009, une « gestion de proximité » permettant aux habitants du quartier de mieux



s'inscrire dans leur espace, de contribuer à en penser l'extension et à développer des initiatives collectives, s'est progressivement mise en place. Dans la continuité de ce travail, est envisagée une démarche plus poussée d'implication des habitants dans l'optique d'une co-construction des espaces structurants du quartier comme le parc central et certains espaces publics. En outre, après plusieurs années d'information, d'acculturation et de capacitation des habitants aux enjeux du projet, les attentes d'un changement physique du quartier sont importantes. Il convient donc de passer à une phase plus avancée d'implication des habitants en amorçant des chantiers collectifs ayant pour objectif l'évolution physique de lieux de vie du quartier. Un travail est donc lancé entre deux associations locales (Les Saprophytes et Les Blongios) et la ville.

Au cœur de la démarche : le groupe Quartier Ouest

Le groupe Quartier Ouest est l'instance de consultation et de participation qui rassemble habitants motivés, associations de quartier, élus thématiques et techniciens. Composé d'une cinquantaine de personnes, il constitue le pivot de ce dispositif en se faisant le relais auprès des habitants du quartier et facilitant ainsi une plus large mobilisation. La diversité de sa composition assure, en outre, un apport de points de vue différents. Ce groupe se réunit régulièrement et essaye de développer des démarches alliant participation et culturel : création de mobilier, ateliers théâtre,



chantiers nature... Le travail se base sur les besoins et les envies des habitants du quartier. Il s'agit aussi de cerner leur perception de l'arrivée de ce nouveau quartier, qui ne doit pas constituer une 4^{ème} cité, mais bien servir au ralliement de ces espaces excentrés.

Dans un premier temps, le groupe Quartier Ouest s'attèle au travail d'aménagement et de gestion écologique du parc urbain, partie centrale du futur éco quartier, zone de 6 hectares composée actuellement d'une zone boisée et d'une zone de friche fleurie sur schiste. Avec l'idée d'allier propositions d'aménagement faites pendant les ateliers et leur réalisation lors de chantiers nature. Des ateliers organisés avec les habitants permettent en effet de travailler sur des sujets tels que l'aménagement des accès du site ou la signalétique. Les chantiers collectifs aboutissent, quant à eux, à la création d'une mare temporaire, l'implantation de tables, la pose de panneaux de bois permettant d'identifier des arbres fruitiers plantés précédemment. Un nom est également trouvé pour ce lieu qui se nommera « L'Entre Deux ». L'accent est mis sur l'appropriation du site par les habitants, en amont de la construction de l'écoquartier. Une vingtaine d'habitants participent à chaque atelier, même si la mobilisation est difficile à maintenir

dans le temps, notamment lors de la vacance du poste d'animation dédié à ce quartier. L'arrivée de gens du voyage sur le site a entraîné une présence nouvelle et une certaine dégradation des installations effectuées, ce qui a aussi découragé les habitants. L'enjeu est actuellement de les remobiliser, afin qu'il s'implique sur la deuxième phase envisagée initialement.

Cette deuxième phase concerne l'aménagement même de l'éco quartier. En effet, la ville de Loos en Gohelle a intégré au cahier des charges la nécessité d'impliquer les habitants dans la conception de l'éco quartier, notamment en ce qui concerne les espaces publics et les futurs services. L'aménageur retenu a donc pour consigne d'une part de respecter les installations réalisées par les habitants sur la friche, mais également d'intégrer ces derniers, via des réunions publiques et des ateliers, à la

formalisation du projet. Une forme d'urbanisme participatif.

Ces deux axes d'implication citoyenne, sur le parc urbain d'une part et les espaces publics de l'éco quartier d'autre part, devaient être conduits de façon simultanée. Le retard pris sur la construction de l'éco quartier ne l'a pas permis, ce qui a, sûrement, compliqué le travail de mobilisation des habitants.

La coopération, la rencontre et la construction collective entre les services de la ville, les habitants, les élus et les associations, afin de mener un projet de territoire qui place les besoins et l'implication des habitants au cœur de l'action et dans une logique de durabilité, reste un axe innovant de ce projet. Le travail de mobilisation demeure central : faire comprendre l'intérêt de la démarche, aller à la rencontre des habitants sur d'autres événements pour les sensibiliser progressivement, sont des pistes que l'animatrice du groupe Quartier Ouest a explorées avec un certain succès. Cette démarche reposant sur le postulat fort que ce sont les habitants, qui vivent le quartier au quotidien, qui connaissent ses points forts et faibles, qui en sont ainsi les meilleurs « experts » pour contribuer aux décisions.



L'agriculture, la nature et la ville

Terre & Cité



Le plateau de Saclay, aux portes de Paris, abrite un important pôle scientifique qui attire des entreprises nationales de hautes technologies ainsi que des universités et des grandes écoles. Le projet d'urbanisation Paris-Saclay est, en effet, un projet phare de la métropole parisienne, supposé être un moteur de l'industrie française et européenne et un nouvel espace d'expansion pour des établissements de recherche et d'enseignement. Mais c'est aussi un espace agricole aux terres exceptionnellement fertiles où la production de céréales est ancienne. Enfin, c'est un lieu de vie pour une population attachée à ses paysages ouverts de vaste plaine et à ses chemins. Ces destins sont-ils bien compatibles?

Renouer les fils entre les agriculteurs et les habitants

Préoccupés par l'urbanisation qui grignote les terres cultivables, les agriculteurs du plateau se mobilisent au début des années deux mille. Ils réalisent en 2001, avec quelques habitants et élus locaux, un diagnostic partagé. Ce travail montre que l'agriculture est considérée par les habitants comme un élément important de l'identité et de l'avenir du territoire. L'association Terre & Cité est créée et décide alors de mobiliser les acteurs locaux pour la préservation des espaces agricoles.

Pourtant, la production de céréales est alors peu tournée vers les habitants. En 2003, des



producteurs et des consommateurs créent une AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne) afin de développer les circuits alimentaires locaux. Depuis, plusieurs exploitations ont pris la mesure de l'intérêt des filières de proximité et des démarches qualitatives comme l'agriculture biologique, qui contribuent à renouer des fils distendus entre les agriculteurs et les habitants. En 2005, une Société Civile Immobilière est constituée pour racheter vingt hectares de terres agricoles et soutenir ainsi un des agriculteurs.

L'association Terre & Cité multiplie les initiatives visant à mobiliser et sensibiliser la population: cartographie participative du territoire, création de parcours de découverte, sentier d'interprétation agricole, randonnée collective, sorties et animations scolaires...

En 2013, elle passe la vitesse supérieure en faisant activement appel à la population locale. Après une expo photo dans une ferme et une réunion d'information, elle organise deux forums ouverts d'une journée entière, sur les filières de proximité ainsi que sur la découverte et la valorisation du

territoire. Ce sont des assemblées ouvertes à tous durant lesquelles les participants partent d'une question générale, définissent eux-mêmes les sujets qui les intéressent, se répartissent en petits groupes, échangent et formulent des propositions concrètes. Le premier de ces forums s'organise autour de la question « Comment développer une alimentation de qualité, plus locale? » et le second « Comment construire ensemble un territoire vivant et convivial? Circulations douces, patrimoine, agriculture, biodiversité ». Ils rassemblent chacun une centaine de participants désireux de co-construire des priorités pour leur territoire. Pour poursuivre la réflexion, une dizaine d'ateliers de travail sont ensuite organisés sur les sujets que les participants ont jugés prioritaires, ce qui aboutit à la rédaction d'un rapport de synthèse qui a nourri par la suite la candidature du territoire au programme européen Leader (obtenu en 2015) et le programme d'action de la Zone de Protection prévue par la loi.

Une concertation à plusieurs niveaux

Pour Terre & Cité, la formulation d'un projet durable passe par la mobilisation de l'intelligence collective. « La concertation fait partie de notre patrimoine génétique », rappelle un de ses animateurs. C'est sa raison d'être et son mode de gouvernance que de faire se rencontrer les acteurs et de tenir compte des expériences de tous afin de construire un territoire vivant.

À la suite des ambitieux projets de l'État et de la métropole parisienne, l'association doit

s'engager dans un dialogue à plusieurs niveaux. L'un d'eux est celui des habitants, des usagers, des agriculteurs, des associations locales. Il s'agit de créer du lien, de trouver des soutiens, de faire émerger des idées et finalement de garantir la légitimité des propositions qui seront portées à un autre niveau. À cette échelle, la convivialité et la créativité sont des conditions indispensables de la réussite. Mais ces choix s'inscrivent aussi dans la gouvernance de l'association, constituée de quatre collèges : élus locaux, agriculteurs, associations et société civile.

Un autre niveau, qui doit être relié au premier par des acteurs communs, est celui des institutions, auprès desquelles il est nécessaire d'être présent. C'est le cas de l'Établissement public du plateau de Saclay (EPPS), mis en place par les pouvoirs publics pour développer les projets. Outre la gouvernance de l'association, plusieurs espaces

existent aujourd'hui pour travailler au devenir des espaces ouverts du territoire.

C'est le cas du programme Leader¹ initié et animé par Terre & Cité, qui a démarré en 2015. C'est le cas également pour la Zone de protection Naturelle Agricole et Forestière, dont le périmètre a été créé par décret en décembre 2013. Cette zone doit être accompagnée d'un règlement mais aussi surtout d'un plan d'actions, dont l'élaboration a fait l'objet d'une concertation approfondie en 2016 et 2017. L'implication concrète des acteurs dans la dynamique est un enjeu crucial pour le succès à long terme de ce projet.

À ces niveaux où les enjeux économiques et politiques sont puissants et où les rapports de force s'expriment avec vigueur, il faut savoir créer des alliances, faire preuve d'une bonne connaissance des institutions, de capacités de négociation et de compétences juridiques. Les acteurs sont multiples et variés, autant dans leur perception du territoire que dans leurs objectifs et culture de travail : l'État et ses institutions, les entreprises, les associations locales, les habitants, les agriculteurs... Les collectivités territoriales et certaines associations comme Terre et Cité jouent donc un rôle important d'intermédiation.

Des effets concrets mais qui ne font pas l'unanimité

La création par la Loi du 3 juin 2010 d'une Zone de protection a été saluée par la plupart des acteurs, même si elle est considérée par certaines



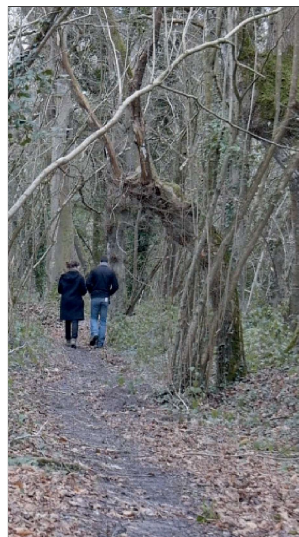
associations de protection de la nature comme une sorte de réserve dont l'existence servirait d'alibi pour poursuivre les aménagements ailleurs. Ce qui est certain, c'est que la mobilisation de la population et des acteurs du territoire a contribué à mettre sur la table l'attachement porté à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers. Le fait que cette demande soit issue d'une vaste mobilisation locale redonne du poids et de la crédibilité aux questions environnementales dès lors qu'il faut négocier à une échelle territoriale plus grande ou institutionnelle plus haute. Les questions liées à l'agriculture, la biodiversité ou au paysage, relayées par les élus locaux, sont traitées avec plus d'attention. Les décideurs doivent prendre en considération les propositions concertées avec les habitants, y compris lorsqu'il s'agit d'enjeux dits d'intérêt général comme ceux liés aux transports en commun.

Sur le plateau de Saclay, la concertation a permis de créer un espace de dialogue pour travailler collectivement sur un sujet auparavant



peu abordé. Face aux projets d'aménagement et aux intérêts nationaux mis en avant, le territoire apparaissait comme un espace d'opportunité, vide d'habitants et dénué d'histoire. L'action des acteurs locaux a permis de lui redonner une existence et un intérêt stratégique.

¹ Les programmes Leader sont des programmes de développement rural soutenus par l'Union européenne.



Vers une gestion partagée du site de Kério

Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales - Bretagne



Massif atypique dans un paysage plutôt tourné vers l'agriculture intensive, le site de Kério est un petit plateau de zone humide. Il fut un temps où les vaches et moutons pâturaient sur ces landes situées à une quinzaine de kilomètres de la côte. Mais la qualité très pauvre de ces terres a convaincu les éleveurs à se tourner vers d'autres pâturages. Petit à petit, la nature a repris ses droits et Kério est aujourd'hui recouvert d'une végétation arbustive.

Situé en zone bocagère, cet espace naturel couvre une surface de 160 hectares, à la jonction entre trois communes des Côtes d'Armor : Tréguidel, Tressignaux et Pléguien. Ce lieu correspond au périmètre de protection rapprochée de la ressource en eau potable de la Communauté de Communes de

Lanvollon-Plouha. Les eaux souterraines captées par les quatre forages à une centaine de mètres de profondeur sont de très bonne qualité : elles sont vierges de tout nitrate et sans la moindre trace de pesticides. Fin 2006, une station de pompage et de traitement des eaux a été construite à Kério. Pomper l'eau en profondeur s'avérait en effet moins onéreux que de dépolluer les eaux issues des terrains alentours.

Malgré cette eau reconnue de qualité, les changements de pratiques en termes d'occupation de ces terres, anciennement des landes, ont conduit à une certaine détérioration de la qualité et de la quantité d'eau produite sur ce site. En outre, les zones de milieu ouvert se refermant petit à petit

par manque d'entretien, cela risque d'entraîner à terme une homogénéisation du milieu. voire la disparition de certaines espèces vivant dans les milieux ouverts.

La concertation pour anticiper les conflits

Cet espace n'est pas uniquement dédié à la production d'eau potable. Il sert de support à des activités de production agricole et forestière. Une paysanne boulangère en agriculture biologique est en effet installée, en partie, sur des terres du site de Kério. De multiples activités de loisir s'y déroulent également : randonnées, chasse, sorties d'éducation à l'environnement, pratique du quad...

Une multiplicité d'enjeux qui fait face à une multiplicité d'usages et d'activités. Pour anticiper de potentiels conflits entre acteurs et pour valoriser au mieux ce site remarquable, des élus locaux du territoire de la Communauté de Communes de



Lanvollon-Plouha (CCLP) décident de mettre en place une concertation sur l'usage et la gestion de ce site. Il s'agit par là de définir collectivement des modalités d'utilisation de ce lieu, tout en garantissant la qualité de la ressource en eau. La CCLP fait appel à une association extérieure au territoire, l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales (AFIP), pour les accompagner dans la mise en place de ce dialogue territorial.

Protéger l'eau : sanctuariser ou sensibiliser ?

Dans un premier temps, l'AFIP va à la rencontre de chacun des acteurs concernés par cet espace. Ces rencontres individuelles mettent en évidence trois visions différentes pour le site et sa gestion. Certains souhaitent fermer le site à toute fréquentation, dans l'objectif de protéger le lieu et la qualité de la ressource en eau. D'autres acteurs imaginent un certain périmètre du site ouvert mais correspondant uniquement à leur propre utilisation, sans prendre en compte les besoins des autres. Certains mettent en avant une vision plus globale, prônant une volonté de partage de l'espace entre tous les acteurs, tout en respectant la nécessité de protection de la ressource. Cette ouverture du site au public aurait vocation, selon eux, à sensibiliser les utilisateurs de la zone aux enjeux de la qualité de l'eau.

Ce sont ces trois visions différentes qui sont exposées aux participants lors de la première



réunion du comité de pilotage de la démarche, regroupant l'ensemble des usagers du site.

Les échanges entre tous ces acteurs, réunis au sein d'un comité de pilotage, aboutissent ainsi à un premier résultat : un accord sur une vision partagée de ce site. L'enjeu est de protéger la ressource en eau, mais sans en faire un sanctuaire. Il faut donc organiser la fréquentation du site, afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre possible, tout en ayant à l'esprit l'obligation de ne pas impacter négativement la ressource souterraine.

Des règles d'utilisation... insuffisamment formalisées

S'ensuivent plusieurs réunions de comité de pilotage afin de déterminer, collectivement et à partir des besoins d'utilisation de chacun, des règles pour une gestion et utilisation concertées de ce site. En parallèle des comités de pilotage, certains acteurs réunissent également leurs adhérents, afin de recueillir leurs besoins et de mieux les porter lors des comités de pilotage. C'est le cas notamment pour les chasseurs, dont le site concerne plusieurs fédérations locales, n'ayant pas forcément

les mêmes habitudes de chasse. Cette démarche leur a permis d'échanger en interne et d'aller vers une harmonisation de leurs propres pratiques.

De façon opérationnelle, des propositions concrètes sont avancées et mises en œuvre sur le site. Cela concerne par exemple une régulation de la circulation sur le lieu (ne pas rouvrir tous les chemins, ne pas baliser...). Mais aussi la mise en place d'un calendrier de fréquentation avec, par exemple, l'interdiction de la chasse le mercredi, pour permettre la tenue d'activités scolaires et périscolaires. Ou encore la volonté que les personnes venant couper du bois utilisent de l'huile végétale pour leurs tronçonneuses afin de limiter les sources de pollution. Un bâtiment d'accueil du public est même construit, marquant ainsi clairement cette volonté d'ouverture du site.

L'idée initiale de cette initiative était d'arriver à la rédaction d'une charte d'utilisation du site, qui soit un texte de référence sur lequel se baser pour réguler et organiser les accès et activités. Du fait d'un changement de majorité politique au sein de la Communauté de Communes de Lanvollon-Plouha au cours de cette démarche, ce texte n'a toutefois pas pu voir le jour.

Il n'en reste pas moins que la démarche de concertation aura permis de statuer sur l'accord, entre l'ensemble des usagers, pour laisser le site ouvert et accessible à tous. Et de définir quelques règles communes quant au partage des temps et de l'espace, afin de permettre le déroulement des différentes activités de façon sereine, tout en garantissant la protection de la ressource en eau.



Docteur en sciences de l'information, professeure à l'Université de technologie de Compiègne et chercheure dans le domaine de la participation du public, Laurence Monnoyer-Smith a été vice-présidente de la Commission nationale du débat public, puis Commissaire générale au développement durable au Ministère de l'Environnement, où elle a piloté les démarches conduisant à la réforme de 2016 sur le dialogue environnemental et la Charte de la participation du public.

Regard d'expert

Pour de nouveaux partenariats

Laurence Monnoyer-Smith

Dans le domaine de l'environnement, les défis d'aujourd'hui sont colossaux. En France, le rythme d'artificialisation des sols est de l'ordre de 1 % par an, soit l'équivalent d'un département tous les dix ans. Le déclin de la biodiversité se poursuit malgré les efforts entrepris depuis des années. La consommation de

matière a doublé depuis dix ans et la transition énergétique suppose des investissements qui risquent encore de l'augmenter, alors qu'elle s'est établi déjà bien au-delà de ce que permettraient les ressources. L'attention à porter aux milieux naturels et la nécessaire sobriété de notre mode de vie supposent à la fois des changements de

comportements profonds et des défis technologiques immenses.

Les enjeux écologiques et démocratiques sont liés

Cependant, la prise de conscience des enjeux progresse. Au niveau international, les Nations-Unies l'ont montré à travers l'adoption des objectifs de développement durable en septembre 2015. Ce qui est nouveau dans ce document, c'est la compréhension du fait que les enjeux écologiques sont liés aux enjeux de lutte contre la pauvreté et à ceux de la démocratisation des sociétés. Aux côtés des objectifs dédiés à la satisfaction des besoins de tous, à l'égalité ou à la protection de la planète, les Nations-Unies mettent l'accent sur les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. L'ampleur des défis nécessite, en effet, une mobilisation coordonnée des acteurs.

En France, les pouvoirs publics ne restent pas inactifs dans ce domaine. La loi sur la transition énergétique, la loi pour la protection de la biodiversité et des paysages, l'ordonnance de 2016 sur le dialogue environnemental, la charte de la participation du

public : tous ces textes sont autant d'outils indispensables pour mettre en œuvre les objectifs du développement durable. Dans le domaine de la concertation et de la participation, nous disposons aujourd'hui d'une vaste panoplie d'outils législatifs et réglementaires qui nous confèrent une place pionnière dans le monde. Mais si les textes encadrent et appuient, ils ne font pas tout. L'innovation technique, les changements de paradigme, la mutation des visions et des valeurs, la convergence des efforts nécessitent d'autres méthodes. C'est pour cela que nous avons aussi besoin d'engagements volontaires.

Aller au-delà du réglementaire

Services de l'État, collectivités, acteurs économiques, associations, citoyens : nous avons besoin que chacun puisse s'engager dans des démarches sincères, au-delà des obligations réglementaires. Pour cela, il faut créer des dispositifs permettant la confiance. Les scènes de dialogue doivent être animées à la fois par une exigence d'efficacité et par une atmosphère suffisamment constructive pour permettre

l'écoute, la compréhension des contraintes et des aspirations des uns et des autres, la co-construction de perspectives innovantes et concrètes. C'est à cette condition que nous pourrions libérer des énergies et favoriser la créativité entre parties prenantes.

Cela nécessite, de la part de tous, des apprentissages. Les services de l'État doivent, quant à eux, redéfinir leurs formes d'intervention. Leurs missions régaliennes demeurent, mais au-delà de celles-ci, il leur faut s'engager dans un accompagnement bienveillant des acteurs du territoire. Les responsables économiques expliquent que les contraintes réglementaires créent de la complexité et ils demandent de ce fait la simplification des procédures. C'est notamment ce qui a été demandé à l'État durant la préparation des derniers textes dans le domaine de la participation du public. Il faut évidemment entendre leurs contraintes, mais une simplification qui passerait par un simple allègement du cadre réglementaire est incompatible et risqué au regard des impératifs de changement actuels. En revanche, pour y répondre, il faut proposer à la fois un cadre structuré qui soit incitatif et qui permette de créer la confiance et

des interfaces plus simples, notamment au sein des services publics, qui facilitent les démarches et débarrassent les usagers de procédures administratives superflues. C'est donc l'administration qui doit intégrer la complexité sans la reporter sur les usagers. C'est un chantier ambitieux, à la hauteur des défis que nous affrontons aujourd'hui.